

Association des
Chambres d'Agriculture
de l'Arc Atlantique

AC3A

Groupe d'Expérimentation et de
Recherche : Développement et
Actions Localisées

GERDAL

Projet « Eau , agriculture et société »
Synthèse interrégionale

**ANALYSE ET EVALUATION SOCIOLOGIQUES
D' ACTIONS DE PROTECTION
DE LA RESSOURCE EN EAU :
DES ENSEIGNEMENTS POUR L' ACTION**

Réalisées avec l'appui méthodologique du **GERDAL**, rédaction :

Claire RUAULT et ***Bruno LEMERY***

Novembre 2000

Projet financé par :

la Communauté Européenne, et le FEDER, la DATAR et le FNADT,
l'ANDA, les Chambres d'Agriculture de l'Arc Atlantique.

Eau – agriculture et société »
Synthèse interrégionale

ANALYSE ET EVALUATION SOCIOLOGIQUES
D' ACTIONS DE GESTION ET DE PROTECTION
DE LA RESSOURCE EN EAU :

DES ENSEIGNEMENTS POUR L' ACTION

Claire RUAULT et **Bruno LEMERY** du GERDAL

Novembre 2000

Les analyses d'actions de gestion et de protection de la ressource en eau, dont ce document fait la synthèse, ont été réalisées avec l'appui méthodologique du GERDAL par des représentants de chacune des Chambres d'Agriculture de la façade atlantique.

Ce document rend ainsi compte d'une vingtaine d'études de cas réalisées dans les 4 régions de Normandie, Bretagne, Pays de Loire et Aquitaine. Un groupe méthodologique a animé l'ensemble de ces réunions d'analyse avec l'appui du GERDAL.

Ce groupe, coordonné par **Jean René LUCAS**, chargé de mission de l'Association des Chambres d'Agriculture de l'Arc Atlantique, était composé de :

Philippe DESNOS et **Jean-Paul GOUTINES** de TRAME – FRGEDA,

Florence KLING-EVEILLARD de l'Institut de l'élevage

et des Relais régionaux :

Antony GUYON de la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie,

Laurence LIGNEAU et **Sylvie SIONNEAU** de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne),

Janick HUET de la Chambre Régionale d'Agriculture de Pays de la Loire,

Jean-Luc FORT de la Chambre Régionale d'Agriculture de Poitou-Charentes

et **Laurent GOMEZ** de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Aquitaine

L'ensemble des travaux d'analyse a été encadré par **Claire RUAULT** avec la collaboration de **Bruno LEMERY** et **Roger LE GUEN** du GERDAL.

- oŝo -

Le projet "Eau - Agriculture et Société" est piloté par les agriculteurs des cinq régions :

Jean GEDOUIN de Basse-Normandie,

René QUEMERE de Bretagne,

Georges PLESSIS des Pays de la Loire, président du Comité de Pilotage,

Laurent SOURISSEAU de Poitou-Charentes,

et **Olivier CASSOU** d'Aquitaine

Sommaire

Introduction	1
1. Une évaluation sociologique des actions sur l'eau : principes et méthode.....	3
1.1. Une approche <i>sociologique</i> des actions sur l'eau	3
Une multiplicité et une diversité d'acteurs concernés	3
Une urgence à agir, mais pas de solutions toutes faites.....	3
La signification d'une évaluation sociologique des actions sur l'eau	4
1.2. Un cadre d'analyse et une grille de lecture sociologiques des actions sur l'eau	4
Les différentes dimensions d'analyse prises en compte dans notre lecture sociologique des actions sur l'eau.....	5
Une grille de lecture des actions sur l'eau organisée autour de cinq axes de description et d'analyse.....	6
1.3. La conduite pratique du travail d'évaluation des actions sur l'eau	8
Une démarche d'évaluation conduite, en situation, par les acteurs concernés	8
Le dispositif de travail	9
Le déroulement des études de cas	9
1.4 Quelques réflexions à propos des résultats et des limites de la démarche	10
Une démarche progressivement élaborée	10
A propos de la qualité du matériau.....	11
Un point de vue privilégié : celui d'acteurs du monde agricole	11
2. Une analyse des difficultés rencontrées dans la conception et la conduite des actions sur l'eau	12
Qu'est-ce qu'un <i>facteur</i> déterminant des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre d'actions sur l'eau ?	12
Présentation générale des actions sur l'eau étudiées.....	13
Une vue d'ensemble des principales difficultés rencontrées dans les actions étudiées.....	14
2.1. Des actions dont la signification pour les agriculteurs n'est pas évidente.....	14
Des constats: des actions qui n'apparaissent pas toujours reliées à des problèmes précis et dont la définition des objectifs pose question	14
Les facteurs en cause dans les difficultés repérées autour de la définition des objectifs des actions sur l'eau.....	17
2.2 Des difficultés relatives aux formes de participation et d'engagement des agriculteurs dans les actions sur l'eau	20
Des constats	20

Des facteurs explicatifs liés à la façon dont sont mobilisés les agriculteurs, et aux types d'actions qui leur sont proposés	23
2.3. Les difficultés liées à la définition des fonctions des agents et à leur contraintes de travail	29
Les constats : des fonctions et des formes d'intervention peu définies, la faiblesse des outils méthodologiques	29
Des facteurs explicatifs liés à la place assignée aux agents dans les actions et au mode d'organisation de ces actions	32
2.4. Les difficultés liées à la conduite des relations entre les agriculteurs et les autres acteurs	34
Des constats : la « faiblesse » ou le caractère purement institutionnel des relations entre agriculteurs et autres acteurs	34
Des facteurs explicatifs qui tiennent à la manière dont les logiques institutionnelles opèrent sur les relations entre acteurs	36
3. Des enseignements et des propositions méthodologiques pour l'action.....	39
3.1 Formuler des objectifs d'action qui correspondent à des problèmes traitables par les acteurs	39
Les principes.....	39
Les conséquences méthodologiques	41
3.2. Quels modes d'intervention auprès des agriculteurs pour quelle participation ?.....	42
Les principes.....	42
Les conséquences méthodologiques	43
3.3. L'organisation des dispositifs : un processus pragmatique à « inventer » au cas par cas	45
Les principes.....	45
Les conséquences méthodologiques	45
3.4. Propositions pour favoriser la concertation entre acteurs.....	47
Les principes.....	47
Les conséquences méthodologiques	48
Conclusion.....	49
Annexe 1. Les participants aux groupes régionaux	50
Annexe 2. La grille d'analyse des actions sur l'eau	52
Annexe 3. Déroulement d'une analyse de cas d'action de protection de la ressource en eau en Groupe de travail Régional.....	54
Annexe 4. Les cas d'actions de protection de la ressource en eau : fiches de synthèse des exposés et de l'analyse en groupe régional	57

Introduction

En 1998, l'Association des Chambres d'Agriculture de l'Arc Atlantique (AC3A) a décidé de s'engager dans une évaluation des actions initiées pour faire face aux problèmes posés par les effets des activités agricoles sur la qualité et la quantité des ressources en eau. Cette évaluation - s'inscrivant dans le cadre d'un projet dit *Eau, Agriculture et Société* - avait pour objectif de « faire le point » sur les démarches d'intervention mises en œuvre par les Chambres d'Agriculture dans ce domaine de façon telle que l'on puisse en tirer des enseignements et des propositions méthodologiques pour améliorer la conception et la conduite des « actions sur l'eau »¹.

Plus précisément, le travail ainsi envisagé devait permettre de répondre à deux questions. Il s'agissait, d'abord, de trouver des moyens pour augmenter la participation des agriculteurs dans ce type d'actions. Et il s'agissait, ensuite, de savoir comment passer d'une logique de confrontation à une logique de concertation entre les agriculteurs et les autres acteurs qui y sont impliqués.

Ce travail supposait donc une attention particulière aux aspects sociologiques des opérations eau - agriculture. C'est en effet sur l'efficacité des formes d'action et d'organisation collectives qui leur correspondent que portaient essentiellement les préoccupations d'évaluation des promoteurs du projet. Et c'est dans cette perspective qu'ils ont sollicité le Groupe d'Expérimentation et de Recherche : Développement et Actions Localisées (GERDAL)², pour les aider à construire un dispositif de description et d'analyse approprié à de telles préoccupations.

Le rapport ici fourni présente une synthèse de l'évaluation sociologique d'actions de protection et de gestion de la ressource en eau menée selon ce dispositif, à destination de tous ceux qui, à des titres divers, se trouvent amenés à contribuer à de telles opérations. Cette synthèse porte sur **une vingtaine d'études de cas « d'actions sur l'eau » en Bretagne, Normandie, Pays de Loire et Aquitaine**³, qui se sont déroulées du début des années 90 à aujourd'hui, certaines étant terminées, d'autres en cours.

Ces études de cas ont été effectuées, avec l'appui du GERDAL, entre Juin 1999 et Avril 2000, par des agents des organismes de développement agricole impliqués dans la conception ou la réalisation de ces actions. Nous avons en effet procédé selon une démarche de travail qui a impliqué, dans chacune des régions concernées, un groupe de cinq à dix personnes⁴ et, au niveau inter-régional, un « groupe d'appui méthodologique » ayant associé Chambres Régionales d'Agriculture, TRAME-FRGEDA, Institut de l'Elevage.

1 Le terme d'action sur l'eau recouvre des opérations menées, à des échelles et selon des dispositifs variés, dans un but de protection de la ressource en eau : opérations Bassin Versant (dans le cadre de dispositif régionaux tels que Bretagne Eau Pure par exemple), actions de type Ferti-Mieux ou encore Opérations Locales Agri-Environnementales...

2 Le GERDAL est une structure associative qui rassemble des sociologues menant des recherches sur le travail et les transformations du travail en agriculture. Ces recherches sont menées dans le but de dégager les conditions et les moyens d'une augmentation de la capacité des acteurs du monde agricole, et des agriculteurs en particulier, à formuler précisément les problèmes que leur pose l'exercice de leurs activités et à s'engager dans leur traitement, avec ce qu'il implique de négociation et de concertation avec des partenaires divers. Le GERDAL travaille aussi à la mise au point des moyens et méthodes d'intervention répondant à ce but. L'appui du GERDAL au projet Eau, Agriculture Société a été assuré par Claire RUAULT, Sociologue, avec la collaboration de Bruno LEMERY, Professeur de sociologie à l'Établissement National d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon (ENESAD) et de Roger LE GUEN, Professeur de sociologie à l'École Supérieure d'Agriculture (ESA) d'Angers.

3 Sur la région Poitou Charente le travail d'analyse a pris une forme différente, centrée notamment sur une problématique de gestion volumétrique de l'eau.

4. La composition complète des groupes régionaux est donnée en Annexe 1.

Ces études de cas et le travail de synthèse qui s'en est suivi ont abouti à deux types de résultats :

- une identification des difficultés rencontrées dans le déroulement des différentes opérations analysées et la formulation d'hypothèses quant aux facteurs qui peuvent expliquer ces difficultés et jouer en faveur ou en défaveur de la participation des agriculteurs et de l'instauration de relations de concertation entre acteurs,
- des principes et propositions méthodologiques relatifs à la manière de concevoir des dispositifs et des formes d'intervention auprès des agriculteurs susceptibles de permettre d'améliorer l'efficacité d'actions sur l'eau.

Le plan de ce document de restitution du travail d'évaluation mené collectivement de la sorte s'organise autour de ces deux points, précédés par un exposé de la problématique et de la méthodologie adoptée pour la conduite de ce travail.

* * * * *

1.

Une évaluation sociologique des actions sur l'eau : principes et méthode

Comme on vient de l'indiquer, l'évaluation des actions sur l'eau visée dans le cadre du projet *Eau, Agriculture et Société* devait permettre d'éclairer leurs « aspects sociologiques ». Avant d'en présenter le produit, nous apporterons quelques précisions sur ce que recouvre une telle approche sociologique, sur ce qu'elle implique quant à la façon de décrire et d'analyser ces actions et sur la manière dont nous nous y sommes pris pour traduire ces exigences dans la démarche de « recherche-action » attendue par les participants à ce projet.

1.1. Une approche sociologique des actions sur l'eau

Si les actions sur l'eau constituent aujourd'hui, avec celles qui concernent la protection de l'environnement, la gestion et l'aménagement de l'espace rural, un domaine d'intervention de plus en plus ordinaire du développement agricole, elles n'en présentent pas moins certaines particularités.

Une multiplicité et une diversité d'acteurs concernés

Une première caractéristique de ce type d'actions est qu'elles concernent le traitement de problèmes qui sont, le plus souvent, « renvoyés » au monde agricole par des acteurs qui lui sont extérieurs. Face à une situation considérée comme critique, un maire, une association de résidents, une association de protection de la nature, un groupe d'ostréiculteurs qui s'inquiètent de la qualité de l'eau ou un préfet qui souhaite faire respecter une directive ou une loi en la matière, vont se mobiliser pour que « les choses changent » et interpellent en conséquence ceux à qui ils attribuent la responsabilité de cette situation, les agriculteurs notamment. Cette interpellation manifeste la dépendance réciproque, de plus en plus étroite, existant entre l'agriculture et d'autres activités, d'autres intérêts économiques et sociaux. La résolution des « problèmes d'eau » implique alors que la définition des modes de production et des pratiques agricoles qui conviennent prenne en compte ces intérêts. Elle amène de ce fait les acteurs du monde agricole à devoir discuter et à négocier ce qu'ils font avec un nombre croissant de « partenaires ».

Cependant, si une telle ouverture du système social du développement agricole est bien nécessaire, elle s'avère en même temps problématique. Elle suppose certaines ruptures avec des habitudes de travail établies. Et elle suppose aussi, et surtout, de trouver à élaborer des dispositifs - des espaces et des formes de confrontation - qui permettent aux débats et aux négociations souhaités de s'instaurer effectivement.

Une urgence à agir, mais pas de solutions toutes faites

Parce qu'elles mettent en cause une diversité d'intérêts, les actions sur l'eau concernent le traitement de problèmes dont la reconnaissance partagée n'est pas, au départ, assurée. Mais elles correspondent aussi à un genre d'action marqué par une tension entre une certaine urgence à agir - pour ceux qui les soulèvent, « ça ne peut plus durer, il faut faire quelque chose » - et le fait qu'en même temps on ne sait pas exactement ce qu'il faut faire « ici et maintenant ». Il existe, certes, un certain nombre de connaissances scientifiques établies quant aux effets des techniques agricoles sur les ressources en eau. Il existe également un certain nombre de principes et de préconisations pour corriger ce que ces effets peuvent avoir de négatif. Mais ces connaissances générales - et qui restent

controversées - doivent être localement validées et ajustées, d'abord. Ensuite, on ne peut pas directement en déduire des règles d'action opérationnelles.

De telles règles renvoient en effet à des critères de décision - fondés eux-mêmes sur certaines valeurs -, à des moyens disponibles, à des contraintes matérielles, à des problèmes d'organisation du travail etc., qui définissent le champ de ce qu'il est envisageable, possible et souhaitable de faire suivant des logiques pratiques qui ont leurs exigences propres. Dans ces conditions, les changements visés par les « actions sur l'eau » dépendent essentiellement du sens que ces changements peuvent prendre pour les acteurs concernés. Ce sens est lié, notamment, aux représentations du problème que ces actions vont contribuer à mettre en circulation et au genre d'expériences que les acteurs vont faire à cette occasion, ainsi qu'à la validité de ces représentations et expériences pratiques. Une deuxième caractéristique des actions sur l'eau est donc qu'elles impliquent un processus d'invention de solutions qui ne peuvent être trouvées qu'au cours même de leur déroulement. Ce processus est conditionné par la nature - plus ou moins « idéologique » ou plus ou moins « technique », plus ou moins « abstraite » ou plus ou moins « concrète ».. - des jeux de relations et des débats qu'elles vont contribuer à instaurer entre ceux qu'elles se veulent mobiliser.

La signification d'une évaluation sociologique des actions sur l'eau

Compte tenu des deux caractéristiques que l'on vient d'énoncer, s'interroger d'un point de vue sociologique sur ce qui peut expliquer le déroulement pris par des actions sur l'eau - le fait qu'elles « marchent plus ou moins bien » - c'est s'interroger sur les relations pouvant exister entre :

- les formes d'organisation collective, la configuration et la dynamique du *système d'acteurs* qui porte ces actions et dans lequel elles s'inscrivent, d'une part ;
- et ce que produit ce système en termes de formulation et de traitement des problèmes qu'elles sont censées contribuer à résoudre, d'autre part.

Dans la mesure où elles supposent une confrontation entre des intérêts multiples, leur efficacité tient à la manière dont ces intérêts sont représentés dans les diverses instances où s'opèrent la définition et le suivi de ces actions. Et parce qu'elles appellent un processus d'invention de solutions, leur issue tient aussi à l'adéquation des instances qui vont se constituer et des procédures de travail qui vont être élaborées, avec un tel objectif de « production de connaissances pour l'action ».

C'est donc suivant cette perspective que nous avons entrepris d'analyser les opérations retenues pour l'évaluation des actions sur l'eau conduites dans les différentes régions parties prenantes du projet *Eau, Agriculture et Société*. Nous allons maintenant présenter la façon dont nous avons traduit cette problématique générale dans une certaine lecture de ces opérations.

1.2. Un cadre d'analyse et une grille de lecture sociologiques des actions sur l'eau

Au travers des considérations qui précèdent, il apparaît qu'un « problème d'eau » n'existe qu'à partir du moment où quelqu'un formule une préoccupation relative à cette ressource. Un distributeur d'eau où un éleveur de volailles peuvent s'inquiéter « parce que les dernières analyses présentent des hausses régulières du taux de nitrates ou que l'eau n'est plus potable », un membre d'association de protection de la nature « parce que la quantité de poissons diminue dans telle rivière », un maire « parce que l'eau du lac est sale, les touristes risquent de ne plus venir », un agriculteur « parce qu'on risque des pénalités si l'on ne met pas aux normes telle installation »... Dans tous les cas, on retiendra qu'un problème ne tient pas à une situation en soi, mais qu'il est posé par ceux qui la vivent, à partir de l'évaluation ou de l'appréciation qu'ils en font et cela d'un certain *point de vue*. Ce point de

vue est défini par le rapport qu'ils ont à cette situation compte tenu des activités qui sont les leurs et de la conception qu'ils ont de ces activités.

Face à un même état des choses - une rivière dont l'eau n'est plus potable, un lac pollué, etc. - des acteurs aussi différents que des agriculteurs, des ostréiculteurs, un maire ou un agent chargé de faire respecter la réglementation, ne formuleront donc pas les mêmes problèmes. Pour le maire, la question sera, par exemple, de savoir « comment diminuer les apports de nitrates sans se mettre à dos les agriculteurs ». Et pour les agriculteurs ce sera de savoir « comment faire comprendre aux écologistes les difficultés de l'élevage dans telles ou telles conditions... ». Cela veut dire aussi que certains acteurs n'ont peut être aucune préoccupation ou ne se posent aucun problème alors que d'autres en voient un...

Les différentes dimensions d'analyse prises en compte dans notre lecture sociologique des actions sur l'eau

Sur ces bases, pour comprendre le cours pris par une action sur l'eau, il faut s'intéresser à ses effets quant à la *dynamique des points de vue* des acteurs qui y participent ou qu'elle cherche à mobiliser. Envisagée sous cet angle, une évaluation d'actions sur l'eau appelle deux types d'opérations :

- elle suppose de trouver les moyens de caractériser cette dynamique
- et elle suppose de dégager ce qui peut l'expliquer.

Quelles sont alors les différentes dimensions d'analyse qu'impliquait précisément une telle démarche? Comment la traduire dans une grille de lecture qui, tout à la fois, permette de bien prendre en compte l'ensemble de ces dimensions et soit appropriée à l'utilisation qui devait en être faite, non pas par des chercheurs, mais par des acteurs du développement soucieux de réfléchir sur leurs pratiques ?

a) Pour qualifier la dynamique des points de vue générée par les opérations eau - agriculture, nous avons considéré qu'il s'agissait d'apprécier essentiellement trois éléments :

- dans quelle mesure les différentes préoccupations portées par les acteurs trouvaient à s'exprimer dans le cours de ces opérations, à y être traduites en problèmes traitables, fondés sur des jeux d'argumentation qui se tiennent ;
- dans quelle mesure ces opérations contribuaient à établir les convergences de vue nécessaires au traitement des problèmes ainsi formulés ;
- et dans quelle mesure elles permettaient l'engagement effectif de ce traitement.

b) Pour identifier les facteurs susceptibles de jouer sur cette dynamique, nous sommes partis d'un certain nombre d'hypothèses sur les processus qui conditionnent la capacité des acteurs impliqués dans ou par ce type d'opérations à faire valoir un point de vue pertinent au regard des difficultés qu'ils rencontrent (ou des questions qui leur sont adressées par d'autres) et à entreprendre les changements appropriés à la résolution de ces difficultés⁵. A ce niveau, nous avons retenu trois points également :

5 Ces hypothèses renvoient aux acquis des divers travaux menés par le GERDAL sur les transformations, par les agriculteurs, de leurs « façons de voir et de faire », dans des contextes, en particulier, ou leurs pratiques établies font l'objet de mises en cause renvoyant aux « nouvelles demandes sociales » qui leur sont adressées. Sur ces travaux, cf. notamment : DARRE.J.P., LE GUEN.R., LEMERY B., 1989, Changement technique et structure professionnelle locale en agriculture, dans *Economie rurale*, n°192-193, Juillet Octobre 1989 ; RUAULT C., 1991, Dynamique des pratiques agricoles et relations professionnelles locales, dans *Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, n°20 ; DARRE J.P., 1996, *L'invention des pratiques dans l'agriculture*, Paris, Karthala ; LEMERY B., SOULARD C.T., DEGRANGE B., 1997, *Le métier d'agriculteur à l'épreuve des mesures agri-environnementales*, Dijon, INRA SAD ; CANDAU J. et RUAULT C., 2000, Concertation bureaucratique et concertation civile au nom de l'environnement. L'élaboration de nouvelles règles de gestion des marais Charentais, Communication au Colloque Européen *Nouvelles ruralités, nouvelles urbanités*, Strasbourg, Mai 2000.

- la manière dont la spécificité et la diversité des préoccupations des acteurs étaient prises en compte dans la construction des actions sur l'eau et tout au long de leur mise en œuvre ;
- la manière dont les formes sociales - les différents « réseaux » de dialogue et les formes d'organisation du travail – au travers desquelles les acteurs discutent habituellement de ce qu'ils font et des problèmes qu'ils rencontrent (et de ce qu'il est nécessaire de faire en conséquence) trouvaient à être mobilisées dans les dispositifs de concertation, de décision et d'intervention correspondant à ces opérations ;
- la manière dont s'articulaient les questions « pratiques » en jeu dans les actions sur l'eau (savoir quelles techniques agricoles modifier, pourquoi, comment, avec quels moyens et quelles contreparties, en prenant en compte quelles conséquences etc.) et les considérations « stratégiques » auxquelles elles renvoient inévitablement (les relations de « pouvoir » qui les traversent et les animent, les intérêts « institutionnels » qu'elles peuvent conforter ou menacer...).

L'attention portée au premier de ces trois points renvoie à l'idée, déjà précédemment avancée, suivant laquelle c'est la façon dont les opérations eau-agriculture vont entrer en résonance avec les « raisons d'agir » de ceux qu'elles concernent, avec leurs interrogations en particulier (c'est à dire ce qui est susceptible de faire qu'ils vont se mettre en mouvement pour que les choses changent), qui permet de comprendre quelle va en être l'issue. L'attention portée aux réseaux professionnels est fondée sur l'importance des dialogues ordinaires et des « discussions de métier » dans les processus de constitution et de transformation de ces raisons d'agir. Et l'accent mis sur l'articulation entre questions pratiques et dimensions stratégiques tient au fait que, dans les actions sur l'eau, on est dans des situations de controverses d'autant plus vives que leurs tenants et aboutissants ne sont pas exactement établis. Les prises de position « idéologiques » (voire « passionnelles ») qui en découlent inévitablement ne peuvent s'inscrire dans une dynamique productive et « structurante » pour l'action que dans la mesure où elles parviennent à être converties en propositions concrètes.

Une grille de lecture des actions sur l'eau organisée autour de cinq axes de description et d'analyse

Nous avons donc élaboré une grille de lecture qui permette de couvrir, pour chacune des « actions sur l'eau » à étudier, les différentes dimensions d'analyse que nous venons d'explicitier rapidement. Pour des raisons de commodité, cette grille - qui devait à la fois être sociologiquement « conséquente » et opérationnelle (au regard de la connaissance pratique que ceux qui allaient l'utiliser pouvaient avoir de ces actions) - a cependant été organisée, non pas directement à partir de ces dimensions, mais suivant une logique thématique.

Cinq axes d'investigation ont été définis, correspondant chacun à une question directrice assortie d'une série d'informations à collecter le plus précisément possible (cf. Annexe 2). C'est selon ces cinq axes qu'a été effectuée, d'abord, la description des cas retenus et ensuite son analyse.

Axe 1. Quels sont les problèmes formulés (ou non) au départ de l'action, par qui, en fonction de quelles préoccupations ? Comment évolue cette formulation ?

- en distinguant les problèmes retenus « officiellement » dans un projet, des préoccupations exprimées parallèlement par des acteurs;
- en distinguant les acteurs: usagers ou praticiens (agriculteurs, pêcheurs, etc.), des acteurs institutionnels (Chambre, financeurs, etc.);
- avec quelles divergences ou désaccords, entre qui et sur quoi .

Axe 2. Comment ces problèmes ont été traités : le type de réponses apportées

- Quels sont les objectifs fixés dans ou autour du programme d'action et comment se traduisent ils dans les faits ?

- Quels sont les types d'action menées en réponse? Comment cela se passe t-il concrètement pour les mettre en œuvre ?
- Quels sont les résultats observables : participation quantitative ou qualitative, à quoi ? Résultats techniques sur la ressource en eau, évolution des pratiques, actions concrètes menées, etc.

Axe 3. Comment sont construits et comment évoluent les dispositifs liés à l'action ? Comment est organisée concrètement l'action ?

- Quelles instances ont été mises en place, dans quel but, moyennant quelle répartition des rôles et niveaux d'intervention, quelles relations entre les différents intervenants et instances ?
- Quel est le rôle des agents (Chambre en particulier), comment interviennent-ils concrètement, avec quelles méthodes ?

Axe 4. Comment et sous quelles formes les agriculteurs participent-ils à l'action ? Comment les agriculteurs ont-ils (ou non) exprimé leur point de vue et sous quelles formes sont-ils intervenus concrètement dans l'action ?

- Les agriculteurs ont-ils été directement sollicités et sur quels critères ?
- Quelles sont les formes de « représentation » des agriculteurs dans le dispositif, quels sont les « collectifs professionnels » mobilisés (ou non) , pour quoi faire ?
- Comment a évolué la participation au cours de l'action (quantitative et qualitative)?

Axe 5. Ce qui caractérise les relations entre les agriculteurs et les autres acteurs : quelles sont les formes concrètes de relations entre les agriculteurs et les autres acteurs (et qui précisément) ?

- Qui est en relation avec qui, dans quels cadre et pour faire ou discuter quoi ?
- Y a-t-il des formes de coopération « pratique » (co-animation, élaboration de documents, etc.) entre les uns et les autres ?

Identifier les difficultés rencontrées...

En ce qui concerne l'analyse de chaque action étudiée, elle s'est effectuée sur la base de l'identification, par les agents mobilisés (l'exposant et les participants aux groupes régionaux), des *difficultés* rencontrées dans sa mise en œuvre. Pour préciser ces difficultés, un ensemble de questions « complémentaires » au cadre de questions présenté ci-dessus a été proposé (cf. Annexe 2) afin de faire formuler par ces agents :

- les résultats considérés comme négatifs ou les choses qui avaient bien marché, aux yeux des acteurs impliqués dans l'opération étudiée;
- les choses qui avaient été difficiles à faire pour les agents chargés de la conception ou de la conduite de l'action, en particulier pour celui qui exposait le cas,
- les questions que soulevait l'action analysée, pour celui qui la présentait ou pour ceux qui participaient à cette analyse.

... et tenter de les expliquer

L'essentiel du travail d'analyse a alors consisté à inviter les participants à dégager en quoi les informations collectées suivant les différents axes d'investigation retenus permettaient de comprendre ces difficultés.

Outre le fait qu'un des buts du travail était bien d'identifier les difficultés rencontrées par ceux qui sont amenés à conduire ou concevoir des actions sur l'eau, le fait de retenir ces difficultés comme entrée pour l'analyse nous a permis de mettre en évidence les liens pouvant exister entre les différentes

dimensions de lecture de l'action, de révéler des paradoxes ou des tensions entre, par exemple, un objectif et des moyens mis en œuvre. Elle nous est aussi apparue un bon procédé pour passer du « discours sur » l'opération, à la façon dont les choses se passaient réellement.

Notons qu'en même temps que les difficultés rencontrées, les participants étaient invités à exprimer « les choses qui ont bien marché ». Ainsi la comparaison entre des actions considérées, pour un critère donné, comme réussies et d'autres non, pouvait apporter des éléments de réflexion sur les facteurs ou les conditions favorisant tel ou tel type de résultats.

1.3. La conduite pratique du travail d'évaluation des actions sur l'eau

Après avoir exposé le cadre sociologique et les principes suivant lesquels nous avons travaillé, et comment nous les avons traduits dans une certaine lecture des actions sur l'eau, nous indiquerons, pour finir, comment cette lecture a été concrètement mise en œuvre au travers d'une démarche pratique de travail.

Une démarche d'évaluation conduite, en situation, par les acteurs concernés

Conformément aux orientations visées par les projet *Eau, Agriculture et Société*, deux options ont été retenues quant aux modalités de travail : conduire la réflexion avec des acteurs impliqués dans l'action, d'une part, et procéder par *étude de cas* d'autre part.

Une évaluation conduite par les acteurs concernés...

Plutôt qu'une expertise menée « de l'extérieur », le choix a d'abord été fait, comme nous l'indiquions en introduction, d'une évaluation par des personnes impliquées d'une manière ou l'autre dans l'action. Ce choix répondait à un double objectif : mener une réflexion collective et prendre un certain recul par rapport à l'action et au travail quotidien. On notera que, même si c'est un point dont ce rapport ne peut que partiellement rendre compte, le fait que les agents qui ont participé à cette évaluation ont pu acquérir à cette occasion une certaine expérience de ce que signifie une analyse sociologique d'actions sur l'eau (voir plus loin, les éléments de bilan), constitue un résultat à part entière du projet.

... suivant une démarche d'étude de cas

Le fait de procéder par étude de cas découle du cadre d'analyse sociologique même adopté. C'est dans la façon dont les différentes dimensions évoquées plus haut se traduisent d'abord et se combinent ensuite pour *une situation donnée* que l'on peut comprendre la façon dont les choses se passent et en déduire des enseignements transversaux en termes de conditions ou de principes d'action.

Le choix des cas s'est fait dans chaque région à l'initiative des personnes impliquées dans les groupes régionaux. Les critères retenus pour ce choix répondaient au souhait de prendre en compte une *diversité de situations*, tant du point de vue des problématiques techniques (pollution par les nitrates, envasement d'un lac, action préventive ou curative, etc.), que du point de vue du type d'acteurs impliqués, de l'échelle du dispositif (actions très locales ou actions menées à l'échelle d'un bassin versant ou plus) ou encore des résultats de l'opération (considérés comme plus ou moins positifs ou négatifs).

Le dispositif de travail

Le dispositif d'ensemble mis en place pour mener concrètement le travail d'analyse d'actions sur l'eau sur les 4 régions concernées a reposé sur deux types d'instances :

- 4 *groupes régionaux* (un par région) composés d'agents des Chambres d'Agriculture: responsables de services, animateurs ou conseillers ayant conduit des actions, plus un agriculteur. C'est au sein de ces groupes qu'ont été menées les études de cas, à raison d'une journée par cas étudié.
- Un *groupe d'appui méthodologique*, composé d'un coordinateur par région (« relais régional ») et de quatre personnes chargées de « l'appui méthodologique ». Son rôle a consisté à conduire, selon la méthode définie, les réunions dans les groupes régionaux (un binôme par région) et à mener, avec l'appui du GERDAL, une analyse comparative de l'ensemble des actions étudiées.

Pratiquement, le travail s'est effectué en quatre étapes :

- un groupe de travail a été constitué dans chaque région, ce groupe a choisi les cas à analyser ;
- le cadre et la méthode d'analyse sociologique précédemment exposés ont été élaborés au cours d'un séminaire conduit par le GERDAL avec le groupe d'appui méthodologique.
- les groupes régionaux, animés chacun par deux personnes du groupe d'appui méthodologique, se sont ensuite réunis autant de journées que de cas étudiés, soit 4 à 6 journées selon les régions.
- la mise au point d'une méthode d'analyse comparative de l'ensemble de cas étudiés, puis la synthèse des résultats, ont donné lieu à quatre journées (au cours de l'avancée du travail dans les régions) et à un séminaire final, une fois les études de cas terminées.

Le déroulement des études de cas

Chaque étude de cas s'est faite en deux temps : un temps pour *décrire* l'action et un temps pour *analyser* selon les cinq axes retenus (le détail de la démarche est présenté en Annexe 3).

1^{er} temps : la description des actions

La phase de description a consisté à recueillir le maximum d'informations sur les actions à étudier. Ce dont il s'est agi, c'est de savoir qui étaient les acteurs en présence, ce qu'ils ont dit ou fait, les modes d'organisation de l'action et son déroulement effectif de la façon la plus concrète possible, cela à partir de questions du type : qui ? où ? quand, ? comment ? quoi?. Ces informations constituant le matériau de base sur lequel devait être ensuite fondée l'analyse, obtenir un *matériau de qualité* était une condition essentielle. Ce que nous entendons ici par qualité du matériau renvoyait précisément à deux points: la précision des informations apportées⁶ et le fait que ces informations correspondaient bien au cadre d'analyse retenu. Nous avons également veillé à la nécessité de ne pas mélanger, à ce stade du travail, le récit des faits avec l'interprétation de ce qui s'était passé, même si la personne qui rapportait le cas était invitée, en fin d'exposé, à donner son point de vue sur « ce qui a bien marché et les difficultés rencontrées ».

Pour chaque action, cette description s'est déroulée sur une matinée, sur la base d'un exposé, par une ou deux personnes impliquées dans l'action (un animateur, un coordinateur, ou encore un responsable de service)⁷, suivi de questions - réponses visant à faire préciser des faits et à compléter des informations manquantes. L'action était présentée suivant son déroulement *chronologique* en trois grandes étapes : l'origine et le contexte, la préparation de l'action, sa mise en œuvre. Cette

⁶ Ainsi lorsque, par exemple, un fait était rapporté dans les termes suivants : « la profession agricole s'est senti accusée et a voulu réagir », nous faisons préciser: par « profession agricole », qu'entend-on : s'agit-il d'un responsable professionnel (lequel), d'un groupe d'agriculteurs de tel secteur ou telle commune, etc.? Comment se sont-ils exprimés, où, qu'ont-ils dit ? Par « volonté de réagir » qu'entend-on exactement : qui a fait quoi ? etc.

⁷ L'annexe 4 donne, avec la liste des actions étudiées, le nom et la fonction du ou des exposants.

présentation avait été préparée selon une grille de description remplie par la personne concernée avec l'aide, dans certains cas, de collègues impliqués dans l'action non présents au cours de l'exposé.

2^{ème} temps : l'analyse des actions

Une fois l'information sur l'action recueillie et le matériau consigné par le groupe (l'ensemble de l'exposé ayant été pris en notes de manière la plus complète possible), nous avons procédé pour l'analyse en deux étapes.

- Une étape pour *caractériser* l'action. Elle consistait à organiser l'information selon les 5 axes de description retenus et à formuler les difficultés ou les « choses qui avaient bien marché », soit pour un axe considéré isolément, soit pour l'ensemble de l'action. Ce travail s'effectuait en sous-groupes (chacun travaillant sur deux ou trois axes) à partir des notes recueillies et il a donné lieu à la production des réponses recherchées - formulées le plus clairement possible - à l'ensemble des questions que recouvrait chacun des axes.
- Une étape pour tenter *d'interpréter* les résultats ainsi produits. Plus précisément, ce dont il s'agissait là, c'était de dégager des éléments d'explication des difficultés ou des « choses qui avaient bien marché » et les questions que cela soulevait quant à la compréhension du cours pris par l'action étudiée. Cette deuxième étape se déroulait au travers d'une discussion en grand groupe, en essayant d'établir les liens pouvant exister entre les différents éléments mis en évidence à l'issue de la phase précédente⁸.

Au final, 22 cas d'actions sur l'eau ont été étudiés sur les régions Normandie, Bretagne, Pays de Loire et Aquitaine . Ces actions ont été conduites du début des années 90 à aujourd'hui. Sur ces 22 cas, 18 seulement ont été exploités, 4 n'ayant pas été retenus par manque d'informations au regard de telle ou telle des dimensions de notre grille d'analyse⁹.

1.4. Quelques réflexions à propos des résultats et des limites de la démarche

Une démarche progressivement élaborée

Parce que le but de la démarche dont nous venons d'indiquer les principes et les modalités était bien de produire des connaissances « utiles » et « utilisables », nous avons fait le choix, comme indiqué plus haut, de mener l'évaluation des actions sur l'eau avec ceux-là mêmes qui étaient impliqués dans leur conception et leur animation. Ce choix nous a conduits à mener « de front » un travail d'expérimentation, consistant à construire et à ajuster progressivement une méthode appropriée à cet objectif, et la production elle-même, c'est à dire la mise en œuvre de cette méthode. C'est ainsi *au fur et à mesure de l'avancée de cette démarche* qu'ont été ajustées notre grille de description et notre analyse des actions sur l'eau, et que chaque groupe de travail constitué à l'échelle régionale a adopté, dans le cadre des orientations directrices et avec l'aide fournies par les « appuis méthodologiques », un fonctionnement propre. Pour conclure cette première partie, nous apportons quelques réflexions et éléments du jugement que l'on peut porter à *posteriori* sur une telle façon de procéder.

⁸ Cette deuxième étape de l'analyse, dont on trouvera le détail en Annexe 2, sans doute la plus difficile et qui aurait de ce fait nécessité davantage de temps, n'a pu être qu'amorcée en groupe régional ; elle a été ensuite reprise en groupe inter-régional et c'est sur cette base que nous avons ensuite approfondi la réflexion, par un travail de comparaison sur l'ensemble des cas étudiés, de façon à en dégager des enseignements transversaux tels que nous les proposons dans la deuxième partie de ce document.

⁹ 3 de ces cas correspondent aux premières actions étudiées, actions sur lesquelles nous avons testé seulement la méthode, et le quatrième à une action, en Ille et Vilaine, trop peu avancée pour être exploitable.

Le premier point sur lequel nous insisterons ici est l'importance qu'a eue, pour l'appropriation des principes et de la méthode d'analyse retenus, l'existence d'une instance de discussion spécifique (le groupe méthodologique) pour mettre en commun entre les 4 régions impliquées « ce qui marchait bien ou moins bien », les questions qui se posaient et pour tenter de trouver des réponses à ces questions. Un premier enseignement que l'on peut tirer de cette expérience même est sans doute qu'un tel espace de débat entre ceux qui sont chargés de conduire des actions du type de celles que nous avons étudiées apparaît indispensable pour que leur conduite puisse être véritablement réfléchie (nous reviendrons sur ce point dans la conclusion de ce document). Pour autant, le travail effectué de la sorte présente également des limites certaines.

A propos de la qualité du matériau

Compte tenu de la manière dont nous avons fonctionné, il va sans dire que l'information dont nous avons pu disposer, si elle s'inscrit bien dans un seul et même cadre de questions, n'est pas d'une qualité identique pour tous les cas :

- la qualité de l'information a augmenté entre les premiers cas étudiés et les derniers.
- des questions d'analyse ont pu, pour certaines actions, rester sans réponse parce que l'exposant n'avait pas l'information ou parce que l'objet de la question ne correspondait pas à ce qui s'était passé pour cette action.

La synthèse des résultats que nous proposons dans ce rapport tient compte de cet état de fait, dans la mesure où elle repose exclusivement sur les données « établies » au travers du travail effectué dans les groupes régionaux. On notera à ce propos que si les exemples choisis pour illustrer les analyses qui vont suivre l'ont bien été en fonction de leur pertinence au regard de notre argumentation, ils l'ont été aussi parce qu'ils correspondaient aux cas pour lesquels nous avons les informations les plus précises et les plus assurées. Cela explique que certains cas aient été davantage « exploités » que d'autres...

Un point de vue privilégié : celui d'acteurs du monde agricole

Le fait d'avoir, pour collecter ces données, donné la parole exclusivement à des acteurs du monde agricole, et principalement à des agents des Chambres d'Agriculture, induit par ailleurs un certain regard sur les actions étudiées. Il va sans dire qu'une description des opérations retenues par d'autres acteurs qui ont pu y être impliqués - des élus, des pêcheurs ou un responsable d'Agence de l'Eau, par exemple - aurait évidemment donné lieu à d'autres interprétations, mettant l'accent sur des points différents. Le matériau produit, s'il doit bien être considéré comme un matériau « descriptif » (les conditions méthodologiques de sa production ayant été définies pour cela) n'en est pas moins aussi le reflet d'un point de vue donné sur les actions sur l'eau, notamment en ce qui concerne les difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre.

Ce choix est à apprécier, cependant, au regard des objectifs mêmes du travail ici présenté. Celui-ci répond en effet à une volonté d'acteurs du monde agricole, et plus précisément de responsables professionnels et d'agents de Chambres d'Agriculture, de réfléchir sur les actions sur l'eau, sur « leur démarche » et sur les difficultés qu'ils rencontrent, dans le but d'améliorer l'efficacité de telles actions. Or ceux-ci sont les mieux placés pour décrire ce qu'ils vivent dans ces actions et formuler les questions qu'ils se posent (et qu'ils ont à traiter depuis la place qui est la leur) dans la conduite de ces actions. Si l'expression d'autres points de vue différents aurait sans aucun doute apporté des éléments d'information et un regard complémentaires sur les actions étudiées, c'est dans la cohérence entre ses finalités et le fait de privilégier ce point de vue « là » que se trouve le sens de l'analyse réalisée, étant entendu que les résultats que nous allons maintenant exposer nous semblent, par ailleurs, avoir une portée qui dépasse le seul point de vue agricole.

* * * * *

2.

Une analyse des difficultés rencontrées dans la conception et la conduite des actions sur l'eau

La démarche suivie pour l'évaluation des actions sur l'eau, telle que nous venons de la présenter, peut être rapidement récapitulée de la façon suivante. Ce que nous avons cherché à faire, c'est :

- à identifier les difficultés que rencontraient les acteurs qui y sont impliqués, tout particulièrement ceux qui ont à en assurer la conception et la conduite ;
- à analyser ce qui pouvait expliquer ces difficultés ;
- à dégager de cette interprétation des principes d'intervention susceptibles de faciliter la réalisation de ce genre d'opérations.

La deuxième partie de ce rapport est donc consacrée au produit de la phase interprétative de notre travail. Nous procéderons pour cela en exposant les « difficultés - types » qui sont ressorties de la description des 18 opérations étudiées et en explicitant par type de difficultés, les « facteurs déterminants » qui nous ont semblé permettre d'en rendre compte. Avant d'entamer cet exposé, nous apporterons quelques précisions sur ce que recouvre la notion de *facteurs déterminants* telle que nous l'avons utilisée. Nous fournirons également une vue d'ensemble des caractéristiques principales des actions sur l'eau étudiées, afin de pouvoir « contextualiser » les analyses qui suivront.

Qu'est-ce qu'un *facteur déterminant* des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre d'actions sur l'eau ?

Essayer de comprendre une difficulté rencontrée dans une action sur l'eau revient à se poser la question : à quels traits particuliers de cette action peut-on la rapporter ? Ces traits particuliers peuvent être d'ordre très divers. Suivant le cadre d'analyse que nous avons adopté, c'est à dire suivant les cinq axes privilégiés dans notre lecture de ces actions, ils peuvent renvoyer à :

- la façon dont le problème a été « posé » : le type de problème formulé et par qui, les préoccupations éventuellement non repérées ou occultées, le type de diagnostic réalisé et son utilisation, le rôle des « experts » dans cette formulation.... ;
- le type de réponses apportées : les objectifs retenus au départ de l'action et le type d'activités choisies (actions démonstration, formation, travail de groupe, conseil individuel...) ;
- la façon dont sont « construits » les dispositifs institutionnels : la composition des instances mises en place, le rôle qui leur est attribué ;
- la façon dont est conduite concrètement l'action : la façon dont les agriculteurs sont mobilisés et ce qu'on leur demande ou ce qu'on attend d'eux, les échelles d'intervention, les collectifs et les réseaux sur lesquels on s'appuie ou non, les fonctions attribuées aux agents de développement et les moyens de travail, méthodologiques en particulier, dont ils disposent... ;
- la façon dont s'établissent et sont gérées les relations entre les agriculteurs et les autres acteurs ;

étant entendu qu'en amont de tous ces éléments, ce sont certaines conceptions de ce que « doit » être une action sur l'eau , ainsi que de la notion de *participation* (des agriculteurs en particulier) , qui sont à l'œuvre et que ces conceptions sont également à prendre en compte.

C'est à partir du moment où l'on a pu établir, pour un cas donné, un lien entre une difficulté formulée et « l'état » d'une ou de certaines variables que l'on vient de lister, et expliciter, argumenter ce lien, que nous avons considéré que nous avions à faire à un facteur déterminant.

Par exemple, dans le cas d'une des actions étudiées, une difficulté formulée a été que « les agriculteurs ne sont pas préoccupés par les enjeux sur l'eau ». Or les agents précisent « qu'on ne connaît pas bien leur point de vue », dans la mesure où il n'y a pas eu d'enquêtes, ni de réunions visant à discuter avec les agriculteurs de l'application de la Directive Nitrates qui est à l'origine de cette action. Et il s'avère que « le problème : comment appliquer la directive Nitrates n'est pas formulé », la Chambre d'Agriculture et les responsables n'ayant pas souhaité présenter le « message » à diffuser sous cet angle. On est alors en droit de penser que le fait que l'opération est *ainsi* conduite peut contribuer à expliquer que les agriculteurs ne s'expriment pas et ne prennent pas vraiment position sur la manière dont « ils voient leur rôle, leur contribution éventuelle pour améliorer la qualité de l'eau ».

Un lien explicite ne veut pas dire pour autant une explication de type « cause à effet ». Chaque étude de cas menée a, le plus souvent, débouché sur une *hypothèse* à examiner. C'est dans la comparaison entre les différents cas étudiés que l'on a pu affiner l'analyse, en recherchant des similitudes ou des contre-exemples, c'est à dire en examinant comment des variations de situation, au regard d'un facteur donné, se traduisaient en termes de présence ou d'absence de telle ou telle difficulté supposée en dépendre. A ce titre les exemples d'actions considérées comme réussies – ou plus exactement les exemples de tel point ou tel aspect ayant « bien marché » dans une action (il en existe pour chaque type de difficulté) - ont été très utiles pour identifier plus précisément des facteurs déterminants, des types de conditions auxquels rapporter les résultats.

On soulignera aussi qu'un facteur explique rarement à lui seul une difficulté ou une réussite. Le cours pris par une opération relève d'une interaction entre les différents traits caractéristiques de cette opération. Tout au long du travail effectué, nous nous sommes, cependant, employés à tenter de décomposer ce jeu d'influences multiples, à « pousser » l'interprétation pour bien dégager les *principaux* processus qui conditionnent l'issue des actions sur l'eau.

Ces difficultés (telles qu'elles ont été exprimées au cours des exposés ou formulées à partir de l'analyse en groupe régional), en particulier celles concernant *la participation des agriculteurs*, n'ont de sens qu'en lien avec les objectifs assignés aux actions ou avec les attentes de ceux qui les ont conduites. Dans la mesure du possible, nous essaierons de situer nos analyses au regard de ces éléments, mais nous invitons le lecteur à se rapporter aux fiches de présentation des cas (*Annexe 4*) pour plus de précisions.

Par ailleurs, les exemples cités ont pour but d'illustrer *une* traduction d'une difficulté. Il ne faudrait pas en déduire que l'action est un échec ; elle peut, sous un autre angle (en lien avec un autre type de difficulté) ou selon d'autres critères, être considérée comme réussie . Par exemple, les agriculteurs ne sont pas venus nombreux à une réunion mais ils se sont engagés nombreux dans la mise aux normes des bâtiments qui leur était proposée.

Présentation générale des actions sur l'eau étudiées

Les tableaux 1 et 2 (ci-après) donnent les principales caractéristiques des actions étudiées, en reprenant les problématiques techniques, et en indiquant : les principaux acteurs impliqués, le secteur géographique et le nombre d'agriculteurs concernés, le type d'opérations menées.

Tableau 1 : les problématiques techniques des actions étudiées

Hausse du taux de nitrates dans l'eau	<i>Fertil et Caux, Orne, Sélune, Vie Mieux, Léguer, Poitevineière, Hennebont, Pont L'Abbé</i>	8
Résidus phytosanitaires	<i>Sélune, Phyt'eau Propre 53, Reysson, Saison</i>	4
Résidus bactériologiques, nuisances	<i>Etel, Poitevineière, Hennebont, Saison</i>	4
Eutrophisation, envasement d'un lac	<i>Vire Virène Dathée, Grand Lieu</i>	2
Gestion quantitative de la ressource en eau	<i>Irrimieux 47, Celles La Tour Blanche</i>	2
Aménagement d'une rivière, conflits d'usages	<i>Rivière Vègre, Irrimieux 47</i>	2
Autres :érosion, protection d'espèces animales	<i>Fertil et Caux, Grues Cendrées</i>	2

Tableau 2 : les caractéristiques principales des cas d'Actions de protection ou de gestion de la ressource en Eau étudiés

NOM	Problèmes identifiés	Secteur concerné	Type d'opérations et dates	Principaux acteurs
NORMANDIE				
Contrat Rural SELUNE AMONT Manche	Présence de nitrates, matières en suspension et atrazine dans l'eau prélevée pour eau potable	Pays du Mortainais 6 Cantons 51 communes 2500 agriculteurs 7 communes au départ	1995 : Mise aux normes des Bât. d'élevage 1999 : signature du Contrat Rural (aménagement bât., conseil tech. équipement , lutte contre l'érosion)	- Comité d'Expansion Economique du Mortainais (animation de l'ensemble) - AE Seine Normandie - Chambre d'Agriculture (CA) : volet agricole
Bassin de la VIRE VIRENE DATHEE Calvados	Eutrophisation du lac, pollutions agricoles en amont de la Vire (eau potable)	9 communes puis 14	Fin 80 : mise aux normes des bât. d'élevage. 1994 : Opération coordonnée PMPOA 2000 : Contrat Rural (3 volets : agricole, Rivière, assainissement)	- Ville de Vire puis Syndicat Intercommunal (SIC) - DDAF , AESN - CA
Communication Zone Vulnérable ORNE	Application de la Directive Nitrates	Centre et Ouest du département, 274 communes, 6400 agric.	1994 : Définition d'une Zone Vulnérable 1998 : Opération de communication Z.V. auprès de tous les agriculteurs du secteur	- Préfet (constitue un Comité de Pilotage) (CA, OPA, CG, DIREN) - CA : conçoit et conduit l'action.
FERTIL et CAUX Seine Maritime	Alimentation en eau potable (prévention) NO3 à 40 mg et turbidité	? communes 480 agriculteurs	1991 : Périmètres de protection de captage 1992-93 : Opération Ferti-Mieux (conseil, démonstration, communication)	- Ville du Havre « garantir la ressource en Eau Potable (finance) - Service Environnement de la CA + GVA - OPA ; communes, Syndicats, Administrations
BRETAGNE				
Bassin Versant PONT L'ABBE (Finistère)	↑ du taux de nitrates pour alimentation en eau potable	3 communes 70 agriculteurs choisis	1990 : Mise aux normes de 10 élevages (BEP) 1995 : Opération de conseil Individuel (analyses, plans de fertil., expérimentation)	- CISE (distributeurs d'eau), - SIVOM + CA (convention)
BV LEGUER Côtes d'Armor	↑ du taux de nitrates pour alimentation en eau potable	23 Communes : 880 agri 2 sous BV : 125 agri	1992 : 1ères réflexions – 1996 : session Rivière 1997-98 : Diagnostic et opération BV (BEP) conseil ferti, gestion des déjections, info. recherche de références	- Comité de Bassin Vallée du Léguer (élus + synd. d'eau, Association de la Vallée du Léguer (avec assoc. de protection de la nature,...) - CA
BV Ria d'ETEL Morbihan	pics de pollution bactériologique – qté de l'eau pour ostréiculture	1 commune 18 communes	1995 : actions spécifiques (bandes enherbées.. 1998 : opération BV (BEP)	- groupes syndical locaux (ostréiculteurs et agriculteurs) - CA , maires (SIVOM Port Louis)
GVA HENNEBONT Morbihan	Pollution eau des puits (aviculture) - ↑ no3 dans le Blavet (eau potable pour Lorient)	Canton d'Hennebont 4 communes - 380 agriculteurs	85-87 : 1ères réflexions au sein du GVA 87 à aujourd'hui : actions spécifiques (analyses, gestion du fumier, mise aux normes (BEP)...))	- Aviculteurs – agriculteurs - Elus locaux, DDAF, Eau et Rivières de B. - CA

PAYS DE LOIRE				
Opération VIE – MIEUX Vendée	La teneur en nitrates dépasse les 50 mg – prob. potabilité de l'eau	2 cantons (Palluau et Piré /Vie)	1993 : démarrage de l'opération Ferti-Mieux à 1999 : démonstration, conseil en fertilisation, diag. bâtiments, communication,...	- SAUR (gestion de l'usine d'eau), syndicat d'eau - Chambre d'Agriculture (CA) - CG :soutien fin.
PHYT'EAU PROPRE 53 Mayenne	Pics de pollution phytosanitaires (Diuron) Alimentation eau potable	Tout le département	1997- 99 : Opération de type Phyto-Mieux (démonstration, communication, formation, conseil)	- DDASS – Préfet – DDE – DDAF – - ALDIS – Chambre : conception et animation négociants- coop., FDCUMA, MSA
Opération Environ. LA POITEVINIÈRE Maine et Loire	Nuisances agricoles (odeurs, mouches)	1 commune 92 agriculteurs	1998 : plan d'action communal élaboration d'une charte de bonnes pratiques d'épandage. Atelier relais élevage de canards	- Mairie - syndicat professionnel local – CUMA - CA - (financement Commune + CG)
Sage GRAND LIEU Loire Atlantique	Eutrophisation du Lac, étiage à sec, pollution pesticides et no3	Réserve naturelle – site classé Natura 2000 5 communes	1992 : 1ères réflexions 1998-99 : SAGE, programme de protection de zones humides	- Commission Locale de l'Eau (pluri-acteurs) - DIREN – DDA, assoc. Environnement - CA
Session RIVIÈRE VEGRE Sarthe	préservation d'un site touristique conflits d'usages	La vallée de la Vègre	Formation Rivière : échanges entre les acteurs concernés	- Section locale syndicale agricole - Syndicat de propriétaires - Association de Développement de la Vallée de la Sarthe
AQUITAINE				
IRRIMIEUX 47 Lot et Garonne	Gestion quantitative de la ressource en eau conflits d'usages	2 Bassins Versants > 100 agriculteurs	1998 : opération Irrimieux : Elaboration d'une charte de Partage de l'eau (sensibilisation, appui technique aux irriguants)	- CA + ACMG (Assoc. de conseil aux irriguants) + ASA (Assoc. syndicale d'Irriguants - Assoc. protection de la nature
PhytoMieux Marais de REYSSON Gironde	pollutions phytosanitaires par la viticulture	BV du marais de Reysson - Zone viticole du Médoc 4 communes 160 agriculteurs	1995 : Opération Ferti-Mieux 1999 : Opération Phyto-mieux sur zone pilote (gestion des emballages- réglage pulvé,...)	- ADAR (Assoc. de Dev. Agricole et Rural du Médoc - CA : cellule environnement
Contrat de Rivière SAISON Pyrénées Atlantiques.	Pollutions bactériennes (jus de baignoires Ovins, gestion des crues)	Zone amont de Mauléon 22 communes Périmètre prioritaire : 22 exploitations	1993 : Début Contrat de Rivière : opération coordonnée 1998 : Opération de maîtrise des effluents d'origine agricole (mise aux normes)	- SIC de la Soule - AE Adour Garonne - CA - DDAF
Opération agri-envt GRUES CENDREES Landes	Protection d'une espèce sur un site protégé	pourtour du site (?) 62 agriculteurs passent contrat	1996 : OLAE : élaboration de 2 cahiers des charges « grains » et « pâtures » 1998 : début des contrats	- CA + Parc naturel Régional des Landes de Gascogne (avec LPO)
CELLES LA TOUR BLANCHE Dordogne	Manque de ressource en eau pour irriguer	2 communes 30 agriculteurs	- Mise en place d'un réseau collectif d'irrigation	- Syndicats d'Irriguants et ASA - CA

Une vue d'ensemble des principales difficultés rencontrées dans les actions étudiées

Comme nous l'avons précédemment indiqué, c'est sur la base du relevé des « *difficultés -types* » qui se dégagent de la mise en perspective des différentes actions étudiées par les groupes régionaux que nous allons ici procéder pour rendre compte des facteurs qui conditionnent le déroulement et l'issue de telles actions. Au regard de la description faite par les agents des différents cas d'actions sur l'eau, les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre d'opérations « eau- agriculture » peuvent en effet être regroupés suivant cinq grandes catégories :

- les difficultés tenant à la manière dont sont définis les *objectifs* mêmes de ces opérations ; plus précisément, le fait que ce qu'elles impliquent « pratiquement » pour les agriculteurs reste souvent relativement flou ou donne lieu à des formulations d'ordre très général seulement ;
- les difficultés tenant à l'absence ou au caractère limité de la *mobilisation des agriculteurs* ;
- les difficultés et interrogations des agents quant aux *méthodes d'intervention*, à la « façon de s'y prendre » pour apporter des réponses effectives aux questions que les actions sur l'eau cherchent à traiter ;
- les difficultés liées à l'établissement et à la gestion *des relations entre le monde agricole et d'autres acteurs* que « supposent » les opérations eau- agriculture ;
- les difficultés liées à : des résultats sur l'amélioration de la qualité de la ressource en eau considérés comme insuffisants ou inexistants .

C'est donc ce que recouvrent dans les différents cas étudiés ces types de difficultés que nous allons maintenant expliciter. Nous ne retiendrons pas le dernier type de difficulté comme objet d'analyse en tant que tel, sachant que cette évaluation des résultats sur la ressource en eau procède de l'ensemble des autres facteurs. Nous exposerons tour à tour , pour chacun des quatre autres types de difficultés, « à quoi » on est en droit de penser qu'elles tiennent, dégageant ainsi ce que nous avons appelé des « facteurs déterminants ».

2.1. Des actions dont la signification pour les agriculteurs n'est pas évidente...

Des constats: des actions qui n'apparaissent pas toujours reliées à des problèmes précis et dont la définition des objectifs pose question

Un premier constat que l'on peut faire est que dans nombre des situations étudiées (Léguer, Orne, Pont l'Abbé, Grand Lieu, Irrimieux 47, Reysson, Vire Virène Dathée, par exemple), ***les actions mises en place ne renvoient pas à des problèmes qui fassent sens pour les agriculteurs*** au regard de l'exercice ordinaire de leur métier.

Dans la plupart de ces cas, les choses se passent de la manière suivante. Face à une situation qu'ils considèrent comme critique en matière de qualité de l'eau (eutrophisation du lac dans les cas de Grand Lieu et Vire Virène Dathée, diminution de la potabilité de l'eau (Bassin Versant de Pont l'Abbé, Phyt'eau Propre 53, Vie Mieux, Orne, Fertil et Caux, Saison), des acteurs non agricoles - élus locaux, associations de protection de la nature ou représentants de l'état et des administrations (DDAF, DDASS, Préfet) -, désignent l'agriculture comme responsable de la dégradation de cette ressource. En s'appuyant sur des analyses et études d'experts montrant par des données chiffrées cette dégradation, un problème est donc posé *d'un point de vue environnemental* : « réduire ou stabiliser les taux de nitrates », « rétablir la qualité de l'eau d'un lac, pour sauvegarder le lac comme réserve à

intérêt écologique majeur (Grand Lieu) » ou « comme zone d'intérêt touristique », « enrayer une dégradation prévisible de cette qualité » - *ou d'un point de vue réglementaire* - dans le cas de l'Orne, le préfet interpelle la Chambre pour mettre en application la directive nitrates - mais sans que ces injonctions donnent lieu à un travail de formulation de ce qu'elles impliquent concrètement pour les agriculteurs localement mobilisés.

Dans ces conditions on relève alors un certain nombre de phénomènes récurrents qui contribuent à donner aux actions engagées une tonalité avant tout « politique » qui se traduit par des difficultés à identifier les questions pratiques auxquelles renvoient les mises en cause dont les agriculteurs sont l'objet, et à savoir quoi faire pour traiter ces questions.

Les agriculteurs, ou plus exactement les institutions et les responsables professionnels qui se voient interpellés, réagissent en effet avec le souci avant tout de contrecarrer ce qui est perçu comme une attaque et de préserver ou de rétablir une « image de l'agriculture » qu'ils considèrent mise à mal.

Ainsi dans le cas de Irimieux 47, il s'agit de « faire reconnaître l'agriculture pour son utilisation raisonnée de l'eau », dans le cas du marais de Reysson, il s'agit de « montrer les efforts faits en matière d'environnement dans une zone classée ZNIEFF ». L'inscription de l'action dans un dispositif institutionnel « labellisé » censé apporter la preuve de l'attention du monde agricole aux problèmes d'environnement - l'obtention du logo Ferti Mieux ou Irimieux par exemple - devient alors une sorte d'objectif en soi, au détriment de la recherche de solutions aux problèmes localement soulevés.

Dans certains cas, ces problèmes donnent même lieu à une certaine occultation. Dans l'Orne, alors que l'administration sollicite les professionnels pour savoir « comment appliquer la directive nitrates sur la zone sensible », l'action mise en place en réponse à cette demande se réduit à une opération de communication pour « sensibiliser les agriculteurs à une gestion optimum de la fertilisation », sans que cet objectif soit explicitement relié au contenu de la directive Nitrates et à son application. Pour les responsables et agents impliqués, le principe retenu étant de « tourner les messages positivement ».

De la même façon, le cas de Vie Mieux met en avant des objectifs d'optimisation technico-économique des exploitations plutôt que de traitement d'un problème de qualité d'eau. Dans le cas de Reysson, les objectifs de préservation de l'image de la viticulture (sur un secteur aux noms prestigieux) sont considérés comme une manière détournée d'aborder le problème de l'usage des produits phyto sanitaires dans la Vigne. Mais ce problème n'est pas formulé.

La volonté de garder le contrôle des opérations, en empêchant que d'autres institutions ou acteurs non agricoles interviennent auprès des agriculteurs, est également une manifestation assez fréquente (cf. les cas de l'Orne ou de Vire Virène Dathée) de la tendance observée à appréhender les actions sur l'eau comme des opérations destinées à prouver qu'on « prend en charge » le problème - général - des conséquences environnementales de l'agriculture plutôt que comme des opérations visant à trouver les moyens de faire face à telle ou telle interpellation précise adressée aux agriculteurs quant à telles ou telles de leurs pratiques.

Cette tendance est d'autant plus remarquable que l'on a pu relever des situations dans lesquelles, alors même qu'un problème était effectivement soulevé par des agriculteurs, il n'était pas pris en compte dans le cadre de l'action. C'est le cas d'Irimieux 47 : les agriculteurs souhaitaient une meilleure répartition dans l'année de la disponibilité en eau pour irriguer, et exprimaient depuis un certain temps leur souhait de construction d'un lac. Or, au moment où le label Irimieux est obtenu, après deux ans consacrés au montage du dossier, ce problème n'a pas été discuté et n'apparaît pas dans le contenu ou les objectifs de cette opération...

Le flou observé en ce qui concerne la formulation des problèmes à traiter dans les actions sur l'eau analysées se retrouve au niveau des objectifs opérationnels. Dans les cas étudiés, ceux-ci sont très variables ; dans certains cas, il s'agit de « revaloriser l'agriculture », dans d'autres de « sensibiliser les agriculteurs », dans d'autres enfin, de « faire changer les pratiques ». Mais il semble au final, et c'est

le deuxième constat, que **la définition de ces objectifs constitue une réelle difficulté pour les agents et cadres chargés de conduire les actions.**

Cette difficulté se manifeste sous plusieurs formes :

- une certaine confusion entre les objectifs « politiques » et les objectifs « techniques » visés par les actions mises en place - la volonté de défendre la Profession et celle d'engager des changements de pratiques n'étant pas toujours facile à articuler - ou l'absence d'objectifs techniques ;
- une absence de liens explicites entre des objectifs, à long terme, de type « sensibilisation », « formation » et les problèmes à traiter localement à court terme ;
- une formulation très générale des objectifs techniques retenus - « baisser le taux de nitrates dans l'eau » ou « prévenir une dégradation » -, sans que soit clairement identifié ce qu'il convient de changer dans les pratiques, et comment s'y prendre pour atteindre ces objectifs (par exemple, mise aux normes de bâtiments, réalisation de x kilomètres de bandes enherbées, etc.) ;
- parfois ces objectifs techniques apparaissent relativement standard (« gérer les effluents d'élevage », « optimiser les pratiques de fertilisation ») sans lien évident là encore avec un problème à traiter.

Si l'on reprend le cas de Irimieux 47, en même temps qu'un objectif « d'image » de l'agriculture est mis en avant, un objectif technique a été formulé: construire une « charte de partage de l'eau » pour « anticiper les conflits d'usage de la ressource et de gestion du lac ». Alors que « l'action Irimieux » est considérée comme définie, le dossier d'obtention du label étant prêt, les agents constatent que le programme d'action spécifique sur le terrain reste à définir. Le cas de Reysson, quant à lui, ne précise pas d'objectifs d'action au delà d'une « estimation de la motivation des agriculteurs et des modifications de pratiques à mettre en œuvre (définition d'un état 0) ».

Les objectifs du programme Phyt'eau propre 53 sont: "diminuer les risques de pollution lors du stockage, diminuer les quantités de produits utilisés, diminuer les risques de pollution par les produits phyto non utilisés". Mais les volets d'action tels qu'ils sont formulés font peu apparaître le travail envisagé sur les pratiques : « campagne de communication, connaissance des pratiques, la gestion des emballages des produits phytosanitaires, la formation des agriculteurs et non agriculteurs ».

Si l'on reprend le cas de l'Orne, les objectifs sont « sensibiliser » et « encourager au changement de pratiques ». Les contenus d'action: sont définis en termes de formation, actions démonstrations, ou élaboration de messages sous diverses formes : plaquettes, panneaux, fiches conseil. Dans la première phase du programme Vire Virène Dathée, il n'y a pas d'objectifs formulés. Les protagonistes se centrent sur la réalisation d'études et contre - études visant à déterminer les responsabilités.

Au regard du premier ensemble de difficultés ainsi identifiées, il ressort, au total, un certain paradoxe. En effet, ce qui est attendu des agriculteurs dans des actions sur l'eau, ce sont bien des changements de pratiques et de façons de travailler. Mais la manière dont ils sont sollicités pour s'engager dans de telles actions apparaît surtout renvoyer à des injonctions sur ce qu'il faudrait qu'ils améliorent, ou à des critiques sur ce qu'ils ne font pas bien, qui restent le plus souvent fondées sur une argumentation d'ordre essentiellement « morale » ou « civique » - la défense de l'environnement, de la nature comme patrimoine sociétal - sans que les conséquences proprement professionnelles de ces injonctions et de ces critiques donnent lieu à un travail d'élaboration spécifique. Il en résulte que les objectifs assignés à ces actions demeurent très généraux et apparaissent marqués par un mélange de considérations politiques et techniques qui en rend la conduite délicate. Ce mode de sollicitation des agriculteurs favorise, de fait, des réactions de défense de « la profession », plutôt qu'une forme d'engagement reposant sur l'examen des liens entre certaines pratiques agricoles et l'état de l'environnement et la recherche de nouvelles pratiques « respectueuses » de l'environnement au travers d'une réflexion technique sur ce qu'on peut changer et comment.

Quelles sont alors les raisons d'un tel état de choses ? C'est ce que nous allons tenter maintenant de dégager.

Les facteurs en cause dans les difficultés repérées autour de la définition des objectifs des actions sur l'eau

Deux faits saillants ressortent du travail effectué pour mettre en relation les constats qui précèdent avec les caractéristiques des différentes opérations étudiées. Le premier a trait au lien existant entre le type d'instances au sein desquelles les demandes adressées à l'agriculture ou le problème posé par tel élu ou telle association sont discutés et la façon dont cette discussion est menée, d'une part, et le type d'objectifs qui sont formulés, d'autre part. Le second renvoie à la question de la nature et de l'usage des « diagnostics » de situation - et plus généralement du rôle des « experts » - dans la construction des actions sur l'eau.

✓ *Les effets des modalités d'organisation des actions sur l'eau sur la définition des objectifs qui leur sont assignés*

Si l'on prête attention aux modalités selon lesquelles les problèmes à traiter ou les objectifs d'action ont été définis - par qui, dans quel lieu, selon quels procédés- , les différents cas à propos desquels les difficultés ci-dessus ont été relevées présentent un certain nombre de points communs :

- ils correspondent à des situations dans lesquelles le « problème » adressé au monde agricole (le plus souvent par des administrations ou des élus¹⁰) passe par une interpellation des institutions agricoles sans que ses manifestations aient donné lieu à une mobilisation ou à un débat local dans lesquels les agriculteurs du site concerné auraient été directement impliqués ;
- la réponse apportée à cette interpellation est élaborée d'abord et essentiellement entre « responsables ». Elle est ensuite « appliquée » sur le terrain moyennant un travail d'intéressement des agriculteurs « de base » ; il s'agit de leur montrer qu'ils ont un intérêt, économiquement notamment, à faire telle ou telle modification.
- ce travail privilégie les aspects de « communication », de « sensibilisation » - la dimension « pédagogique », pourrait-on dire - plutôt que des démarches de résolution de problème

Ces caractéristiques sont rassemblées notamment dans le cas de l'Orne , Reysson ou Irimieux 47, ou encore Phyt'eau propre 53. C'est le cas aussi de Vire Virène Dathée, où le débat se cantonne dans un 1er temps à des discussions entre représentants d'institutions, sur la base des différents diagnostics faits par chacun, pour démontrer ou, au contraire, contrer la responsabilité de l'agriculture dans l'état du Lac.

On est alors en droit de penser que le fait qu'une action parvienne difficilement à se traduire dans des objectifs opérationnels précis tient assez directement à la manière dont elle est conçue et au dispositif mis en place pour la lancer et la soutenir. Lorsque les choses sont discutées seulement au niveau de Comités de Pilotage ou de Commissions Professionnelles Agricoles, a fortiori lorsque ceux-ci sont composés suivant une logique institutionnelle plus qu'en fonction d'une exigence de représentation du système d'acteurs effectivement concernés par le problème précis à traiter, on constate que **les considérations « stratégiques » - les réflexes défensifs, les soucis « d'image »... - ont tendance à l'emporter sur le débat pratique**, c'est-à-dire sur l'examen des questions ou des difficultés que se posent les agriculteurs, du point de vue de l'exercice de leur métier et des évolutions à envisager dans cet exercice, par rapport à ce qui leur est demandé.

A l'inverse, **lorsqu'une préoccupation d'un acteur est exprimée directement à un autre acteur, où lorsque les éléments d'information sur une situation (un diagnostic, une analyse d'expert) sont mis en discussion** par un acteur ou groupe d'acteurs en dehors d'une logique institutionnelle, cela semble favoriser ce type de débat, centré sur les enjeux pratiques du changement. Les uns et les autres sont en quelque sorte « poussés » à réagir et à se situer par rapport aux préoccupations exprimées

¹⁰ Parfois (c'est le cas, par exemple, à Pont l'Abbé) en l'absence même de situation particulièrement critique sur la zone retenue pour l'opération...

respectivement, non pas sur un plan idéologique seulement mais sur le plan de ce qu'ils sont prêts ou non à faire concrètement.

Les opérations d'Etel, d'Hennebont et de La Poitevinière illustrent bien ce cas de figure. A Etel, suite à des analyses bactériologiques réalisées par l'IFREMER dans l'eau de la Ria, les ostréiculteurs interpellent localement les agriculteurs concernés, par le biais d'un responsable syndical qui s'adresse à son homologue responsable syndical agricole. Ce qui motive le contact n'est pas l'organisation institutionnelle d'une action mais bien la nécessité de poser un problème et de chercher des solutions. A Hennebont, ce sont des aviculteurs qui expriment leur inquiétude du fait de l'eau non potable dans les élevages. Ils invitent *Eau et Rivières de Bretagne* à une AG du GVA et organisent une restitution publique des analyses d'eau qui montrent que plus de la moitié dépassent la norme autorisée. Le problème de la dégradation de la qualité de l'eau est posé clairement et directement auprès - et du point de vue - des praticiens. Pour la Poitevinière, l'intervention de la Chambre par le type de réunions qu'elle propose et leur contenu (centré sur une restitution des discussions qui ont eu lieu dans le « groupe de réflexion »), met en débat de façon explicite et publique le problème des nuisances liés aux effluents d'élevage. Les différents acteurs ayant auparavant mis sur la table (et par écrit) leurs préoccupations vis à vis de cette question.

Le cas de l'Opération Rivière est particulier dans le sens où il est constitué par une formation ayant pour but de « faire discuter tous les acteurs concernés par « l'usage » de la rivière de la Vègre et à leur faire exprimer leur préoccupations, mais sans objectif opérationnel ou décisionnel particulier. Mais on notera que l'organisation de l'opération, en dehors d'enjeux politiques et institutionnels donne effectivement lieu à une formulation relativement précise des problèmes qui se posent pour chacun : la baisse des niveaux d'eau du fait de l'irrigation par les agriculteurs qui préoccupent les pêcheurs, le manque d'entretien des berges de la part des propriétaires qui gênent les kayakistes par exemple.

Sans pour autant négliger le fait que les actions sur l'eau présentent toujours une dimension politique et institutionnelle qui est bien à prendre en compte, il convient donc de porter une attention particulière à la place qui y est donnée à la possibilité pour les agriculteurs concernés de prendre position sur la manière dont ils appréhendent les problèmes qui leur sont adressés. Cela suppose de trouver les moyens de faire en sorte que de tels problèmes soient effectivement formulés et pour ce faire qu'un débat puisse s'établir sur la signification et les conséquences de ces problèmes en termes de pratiques agricoles. Si l'appropriation par les agriculteurs des questions qui leur sont adressées et l'explicitation des enjeux, pour l'agriculture, du traitement de ces questions ne trouvent pas à s'effectuer - dès la mise en place de l'action et tout au long de son déroulement, via des scènes de discussion et des modalités de travail spécifiques -, il y a de fortes chances que cette action se heurte à des difficultés de définition de ses objectifs du type de celles ici mises en évidence.

✓ **A propos du rôle des « diagnostics » et des « experts »**

Dans la plupart des actions analysées, ces objectifs sont fixés à partir des résultats de diagnostics réalisés selon des procédures variées. Ces résultats sont le plus souvent restitués et discutés au sein des instances d'orientation et de suivi de l'opération (Comités de Pilotage, Comités Techniques...) et ils débouchent sur un programme dont les grandes lignes, généralement déjà définies dans le diagnostic lui-même ou par les agents qui le présentent (Reyssson, Léguer...) ne sont plus alors qu'à valider. Plus rarement le diagnostic est restitué aux agriculteurs localement (à l'échelle d'une commune par exemple), mais là encore pour être validé. Si le diagnostic apparaît ainsi comme un préalable « obligatoire », une étape incontournable, pour toute action sur l'eau, il soulève cependant un certain nombre de problèmes quant à son utilisation et, surtout, à ses effets.

Avant d'exposer ces problèmes et à quoi ils tiennent, il importe de préciser ce que recouvre la notion de *diagnostic*, ce terme recouvrant dans les faits **des démarches très diverses** :

- dans certains cas, il correspond à une phase obligatoire dans une procédure prédéfinie à respecter (dispositifs de type Ferti-mieux), le diagnostic correspondant là à un « état des lieux de

départ » (état de la ressource en eau et état des pratiques), point de repère pour l'évaluation ultérieure des résultats;

- dans d'autres, il correspond à des études ou des « expertises » scientifiques effectuées par des organismes de recherche ou un bureau d'étude pour évaluer, qualifier une situation le plus souvent du point de vue environnemental (état de la ressource en eau, qualité bactériologique, taux de nitrates etc..) : cas d'Etel, Vire Virène Dathée, Grand Lieu par exemple;
- dans d'autres cas encore, assez nombreux (Léguer, Fertil et Caux, Pont l'Abbé, Vie Mieux, Reysson, Etel, Poitevinière), il correspond à des enquêtes plus ou moins approfondies menées auprès des agriculteurs (parfois en plus d'une étude hydro-géologique ou d'une étude technico-économique de l'agriculture) afin de disposer d'une description des caractéristiques de l'agriculture et des agriculteurs et d'une typologie des pratiques.

S'ils visent dans tous les cas à *une certaine production de connaissances technico-scientifiques* destinées à « éclairer » les acteurs, les diagnostics apparaissent avoir aussi **des fonctions sociales multiples**. Ce n'est pas, en effet, la même chose que de :

- mesurer des effets d'activités ou de pratiques sur le milieu physique (eau, sols)
- disposer d'un état des lieux qui puisse être considéré comme incontestable parce que reposant sur une analyse réputée « objective »
- ou rechercher une caution scientifique pour défendre une cause de type politique ou militante portée par tel ou tel des protagonistes (écologistes, profession agricole) ou exercer une fonction d'arbitrage entre des points de vue contradictoires

Et en ce qui concerne plus spécifiquement **les enquêtes menées auprès des agriculteurs**, il n'est pas non plus équivalent de leur donner comme objectif :

- d'évaluer des pratiques à risque;
- de connaître les « motivations » ou les freins des agriculteurs vis à vis d'un changement éventuel ou encore les attentes des différents groupes de population concernés, et « ce qu'ils pensent » d'une action menée pour changer les choses.
- d'être un moyen de mobilisation, le fait de voir les gens individuellement étant censé permettre tout à la fois de recueillir de l'information, d'informer et de « motiver » sur ce qu'on veut faire.

Quoiqu'il en soit, ce qui ressort de nos études de cas c'est que les diagnostics mis en œuvre dans les actions sur l'eau ne permettent pas vraiment d'aboutir à la définition d'objectifs qu'ils sont censés faciliter. Soit que, loin de servir pour mobiliser, ils contribuent à accentuer des prises de position défensives - les agriculteurs les percevant comme un outil d'accusation à leur égard et les rejetant (Grand Lieu) -, soit qu'ils ne permettent pas de trancher et d'éclairer les objectifs de l'action, aboutissant à des débats d'experts davantage qu'à un arbitrage (Vire Virène Dathée), soit que les acteurs ne sachent pas vraiment qu'en faire (Léguer, Phyt'eau Propre 53, Vie Mieux) , soit encore qu'ils débouchent sur une formulation de problèmes et de priorités d'action qui ne correspond pas forcément à ceux que les acteurs concernés ont pu exprimer par ailleurs (Saison).

Si l'on essaye alors de dégager ce qui peut expliquer la rupture qui semble ainsi fréquemment exister entre la phase de diagnostic et le déroulement de l'action proprement dite, **deux types de facteurs apparaissent devoir être pris en compte**.

a) Le premier tient à la nature même de ce qu'est une étude ou une expertise et, plus précisément au fait que si un diagnostic apporte bien des informations - recueillies d'un point de vue donné - sur une situation, ces informations ne sont pas suffisantes pour définir ce qui peut faire problème pour les acteurs, dans la mesure où ce qui importe à ce niveau c'est moins le constat de « ce qui ne va pas » que les raisons que ces acteurs attribuent à ce qui ne va pas et la façon dont ils envisagent, à partir de là, ce qu'il faudrait éventuellement changer. Et en ce qui concerne les enquêtes, ce qui est recueilli individuellement auprès des agriculteurs ou d'autres acteurs, ce sont

des descriptions de pratiques et des « opinions » dont les auteurs tirent une évaluation des « besoins » de formation et de changements de pratiques. Cela n'est pas équivalent à des préoccupations ou des questions qui seraient exprimées explicitement en réponse à un problème formulé par un acteur ou pour se prononcer sur une situation considérée comme critique. Toujours est-il qu'il y a un paradoxe, lorsque dans certaines situations, des problèmes peuvent avoir été formulés et être connus et que les études réalisées, qui définissent des besoins à dire d'experts, conduisent à occulter ces problèmes .

b) Le deuxième facteur tient à la manière dont les résultats d'études sont utilisés, à savoir par qui et sur la base de quel type de restitution. Le lieu ou l'instance au sein de laquelle cette restitution se déroule et l'objectif qui lui est attribué ne sont pas en effet sans importance. Suivant que les résultats ne sont pas discutés du tout, suivant qu'il s'agit d'une simple « validation » de propositions d'action déjà prêtes (généralement en comité restreint) ou suivant qu'il s'agit de mettre en discussion les informations et analyses qu'apportent des études de façon à ce que des préoccupations et des questions soient exprimées à ce propos, le cours que peut prendre une opération apparaît très variable.

Dans les cas de Grand Lieu, Sélune, Fertil et Caux, les opérations Irrimieux ou Phyt'eau Mieux, les diagnostics sont discutés en Commissions Professionnelles et dans des instances plutôt institutionnelles. Ils comportent des propositions d'actions qui sont soumises à « validation ». La définition des problèmes d'action ne fait pas à proprement parler l'objet de discussion par les agriculteurs.

Lorsque le diagnostic, notamment les données chiffrées sur la situation, fait l'objet d'une restitution auprès des agriculteurs, cela contribue à provoquer ou alimenter (s'il est déjà en cours) un débat. Les cas de Etel, Hennebont mettent particulièrement en évidence le rôle essentiel de la discussion entre agriculteurs - et, plus largement, des échanges directs entre acteurs - au moment de l'étape initiale qu'est la formulation des problèmes à traiter.

On retiendra de ce premier type de difficultés que lorsque les problèmes posés du point de vue environnemental sur la ressource en eau ne sont pas mis en discussion dans le cadre d'une *discussion pratique*, de façon à ce que puisse être fait le lien entre ce que font les agriculteurs et le problème formulé sur l'eau, que puissent être exprimées les préoccupations, les questions que soulève ce lien , il est difficile de formuler des problèmes qui fassent sens pour les agriculteurs. L'instauration de ce type de débat apparaît lié au fait que les choses ne soient pas discutées uniquement dans des instances institutionnelles . Nous reprendrons ces éléments dans la partie « enseignements ».

2.2. Des difficultés relatives aux formes de participation et d'engagement des agriculteurs dans les actions sur l'eau

Des constats

✓ Des actions dans lesquelles la participation des agriculteurs est considérée comme insuffisante, voire inexistante

Un premier type d'appréciation de la participation des agriculteurs porte sur les résultats quantitatifs en termes d'implication dans les actions proposées : réunions, formations ou, plus concrètement, mise aux normes des bâtiments, signature d'un contrat, utilisation d'un outil de conseil (cahier d'épandage, guide de fertilisation). Dans certaines opérations, cette participation est considérée comme insuffisante par rapport aux attentes de ceux qui les ont initiées.

L'opération Fertil et Caux, définit 3 axes de modifications de pratiques (en réponse à un problème de hausse des taux de nitrates et de turbidité de l'eau) : raisonner la fertilité minérale, maîtriser la gestion des

effluents d'élevage et ne pas laisser le sol nu en intercultures. Un des outils élaborés dans ce cadre est un « guide des bonnes pratiques ». Or il est constaté que ce guide est peu utilisé par les agriculteurs.

Toujours dans ce cas, ainsi que dans ceux de Vire Virène Dathée et de Reysson, c'est la participation à certaines réunions, qui est considérée comme insuffisante.

Un deuxième type d'appréciations renvoie au mode d'investissement ou « d'engagement » des agriculteurs dans la prise en compte des problèmes de qualité de l'eau auxquelles l'opération veut apporter des réponses. Dans certains des cas étudiés, notamment Orne, Fertil et Caux, Vie Mieux, Pont l'Abbé, les agriculteurs sont considérés comme « passifs ». Ils ne semblent « pas préoccupés par les enjeux sur l'eau » (Sélune, Reysson), du moins tels que ces enjeux sont définis dans le programme envisagé. Ils reçoivent les conseils ou même viennent à des journées démonstration ou des réunions, mais « ils ne s'expriment pas et ne prennent pas d'initiative ».

L'action Pont l'Abbé consiste en une « opération de conseil individuel en fertilisation » visant une optimisation des pratiques de fertilisation. Le « conseiller agronomie » qui a effectué des visites individuelles chez tous les agriculteurs concernés (ceux retenus comme cibles prioritaires de l'opération de conseil), considère avoir été bien reçu. Mais il constate « qu'en 4 ans, il n'a eu qu'un seul coup de téléphone » ; les agriculteurs ne sont « pas demandeurs ». Au cours des réunions de restitution des résultats d'études faites pour mesurer les évolutions de pratiques (évolution des surfaces de couvert végétal ou des apports en fertilisants) les agriculteurs se sont très peu exprimés.

Le plus souvent, ce qui est mis en évidence au travers de ce type d'appréciations, c'est qu'on ne connaît pas leurs préoccupations et leur vision des choses : la façon dont ils se situent par rapport au problème posé ou du moins à la situation considérée comme critique. Soit parce qu'il n'y a pas de réunion prévue ou d'occasion véritablement donnée pour que les agriculteurs s'expriment, soit, comme le montre l'exemple ci-dessus, parce que ce sur quoi ils sont invités à se prononcer ne suscite pas de réactions particulières, soit encore « qu'on n'a pas de retour » des messages diffusés. Ce qui préoccupe alors les agents est qu'on ne sait pas si les conseils préconisés sont utilisés ou non et comment.

Dans certains cas (Reysson, Irrimieux, Vie Mieux), caractérisés par la mise en œuvre locale d'une procédure nationale (phytomieux et Irrimieux), les agriculteurs dits « de base » sont absents de l'action en cours d'organisation. Si un responsable participe aux différentes phases qui consistent à monter un dossier et à définir les grandes lignes d'un programme d'action susceptible de recevoir le label, les autres agriculteurs ne sont pas « encore » impliqués. Dans le cas du marais de Reysson, les agents s'interrogent sur « ce qui se passerait si le responsable impliqué pour faire avancer le dossier n'était pas là ! ». La question que se posent les agents est alors de savoir comment les mobiliser au moment où il va s'agir d'aller sur le terrain. Dans le cas de Vie Mieux, par exemple, il est précisé que, malgré l'information déjà réalisée, les agriculteurs ne se sont pas « approprié l'action ».

✓ **Des actions marquées par des « effets de sélection » ; le décalage entre la participation d'un responsable et « les autres » agriculteurs.**

Un certain nombre de cas étudiés se caractérisent par des actions « de masse » qui ne prennent pas particulièrement en compte la diversité des agriculteurs. Par diversité, nous entendons celle qui concerne les différentes pratiques et les modes de conduite des exploitations ainsi que les différentes façons de voir qui y sont liées. Les actions se caractérisent ici (Orne, Sélune, Irrimieux 47, Vie Mieux, Phyt'eau propre 53) par des activités de type: « portes ouvertes » ou « démonstrations », destinées à tous les agriculteurs d'un secteur, et par des messages ou des outils de conseil adressés à tous avec un contenu unique.

Dans l'évaluation des résultats de participation des agriculteurs à ces actions, cet élément est bien perçu comme une limite ; « **certains types d'agriculteurs ne sont pas touchés par les actions**

proposées ». Du point de vue des modalités d'intervention, les agents concernés soulignent que la prise en compte de la diversité constitue une réelle difficulté méthodologique : « comment faire pour toucher tous les agriculteurs » ?

Dans le cas de Sélune, où un des modes d'engagement concret proposé aux agriculteurs est la mise aux normes des bâtiments, il s'avère que les « moins de 70 UGB n'ont quasiment pas répondu ».

Dans le cas de Grand Lieu, ce sont certaines catégories d'agriculteurs qui ne s'expriment pas ou sont simplement absents. Ceux qui s'expriment dans les réunions, les plus opposés au projet et qui se sont organisés au travers d'une association de sauvegarde du lac contre le SAGE, sont considérés comme non représentatifs de l'ensemble des agriculteurs concernés autour du lac.

Le décalage entre la participation « active » d'un ou plusieurs responsables et celle des autres agriculteurs est aussi une manifestation d'effets de sélection souvent évoqués (Marais de Reysson, Sélune, Pont l'Abbé, Fertil et Caux par exemple). Plus largement, il apparaît que le rôle de certains agriculteurs appelés dans les actions des « leaders » peut jouer dans le sens d'un facteur favorable ou défavorable à la participation des autres agriculteurs.

Dans le cas de Vie Mieux, où les agriculteurs impliqués sont des responsables professionnels, deux agriculteurs désignés sur chaque commune par un responsable syndical, devaient servir de « relais de l'action », mais cela n'a pas fonctionné.

Dans le cas de Sélune, un responsable agricole « de poids » joue un rôle important dans l'organisation de l'action de par ses différents mandats et les relations qui sont les siennes au sein des instances agricoles et dans les instances liées aux politiques de développement local (le Comité d'Expansion Economique du Mortainais). Ce rôle se traduit dans ses interventions pour faire avancer les dossiers, pour obtenir des moyens et faire aboutir la mise en place du Contrat Rural, pour faire la promotion de l'action et convaincre certains acteurs non agricoles. Cependant, il est constaté un décalage entre son implication dans les différentes phases de l'action et celle des autres agriculteurs. Ceux-ci sont sollicités surtout pour répondre aux mesures proposées (mise aux normes des bâtiments par exemple). Les animateurs s'interrogent aujourd'hui sur l'effet auprès de certains agriculteurs d'une assimilation de l'opération à cette personne.

A Pont l'Abbé, un agriculteur est impliqué dans le Groupe de Réflexion Agricole Local qui a été constitué à l'initiative de la Chambre. Il a été choisi pour son ouverture et « sa motivation » vis à vis des questions environnementales ; en effet « par la réflexion et ses pratiques » il met « déjà » en œuvre un mode de conduite de son exploitation respectueux de l'environnement. Or il est constaté qu'il est peu en relation avec les autres agriculteurs (sollicités dans l'action par visites individuelles) et finalement relativement « isolé pour porter l'action ».

Bien entendu, ces constats et appréciations sont à rapporter au rôle que les agents aimeraient voir jouer par les « responsables agricoles », à savoir - nous y reviendrons dans les facteurs explicatifs - un rôle « d'entraînement » des autres agriculteurs, voire de persuasion du bien fondé de ce qui leur est proposé et d'incitation à s'y engager.

✓ **Une absence de dynamique collective**

Dernier constat, très peu d'actions ont donné lieu à des formes de travail collectives des agriculteurs, qu'il s'agisse de réflexions en groupe sur les questions que les problèmes de qualité de l'eau formulés soulèvent pour eux en tant qu'agriculteur ou sur les « solutions » qui leur sont proposées (réduire les apports de fertilisants, etc.), ou qu'il s'agisse d'actions concrètes menées à plusieurs (expérimentation ou essais groupés, achat d'un nouveau matériel, plantation de haies). Dans certains cas, de telles formes d'action ne sont pas envisagées, les agriculteurs étant sollicités uniquement individuellement (Orne, Phyt'eau Propre 53.), dans d'autres (Sélune, Léguer) les agents souhaiteraient que la mise en œuvre des actions s'accompagne d'une « mobilisation collective », mais ils ne savent pas toujours « comment s'y prendre » et il n'y a pas de moyens spécifiques mis en place pour cela.

Des facteurs explicatifs liés à la façon dont sont mobilisés les agriculteurs, et aux types d'actions qui leur sont proposés

✓ *L'accent est mis sur les aspects « communication », « sensibilisation », « conscientisation »*

Les actions de sensibilisation, formation ou communication occupent une place centrale dans un nombre important de cas. Ce qui est alors demandé concrètement aux agriculteurs (par exemple dans les opérations Sélune, Orne, Fertil et Caux, Léguer, Pont l'Abbé, Vie Mieux) est: de répondre à une invitation, à une réunion d'information, ou à une journée démonstration, de suivre des conseils techniques, soit sur la base de messages diffusés (sous forme de bulletins, affiches etc.) dans le cadre d'une campagne de communication, soit en utilisant des outils proposés souvent gratuitement.

Ces opérations sont donc centrées sur l'élaboration et la diffusion large, sur un secteur donné, d'un message dont l'objet est généralement de mettre en évidence l'intérêt de certaines pratiques (expliquer des principes de fertilisation et des techniques qui vont avec), dans une optique qui se veut « pédagogique » et « acceptable » par le plus grand nombre. Ce que nous soulignerons alors ici, c'est que, quel que puisse être l'intérêt de ce type de démarche, on relève un certain *décalage*, dans les actions où des difficultés de mobilisation des agriculteurs sont exprimées, entre :

- ce qui est attendu de la part des agriculteurs, c'est-à-dire une prise en compte effective des problèmes de qualité de l'eau et des changements concrets dans leur façon de travailler,
- et une façon d'intervenir caractérisée par le fait que l'objectif de changement de pratiques n'est pas toujours explicitement formulé ; dans la mesure où il s'agit de « sensibiliser » les agriculteurs en vue d'un objectif ultérieur de changement de pratiques, le problème à traiter n'est pas mis en discussion et, au final, les liens entre ce qui est proposé dans l'action et un problème spécifique sont difficiles à percevoir pour les agriculteurs.

Ce décalage entre un objectif de changement de pratique - on pourrait dire aussi d'innovation technique - de la part des agriculteurs et les modalités selon lesquelles ils sont sollicités se traduit aussi dans la façon dont sont définis les contenus d'action et les pratiques à mettre en œuvre.

✓ *Le caractère prédéfini des « bonnes pratiques » : des contenus d'action élaborés au sein des institutions, en comité restreint*

Lorsque l'on examine qui définit les contenus d'action (notamment les actions de conseil), dans quelles instances, selon quels procédés et sur la base de quelles préoccupations, deux éléments ressortent de l'analyse.

Le premier est le fait que les conseils adressés aux agriculteurs portent sur des pratiques *préalablement définies*, le plus souvent par des « techniciens » spécialisés dans les domaines concernés (agronomie, élevage, bâtiments), lesquelles sont ensuite proposées aux agriculteurs comme modèle à suivre, ou du moins vers lequel tendre. Dans le cas de Fertil et Caux, c'est un « guide des 16 bonnes pratiques » qui est élaboré, dans l'Orne, un cahier d'épandage, dans les cas de Léguer et Pont l'Abbé, un guide de fertilisation, dans l'opération Phyt'eau propre 53, un guide d'utilisation des produits phyto et une plaquette « maïs et environnement ». Ces outils peuvent s'accompagner ou non d'autres actions : expérimentation et démonstrations notamment, réunions d'informations, et dans certains cas d'un travail en groupe.

Le second est le fait que les contenus d'action sont définis dans des instances de type *institutionnel* (Comité Technique, groupe de travail ou Commission professionnelle Agricole) relativement « fermées » quant à leur composition : des techniciens et, parfois, des responsables professionnels, désignés en fonction de leur compétence reconnue ou de leur statut. Ces comités ont en charge de définir des grands objectifs d'action puis, généralement sur la base des diagnostics mis à leur

disposition (lesquels comportent parfois des propositions d'actions), des axes de travail et des contenus techniques correspondant.

Les actions de type Irrimieux, se caractérisent par des procédures types définies au niveau national. Les organismes doivent donc passer par un certain nombre d'étapes pour arriver à la définition d'un programme : diagnostic, discussion dans certaines instances, élaboration d'un programme qui répond à certains critères et certaines exigences quant aux acteurs qui doivent être impliqués et aux enjeux (sociaux et environnementaux) qui doivent être pris en compte. Dans le cas d'Irrimieux 47, l'élaboration de la Charte de l'usage de l'eau est bouclée au sein d'un comité technique, seul lieu où le problème des conflits d'usage de l'eau que prétend « anticiper » l'opération est véritablement discuté.

Le cas de Vire Virène Dathée illustre une situation où le programme est fortement déterminé aussi par une procédure (l'Opération en Milieu Rural piloté par l'Agence de l'eau). Ce programme comporte trois volets : une analyse des besoins en assainissement et la définition des zones sensibles, des travaux sur rivières et, pour ce qui concerne strictement l'agriculture, un recensement des éleveurs, un diagnostic et une opération de mise aux normes par rapport à la fertilisation et à la gestion des déchets.

Dans le cas de Sélune, le comité professionnel agricole a défini quatre orientations : « aménager » (mise en conformité des bâtiments), « conseiller » (appui technique en agronomie : bilans de fumure, analyses de terre, essais d'épandage), « équiper » (financement de matériel pour un meilleur contrôle des pollutions), « lutter contre l'érosion » (financements de bandes enherbées).

On notera que le niveau de définition de ce qui est élaboré au sein de ces instances correspond davantage à des « pistes » ou des « axes » de travail qu'à des propositions très concrètes. Lorsque des actions techniques sont définies: on constate leur caractère relativement standard .

✓ **Une certaine conception de la participation des agriculteurs**

Globalement, ainsi, il apparaît que dans les cas où l'on relève une faible participation des agriculteurs, ceux-ci sont absents de la phase d'élaboration des programmes d'action et plus largement de la définition des changements à opérer, ce qui est visé étant essentiellement leur adhésion à des préconisations préalablement définies qui leur indiquent ce qu'ils doivent faire.

Il ne s'agit pas ici de mettre en cause la pertinence technique de telles propositions au regard de tel ou tel problème posé - des spécialistes compétents ont généralement été mis à contribution pour leur élaboration -. Le réglage des pulvérisateurs peut effectivement contribuer à diminuer les pertes de matières phytosanitaires toxiques, la diminution des apports d'engrais azotés et les propositions techniques qui vont avec, à réduire les lessivages d'azote, etc. Ce que nous soulignerons, en revanche, au vu de nos analyses, c'est que de telles propositions ne correspondent pas nécessairement aux préoccupations des agriculteurs, à ce qu'ils envisagent de faire ou peuvent concrètement faire, compte tenu de leur situation, face aux mises en cause dont ils sont l'objet et aux questions qui leur sont adressées.

Plus généralement, de telles propositions - et cela d'autant plus qu'elles s'inscrivent dans le cadre d'objectifs ou d'actions formulés en termes généraux de: « sensibilisation », « conscientisation », « formation », sans liens précis avec un problème à traiter - placent de fait les agriculteurs dans une position passive de « récepteurs » de messages, plutôt que dans une position où ils sont susceptibles de poser un problème (les questions que soulèvent les évolutions qui leur sont demandées en lien avec telle situation que l'on souhaite modifier) et de faire des propositions pour le résoudre ou du moins pour contribuer avec d'autres à le résoudre.

Dans certains des cas étudiés, des formes de travail sont envisagées, en plus des actions de communication, pour mettre à contribution les agriculteurs de façon plus active qu'au travers de la seule réception de messages diffusés à grande échelle. Elles sont mises en place généralement à une échelle plus locale.

Dans le cas de Vire Virène Dathée, la chambre d'agriculture mène des travaux de groupe : un groupe de 12 agriculteurs sur les analyses et les pratiques de fertilisation, un groupe de 15 agriculteurs sur les phyto et le désherbage dans le cadre d'une expérimentation mise en place volontairement par les CUMA. Ce dispositif sert de support de démonstration chaque année.

Dans le cas du Léguer, la mise en place du programme d'action se fait par une « action renforcée » à une échelle de sous bassin versant, sur la base d'un réseau d'une centaine d'agriculteurs, mobilisés sous forme de réunions sur des actions spécifiques, « action reliquat d'azote », essai de fertilisation sur le maïs ».

Toujours est-il que, pour comprendre les difficultés de mobilisation des agriculteurs, il faut alors examiner la manière dont sont plus ou moins encouragées des formes de travail collectives et dont sont sollicités des collectifs existants. Les effets d'une campagne de communication ne sont pas, en effet, les mêmes si elles constituent la seule façon de s'adresser aux agriculteurs ou si elles sont considérées comme un moyen de diffuser un certain niveau d'information générale associé à des possibilités données parallèlement aux agriculteurs de s'investir plus activement.

✓ **Un écart entre les modalités d'organisation des actions sur l'eau et les « formes sociales ordinaires de production de connaissances » des agriculteurs**

Ce que nous avons pu constater, de fait, c'est que ces difficultés sont d'autant plus marquées qu'il existe un écart entre, d'un côté, la manière dont sont organisés les « dispositifs » (le type d'instances créées, l'échelle de travail et les modalités d'intervention des agents) et, de l'autre, *les formes sociales ordinaires de production de connaissances* des agriculteurs.

Par ce dernier terme, nous entendons les réseaux de dialogue et les formes d'organisation du travail habituels des agriculteurs: réseaux d'entraide et de voisinage informels en premier lieu, ainsi que groupes constitués de type CUMA, syndicats locaux ou groupes de développement, banques de travail etc., au sein desquels les agriculteurs, non seulement développent des coopérations matérielles indispensables à l'exercice de leur activité, mais discutent régulièrement de ce qu'ils font, des problèmes qu'ils rencontrent et de comment faire pour les résoudre. Ces réseaux, qui constituent donc pour les agriculteurs le support d'une *réflexion collective* pour produire des connaissances utiles à la maîtrise de leur activité, existent à une échelle relativement locale (commune, quartier, vallée...), déterminée par un niveau d'interconnaissance entre les agriculteurs¹¹. Ce qui détermine cette notion d'interconnaissance étant le fait que tout le monde se connaît ou du moins est à portée de dialogue. Lorsqu'un problème est posé, tout le monde en a entendu parler, sait de quoi il s'agit, et donc a toutes les chances d'avoir un avis.

Au vu des actions étudiées, cet écart se traduit essentiellement de deux façons (liées entre elles) :

- le fait, d'abord, que les agriculteurs ne sont le plus souvent sollicités qu'individuellement ; ou que les réseaux existants ne sont pas utilisés ou sont « sous exploités » dans l'action.
- le décalage pouvant exister, ensuite, entre l'échelle à laquelle un problème est posé du point de vue environnemental (un bassin versant), mais surtout à laquelle le dispositif mis en place pour le traiter est organisé, et les échelles habituelles d'action et de discussion des gens, qui nous venons de le souligner, sont généralement plus locales.

¹¹ Les nombreuses études du GERDAL sur les réseaux de relations professionnelles des agriculteurs fournissent des éléments de description et de compréhension des fonctions de ces réseaux. Voir notamment DARRE, LE GUEN, LEMERY, 1989 et RUAULT, 1991, déjà cités.

Dans un certain nombre de cas étudiés, les agriculteurs ne sont sollicités qu'individuellement

C'est ce que l'on observe pour les actions conçues en termes uniquement de conseil individuel ou de diffusion de messages. Paradoxalement, les agents parlent parfois d'approche collective à propos de ces « actions de masse » conduites dans un but de sensibilisation ou de formation, mais on constate qu'il n'est pas envisagé pour autant d'autre façon d'intervenir (un travail en groupe par exemple) qu'une mobilisation individuelle.

Ainsi dans les cas de Sélune ou de l'Orne, la réponse envisagée pour augmenter la mobilisation des agriculteurs, considérée comme insuffisante, est de passer d'une démarche collective (dans le sens communication de masse) à une « démarche plus individuelle » (de type visites, conseil individuel), en soulignant qu'alors le problème va être le temps important qu'il va falloir y consacrer. Le passage du collectif à l'individuel n'est en fait qu'une forme de contact plus serré avec les agriculteurs, on passe de la diffusion large de l'information à une forme de « démarchage » ou à du conseil technique, mais les agriculteurs sont dans le premier cas comme dans le deuxième sollicités individuellement.

Dans ces cas, les réseaux existants (s'ils sont actifs) ne sont pas « utilisés » comme lieu pour produire des idées ou sont « sous-exploités ». En effet, le rôle attribué à ces collectifs, lorsqu'ils sont mis à contribution est uniquement celui de relais d'informations. Là encore c'est une certaine conception de la participation des agriculteurs et de ce qui conditionne le changement qui est à l'œuvre, fondée sur l'idée d'adhésion individuelle à un message ou à une proposition technique sur la base de la bonne volonté, conception qui fait abstraction du fait que l'innovation renvoie à des processus plus complexes, basés notamment sur un travail de réflexion .

Si l'on considère, à l'inverse, **les cas où les réseaux et collectifs existants sont mis à contribution comme lieu de discussion** sur la formulation même des problèmes à résoudre et sur les formes de réponse possibles, on relève que, pour autant que les échelles d'intervention se rapprochent des formes sociales ordinaires de production de connaissances des agriculteurs, cela joue en faveur d'une capacité des agriculteurs à « faire quelque chose » des demandes qui leur sont adressées qui peut se traduire par une prise d'initiatives concrètes.

Le cas d'Etel, où les conchyliculteurs s'adressent aux agriculteurs via le président de la section syndicale locale et où la discussion s'instaure de groupe professionnel local à groupe professionnel local, illustre de manière particulièrement claire le rôle joué par les réseaux de dialogue dans le fait que les agriculteurs aient repris à leur compte le problème et pris l'initiative de proposer certaines solutions : lancement d'une opération « bandes enherbées » organisation d'une journée « paysans de la mer, paysans de la terre » pour se connaître entre professions différentes (agriculteurs, ostréiculteurs) ouverte aux maires, lancement d'une Mesure Agri-Environnementale « couverts végétaux », etc....

A la Poitevine, après que des habitants d'un lotissement se soient plaint auprès des élus, la discussion s'opère localement, à l'échelle de la commune, entre les élus et les groupes d'agriculteurs organisés (FDSEA, CUMA) sur les problèmes à retenir, sur les objectifs de l'action et ensuite sur son contenu. Elle se fait en direct dans les réunions communales et au sein du groupe de travail.

Dans le cas du GVA d'Hennebont, une association de protection de la nature intervient au cours d'une réunion du GVA et la discussion s'instaure directement sur le problème de dégradation de la qualité de l'eau. En ce qui concerne l'échelle, le conseiller, pour s'ajuster aux réseaux d'interconnaissance, travaille à une échelle plus réduite que celle du GVA (qui correspond à un canton), celle de quartiers (17 quartiers). La réflexion et les actions concrètes sont mises en place progressivement et s'inscrivent sur une dizaine d'années. Tous les ans, des réunions de « quartier » sont consacrées aux « thèmes » environnementaux. Le travail du conseiller consiste à trier et organiser les idées émises pendant les réunions. Chaque réunion de la Commission environnement (4 fois par an) amène de nouvelles questions puis une recherche de réponses. Les actions concrètes qui ont été réalisées sont, par exemple, des campagnes d'analyses

d'eau, de terre et de lisier, des essais de réduction de fertilisation sur le maïs avec une bande sans apport d'engrais minéral, des commandes groupées (pluviomètres, pompes à chlore, plants d'arbres), des essais de réduction de doses d'atrazine, la mise en place d'une « banque d'échanges de fumier » entre éleveurs et légumiers.

On relèvera aussi le rôle important qu'ont joué les GVA et un groupe PDD dans le cas des Grues cendrées : le GVA a été un lieu de discussion avec les représentants de la cause environnementale demandeurs de mesures de protection du site concerné et de mobilisation des agriculteurs au moment de la signature des Contrats.

En Dordogne, la formulation du problème (l'insuffisance de la ressource en eau pour irriguer) est partie des réseaux d'irrigants. Ils ont ensuite continué à jouer un rôle moteur dans l'organisation des agriculteurs pour monter et défendre leur projet de « réseau collectif d'irrigation ».

Ces exemples mettent en évidence **plusieurs facteurs favorables à un investissement actif des agriculteurs** en termes de prise d'initiatives et d'élaboration de propositions :

- les collectifs existants (section syndicale locale, CUMA, quartiers de GVA ou simplement réseaux informels de connaissance) sont mis à contribution dès la formulation des problèmes ; cela est facilité par le fait que cette formulation des problèmes se fait par interpellation directe des agriculteurs, à l'échelle locale, par des acteurs de la société civile ; la discussion entre « pairs » au sein de ces groupes permet aux agriculteurs de savoir comment répondre et d'élaborer leur positions ;
- ensuite la réflexion est poursuivie sur une certaine durée, avec un appui au groupe par un conseiller, mais en dehors d'un dispositif institutionnel très lourd, et sur la base du problème tel qu'il a été posé et qu'il évolue au travers des discussions.

Ils montrent également que si l'opération s'appuie sur le groupe constitué, en même temps, elle a contribué à en renforcer la dynamique. Certes, on pourra relever que les actions menées de la sorte ne résolvent pas, à elles seules, le problème de hausse des taux de nitrates à l'échelle d'un bassin versant. C'est pour cette raison qu'est envisagé, dans le cas d'Etel, un élargissement de l'opération à l'ensemble du bassin dans le cadre de BEP : ce qui pose la question des moyens à mettre en oeuvre pour favoriser, sur les autres communes, une réflexion avec des acteurs, agriculteurs en particulier « non demandeurs » au départ.

Des cas où « il n'y a pas de collectifs structurés dans le secteur »

A Pont l'Abbé ou dans la région de Vire Virène Dathée, l'absence de groupes locaux structurés, tels que GVA, syndicat local, CUMA etc. est vue comme un élément qui rend difficile l'identification d'interlocuteurs sur lesquels s'appuyer, sachant que dans le premier cas ce qui est souhaité est de compter sur des relais d'information pour ne pas faire « tout porter à une seule personne » : le responsable agricole impliqué dans l'action.

Si cette absence représente de fait une difficulté, on peut cependant faire plusieurs observations. Le fait qu'il n'existe pas de groupes « institués » ne signifie pas qu'il n'y ait aucun réseau de relations entre agriculteurs. Les réseaux informels de dialogue et d'entraide, quasiment présents partout constituent bien un support de mobilisation collective. La difficulté réside alors en ce qu'ils sont moins facilement identifiables que les réseaux « formels ». Nous y reviendrons en dernière partie. D'autre part il faut souligner aussi les limites qu'il y a, en termes de participation, à ne passer que par les seuls réseaux de développement formels (GVA, CUMA). Le cas de Sélune montre que dans la mesure où ces groupes ne concernent pas tous les agriculteur et s'il s'agit d'en faire un relais d'informations, on risque d'aboutir à une concentration de la participation autour de certains types d'agriculteurs et de passer à côté de ceux qui n'en font partie. S'il s'agit de les mettre à contribution, comme un lieu parmi d'autres où peuvent s'élaborer des propositions et se mettre en place des actions, ils constituent bien un atout .

✓ **Du rôle positif ou négatif des « leaders ».**

Au vu des cas étudiés, on notera d'abord que le terme semble tout renvoyer à des critères assez divers. Un « leader » ce peut être ainsi un responsable professionnel qui a du « charisme », un élu professionnel présent dans de nombreuses instances politiques, qui a l'habitude d'être en relation avec des élus locaux, des administrations etc., ou un agriculteur (responsable ou non) convaincu du bien fondé d'une action de protection de l'eau; ou qui est « en avance » dans la mise en pratique de techniques « protectrices de l'environnement ».

Quoi qu'il en soit, de telles personnes apparaissent jouer, dans les opérations étudiées, un rôle à plusieurs niveaux :

- au niveau institutionnel, les animateurs d'actions ou responsables de l'instruction des dossiers, s'appuient sur elles pour faire avancer ces dossiers, faire pression auprès de certains décideurs vis à vis de certains contenus ou de moyens financiers, défendre la cause des agriculteurs dans les instances de type Comité de Pilotage ; ce type de mobilisation s'effectue à l'échelle départementale ou à celle d'un bassin versant (c'est le cas de Sélune ou Irrimieux) ;
- au niveau de la mise en œuvre des actions, on leur attribue un double rôle, contribuer à la définition de leur contenu (objectifs et moyens) et aider à mobiliser les agriculteurs de base en servant de « relais » pour donner une légitimité à l'intervention de terrain et faire passer des messages par leur intermédiaire, (Vie Mieux, Sélune, Pont l'Abbé).

Dans tous les cas, ce rôle de « leader » attribué à certaines personnes suppose qu'elles soient acquises à la « cause » que les actions se veulent défendre. Mais nous avons alors constaté que, pour autant que cet engagement soit effectif, leur présence active dans des groupes techniques ou dans des comités de pilotage *ne suffit pas* pour avoir une participation des autres agriculteurs. On peut expliquer cela par plusieurs éléments.

- Dans le cas de Pont l'Abbé, il semble ainsi que la façon de produire et les conceptions de l'agriculteur « leader » impliqué dans le Groupe de Réflexion Agricole soient en **décalage avec les normes locales**. Sur un secteur où l'agriculture intensive reste majoritairement pratiquée et soutenue par les agriculteurs, les modes de production de type agriculture durable, s'ils sont discutés au sein de réseaux existants à une échelle micro- régionale (groupes « Atout Lait » ou « produire autrement ») semblent rester en marge et peu débattus localement. Ce décalage apparaît être un élément d'explication du peu d'impact de son implication dans l'action vis à vis d'une mobilisation des autres agriculteurs .
- Lorsque l'essentiel des discussions, qu'elles portent sur les problèmes à traiter ou sur les objectifs et contenus « pratiques » de l'action, ont lieu avec les « responsables », sans qu'il y ait, par ailleurs, de discussions entre agriculteurs sur les mêmes questions, le *décalage entre ce qui se discute dans les débats locaux et ce qui se discute dans les instances spécifiques du projet* favorise la concentration de la participation autour de ces responsables.

Ce qui se trouve aussi en jeu ici c'est le rôle même attribué aux responsables ou représentants des agriculteurs. Il leur est demandé en effet tout à la fois de représenter une position officielle au nom de « la » Profession Agricole, de trouver des idées de solutions et de motiver les autres agriculteurs. Ce qui conduit à les engager dans une action sur l'eau à la fois sur le registre de discussions politiques et de discussions pratiques, le premier ne permettant pas toujours de « mettre sur le tapis » les questions que se posent les agriculteurs.

Mais, au delà des effets de cette complexité de leur fonction, si le rôle « moteur » des « leaders » peut se révéler source même de difficultés de mobilisation de l'ensemble des agriculteurs, c'est parce qu'il s'exerce le plus souvent dans le cadre de la conception du changement en termes de « diffusion d'informations et de messages » précédemment mise en évidence. Or, nous l'avons vu, l'existence d'une dynamique collective de réflexion est un facteur déterminant de la capacité des agriculteurs à

savoir comment répondre à des attentes nouvelles et s'engager dans une modification de pratiques. Ce qui apparaît donc déterminant pour l'issue d'une action sur l'eau c'est la manière dont l'intervention d'un ou de plusieurs « responsables », si tant est qu'on la considère nécessaire, va pouvoir trouver à s'*articuler* à cette dynamique. Le cas d'Etel, montre que lorsqu'il existe un niveau de débat entre les agriculteurs et que le point de vue du représentant s'appuie sur des positions élaborées au sein du groupe local (soit parce qu'il met en discussion ses propres positions, dans le cas présent celle qu'il a adoptée lors d'une réunion avec les conchyliculteurs, soit parce qu'il reprend celles discutées au sein du groupe), alors celui ci peut jouer un rôle positif dans la mobilisation des agriculteurs, notamment pour faire le lien entre les différentes « instances » du projet. On parlera plutôt de « représentant du groupe » plutôt que de leader, ce représentant pouvant avoir ou non un statut de responsable professionnel.

2.3. Les difficultés liées à la définition des fonctions des agents et à leurs contraintes de travail

Les constats : des fonctions et des formes d'intervention peu définies, la faiblesse des outils méthodologiques

Avant d'indiquer ce que recouvrent les difficultés ayant trait aux conditions et aux modes d'intervention des agents, nous ferons une remarque préalable : dans les exposés de description des actions comme dans les documents sur lesquels repose notre analyse on ne trouve pas vraiment d'informations précises sur ce plan. Lorsque l'on dispose d'éléments de ce type - de données sur ce que fait telle Chambre d'Agriculture ou tel organisme qui y interviennent -, ils concernent surtout la *dimension stratégique* des actions sur l'eau (les « bagarres » pour récupérer le dossier, les discussions pour savoir comment se répartit la maîtrise d'ouvrage). Ce que font « pratiquement » les agents, leurs activités, avec ou auprès de qui, comment ils s'y prennent concrètement, quelles difficultés ils rencontrent, restent des points peu explicités. Plus généralement, il existe un certain flou quant à l'identification même des acteurs du « monde agricole » impliqués par ces opérations, cette expression étant fréquemment utilisée pour désigner indistinctement des responsables professionnels, des agriculteurs « de base » et même des salariés des OPA.

Si cet état de choses tient assurément à certaines limites dans la manière dont nous avons procédé - un travail effectué dans un temps limité, une certaine focalisation sur la question des conditions d'engagement des agriculteurs dans les actions étudiées - il manifeste aussi le caractère relativement « indéfini » du rôle des agents de développement dans ces actions, la vision très globale qu'ils ont des intérêts agricoles qui y sont en jeu traduisant les difficultés qui sont les leurs à appréhender la spécificité de la place qu'ils y occupent ou pourraient y occuper. Quelles sont alors ces difficultés telles qu'elles ressortent des matériaux d'analyse susceptibles de nous éclairer en la matière ?

✓ ***Un mélange de rôles, un flou sur ce que les agents ont à faire***

Les différents cas étudiés mettent en évidence le caractère peu défini du travail des agents chargés de « l'animation » des actions sur l'eau. Il faut en fait distinguer plusieurs fonctions dans cette activité :

- des *fonctions d'animation* proprement dites, qui consistent en des tâches de coordination et de mise en circulation de l'information entre les différents acteurs impliqués dans une opération (financeurs, Agence de l'Eau, organismes techniques ou économiques, collectivités locales, etc.), moyennant la convocation et l'animation de réunions, la rédaction de bulletins d'information...
- des *fonctions de conseil ou d'appui technique aux agriculteurs*; pouvant être ou non associées à des fonctions d'animation « sur le « terrain », mais essentiellement auprès de ces derniers (animation d'un groupe par exemple) ;

- des *fonctions d'expert*, remplies notamment par des ingénieurs départementaux ou régionaux mobilisés dans des commissions techniques pour définir des contenus de messages ou des outils de conseil ;
- des *fonctions administratives* (montage d'un dossier, recherche de financement, etc.).

Dans un certain nombre de cas, plusieurs de ces fonctions peuvent revenir à une même personne *sans qu'elles soient toujours clairement identifiées et distinguées*. Un autre cas de figure concerne des opérations (Irrimieux 47, Reysson) où le travail des agents qui auront à intervenir auprès des agriculteurs pour mettre en œuvre les objectifs ou les axes définis dans l'action (l'application d'une charte de partage de l'eau pour le premier cas), n'est pas encore défini.

Dans le cas de V. V. Dathée, les agents présents dans les instances « institutionnelles », ont un double rôle : de techniciens compétents sur les problèmes traités et de représentation de la Profession agricole.

Dans le cas du Léguer, si les fonctions des trois animatrices impliquées dans l'organisation de l'action (correspondant à trois organismes différents) semblent relativement bien définies et réparties entre elles, c'est la façon concrète de s'y prendre pour intervenir - sur quelles bases méthodologiques et avec quels objectifs - qui reste plus floue et cela d'autant plus que cette intervention revient pour partie à d'autres personnes, les conseillers en charge des secteurs concernés. C'est alors l'articulation avec leur travail et l'ensemble de l'action qui pose ici problème.

Dans ces situations, il s'en suit une difficulté pour les agents à faire la part des choses et à « savoir précisément ce qu'ils ont à faire et quelles sont les priorités ». Dans le cas de Irrimieux 47, l'intervention des conseillers auprès des agriculteurs se situe (pour l'instant) dans la poursuite d'actions déjà engagées (un programme d'appui aux irriguants), sans lien clairement établi avec l'action sur l'eau. L'articulation entre les fonctions « d'animation » de l'opération dans son ensemble et celles de conseil technique apparaît ainsi assez problématique dans plusieurs cas.

✓ ***La faiblesse des moyens et outils méthodologiques à disposition des agents***

Cette difficulté se trouve renforcée par le manque d'outils de travail et de méthodes d'intervention à la disposition des agents, manque fréquemment évoqué en ce qui concerne, notamment, le fait de savoir :

- comment prendre en compte la diversité des agriculteurs, ceux-ci ayant des attentes et des visions des problèmes de l'eau différentes ?
- et comment faire travailler ensemble des gens, les agriculteurs et les autres acteurs concernés, qui n'ont pas l'habitude de le faire et de discuter ensemble, comment gérer les conflits qui peuvent exister et se développer entre eux ?

Le déficit d'outils d'évaluation permettant de guider l'observation de ce qui se passe

Ce déficit méthodologique est particulièrement exprimé en ce qui concerne les problèmes d'évaluation des actions mises en place. Dans certains cas, en effet, notamment lorsqu'il n'y a pas d'objectif quantitatif de résultats sur la ressource en eau ou sur les pratiques, il apparaît que les critères nécessaires à une telle évaluation sont inexistantes. Et si, ce qui correspond à la majorité des opérations étudiées, de tels critères ont bien été définis, ils se limitent le plus souvent à une mesure de la participation aux actions proposées (nombre de présents à une réunion ou nombre de contrats signés, nombre d'agriculteurs ayant reçu une visite ou ayant reçu tel ou tel type d'information), sans que l'évolution des pratiques soit véritablement prise en compte.

Dans tous les cas, les agents soulignent les difficultés auxquelles ils sont confrontés tant pour « guider » la conduite des opérations en cours d'action (sur quoi mettre l'accent, et comment ?) que

pour rendre compte (notamment auprès des acteurs extérieurs) de ce qui est fait, le souci « d'image » étant ici très présent.

✓ **La difficulté à gérer des échelles multiples ou à définir une échelle d'intervention**

Les réponses aux questions *qui intervient, sur quoi et où* (cf. les axes 3 et 4 de notre grille d'analyse) mettent en évidence qu'il existe **plusieurs échelles d'intervention** :

- l'échelle géographique du périmètre de l'action - le territoire sur lequel s'inscrit « officiellement » le programme - correspondant souvent à l'échelle à laquelle est posé le problème du point de vue «écologique» (un bassin versant, par exemple, pour un problème de qualité de l'eau, un périmètre de captage ou un pourtour de lac) ;
- l'échelle ou les échelles d'intervention des agents chargés de mettre en place les actions - échelle pour faire une enquête, échelle de réunions (une commune, un sous bassin versant sur le quel « on va commencer et après on élargira ») - ;
- l'échelle « habituelle » des relations professionnelles des différents groupes d'acteurs - réseaux de voisinage et d'entraide des agriculteurs, réseaux syndicaux ou technico- économiques : groupement de producteurs, réseaux correspondent à une échelle qui peut aller d'un « village » à un groupe de communes, voire jusqu'au canton pour des réseaux formels (syndicat d'irrigants, Groupe de développement type GVA ou CUMA) -.

Toujours est-il que le choix d'une échelle d'intervention fait fréquemment l'objet de discussions et de désaccords entre les différents acteurs. Il renvoie en effet à des enjeux importants tant du point de vue technique que du point de vue des acteurs susceptibles de se mobiliser. Parfois, le choix d'intervenir à telle ou telle échelle, souvent sur la base de critères techniques ou scientifiques (en fonction des facteurs déterminants la qualité de l'eau) n'apparaît pas être compris par les acteurs directement concernés ou est perçu comme arbitraires (Sélune, Saison).

Pour les agents, les difficultés liées à ces choix se traduisent par :

- une difficulté à prendre en compte ou à faire prendre en compte le fait qu'un problème posé à une échelle n'est pas forcément pertinent à une autre échelle, tant au niveau technique que du point de vue des acteurs susceptibles de se mobiliser pour le traiter ; d'où une difficulté aussi pour comment « faire le lien » entre ces différentes échelles.

Pour reprendre le cas d'Étel, les enjeux formulés dans le cadre du programme BEP et les objectifs des Maires ou des responsables professionnels départementaux de la Chambre d'Agriculture, qui souhaitent élargir l'action initiée sur quelques communes à l'ensemble du bassin versant, ne correspondent pas forcément à ceux à partir desquels les groupes professionnels à l'origine de l'action se sont mobilisés localement. Les agents se demandent alors comment mobiliser les agriculteurs sur l'ensemble du BV. Il y a aussi un risque de déposséder de leur initiative ceux qui sont impliqués.

A Pont l'Abbé, le problème de la dégradation de qualité de l'eau est posé sur un secteur qui n'est pas le même que celui où les agriculteurs « doivent agir » (en amont de la ressource) pour le traiter.

Dans le cas du Contrat de Rivière Saison, un « périmètre prioritaire » est défini pour mettre en place une « opération coordonnée de mise aux normes des bâtiments d'élevage ». Les agents estiment qu'il ne correspond pas à l'échelle à laquelle sont posés l'ensemble des problèmes se rapportant à l'usage de la rivière concernée : gestion difficile des crues, dégradation de la qualité de l'eau. Plus précisément, ce choix d'échelle d'action ne permet pas de traiter ces problèmes, autant du point de vue des acteurs à impliquer, que des solutions techniques envisageables. Les pollutions bactériennes, par l'azote et la matière organique sont les seuls problèmes retenus.

- une difficulté à mobiliser des agriculteurs à une échelle qui n'est pas celle des réseaux habituels de développement, une réponse à ce problème consistant à définir des sous-territoires d'intervention susceptibles de mieux correspondre à une échelle où les gens se connaissent, comme on a pu le noter dans un certain nombre de cas (Léguer par exemple, avec des actions conduites dans des sous-bassins).

Des facteurs explicatifs liés à la place assignée aux agents dans les actions et au mode d'organisation de ces actions

✓ *Les liens entre les problèmes rencontrés par les agents et la place qu'ils occupent dans les actions.*

Le degré d'implication des conseillers dans la réflexion sur les contenus de l'action et sur les moyens à mettre en œuvre, apparaît très variable d'une action sur l'autre. Deux situations types peuvent cependant être ici distinguées.

Des agents « relais »

Dans certains cas, tout se passe comme si les agents de terrain, interlocuteurs habituels des agriculteurs, étaient considérés simplement comme des « relais » pour faire passer des messages ou de l'information ou comme si leur implication dans l'action n'était envisagée que pour mettre en application des orientations et contenus définis par d'autres.

Dans le cas de l'action de communication en zone vulnérable de l'Orne, les outils élaborés, panneaux, fiches techniques, bulletins, plan de fumure, sont conçus par une équipe départementale (chargée de communication et agronomes). En revanche les conseillers de secteur ne sont pas impliqués, si ce n'est par le biais d'une formation organisée pour leur présenter cet ensemble d'outils. Dans le cas de Vie Mieux, la déconnexion existant entre ceux qui élaborent les outils de conseil et les agents de terrain est également soulignée ainsi que « la faible implication des conseillers GVA ».

Dans cette approche, on constate que les fonctions d'animation et celles de conseil technique sont séparées. On constate aussi, du moins dans les cas évoqués ci-dessus, qu'il ne semble pas y avoir eu de réflexion spécifique sur les aspects concernant « la conduite pratique de l'action ». On est dans des actions où l'essentiel des discussions a lieu dans des instances institutionnelles centrées sur l'organisation de l'action et où sont présents à la fois des représentants d'organismes, des administratifs et des professionnels. Les aspects qui relèvent des pratiques de développement trouvent (logiquement !) peu de place pour y être discutés; ce sont des grands objectifs ou des grandes orientations (faire un bulletin technique, constituer des groupes de réflexion) qui sont proposés. Le « comment on s'y prend » reste souvent à préciser.

Le fait que tout ce qui concerne les modalités et objectifs spécifiques de l'intervention ne soit pas « arrêté » ou « bouclé » est certes un atout pour les agents de terrain, en leur offrant une marge de manœuvre pour définir eux mêmes « comment s'y prendre ». Mais la question est alors de savoir dans quelle mesure des conditions concrètes sont réunies (en temps, en compétences méthodologiques à mobiliser, en espace de dialogue spécifique sur ces questions), pour que ce travail de définition puisse effectivement se faire. Dans le cas contraire, le sentiment de flou ressenti par les agents, domine. L'hypothèse que nous faisons est que l'absence de moyens consacrés à cette phase de travail dans la mise en œuvre d'une action sur l'eau, traduit, pour une part, la faible importance accordée aux aspects concernant l'intervention pratique au regard des aspects stratégiques. Pour les agents, il s'en suit un risque de voir, de fait, la gestion des aspects stratégiques prendre le dessus sur l'intervention auprès des agriculteurs ou des autres acteurs.

Le cas d'Irrimieux 47 illustre, quant à lui, la difficulté à articuler le travail fait au sein des instances mises en place de façon spécifique pour l'opération et le travail habituel des conseillers. Ce décalage est d'autant plus problématique que les instances travaillent sur l'élaboration de contenus techniques d'actions ou de conseils (guide de fertilisation ou un guide de bonnes pratiques, charte de partage de l'eau) alors que ceux qui sont les premiers concernés par l'utilisation de ces outils de conseil ne sont pas impliqués. On retiendra, au final que lorsque tout se passe dans les instances institutionnelles : définition des contenus d'action autant que des modes d'organisation, cela laisse peu de place à la réflexion sur les modes pratiques d'intervention.

Des opérations où les agents de terrain occupent une place importante

Dans d'autres opérations étudiées, les agents de terrain occupent une place importante dans la mise en œuvre de l'action (Fertil et Caux, Pont l'Abbé) ou celle-ci s'intègre à leur travail ordinaire d'agent de développement agricole (GVA Hennebont, Etel, Poitevine, par exemple). Dans ce cas de figure, l'implication du conseiller agronomie ou de l'animateur GVA marque la volonté d'un travail suivi « sur la durée » auprès des agriculteurs et sur le plan des pratiques agricoles. Ce travail s'intègre dans leur intervention de conseil habituel, sa seule spécificité étant l'accent privilégié mis sur la réduction ou l'optimisation des apports de fertilisants.

Cette situation correspond à des actions où il n'y a pas de dispositif institutionnel très lourd, et où l'intervention auprès des agriculteurs se fait directement par un conseiller de secteur. Comme nous l'avons souligné plus haut, il intervient sur la base d'un problème déjà formulé ou du moins d'un certain degré d'avancement de l'expression de préoccupations de la part d'acteurs précisément identifiés; il dispose d'une marge de manœuvre relativement importante.

Ces exemples montrent que ni la simple superposition de dispositifs de développement agricole préexistants sur des actions « eau » qui supposent la mise en place de formes de travail adaptées aux différentes échelles et niveaux de mobilisation correspondants, ni la déconnexion totale entre l'action « eau » et le reste des actions de développement et surtout des activités de conseil ne permettent une implication forte des conseillers de terrain. Or ces conseillers, et plus largement tous **ceux qui ont à conduire pratiquement l'action sur le terrain** semblent constituer, non pas seuls certes mais de façon bien réelle, **des acteurs incontournables**.

Cela n'enlève rien cependant au fait que même dans le cas où ils sont effectivement impliqués, les agents peuvent rencontrer des difficultés tenant à la faiblesse des moyens méthodologiques dont ils disposent, telles que précédemment évoquées. Nous reviendrons, dans la dernière partie de ce rapport, sur ce point.

✓ Le fait de travailler avec des dispositifs « préétablis » : avantages et inconvénients

Des dispositifs préétablis tels que les dispositifs nationaux de type Ferti-mieux ou Irrimieux (Irrimieux 47, Fertil et Caux, Vie Mieux, Reysson) ou encore le dispositif régional Bretagne Eau Pure pour les actions Bretonnes présentent aux yeux des acteurs qui les ont utilisés des avantages et des inconvénients.

En ce qui concerne les avantages, les agents chargés de mettre en place les actions soulignent que ces dispositifs constituent un « cadre méthodologique sur lequel s'appuyer »; ils proposent une démarche type : étape de diagnostic avec un contenu relativement précis, propositions de grandes lignes d'actions et de mode d'organisation de l'action (par exemple quel type d'acteurs doit être présent dans les instances de pilotage). Ils offrent aussi une reconnaissance institutionnelle au travers d'un label, sorte de garantie d'une mobilisation en faveur de la cause environnementale. Mais les inconvénients sont aussi clairement soulignés. L'organisation institutionnelle du dispositif, le montage

du dossier en vue de sa reconnaissance et de l'obtention d'un financement, la mise en place des instances nécessaires, prend beaucoup de temps et de place, aux dépens du débat sur les problèmes à traiter et les objectifs opérationnels à définir. Dans certaines opérations, des préoccupations ont pu être exprimées par telle ou telle catégorie d'acteurs mais on ne les retrouve pas dans le projet (Irrimieux 47). C'est alors un effet de dépossession qui est ressenti par les agriculteurs, mais aussi parfois par les agents (Fertil et Caux). Dans d'autres cas, il n'y a pas eu de problème précisément formulé et les actions proposées sont perçues comme « parachutées ».

Toujours est-il que, dans la mise en œuvre de ces dispositifs, on aboutit dans certaines opérations à un décalage entre les préoccupations des acteurs d'un côté, et ce qui se passe concrètement autour de la mise en œuvre locale de ces dispositifs nationaux de l'autre : ou la logique institutionnelle et les finalités stratégiques prennent le dessus - l'obtention d'un label devient par exemple un objectif en soi - ou l'action se réduit à une sorte de procédure à appliquer quand on ne sait pas « par quel bout prendre les choses ». Ce décalage joue en défaveur de la participation des agriculteurs.

Nous retiendrons que ces dispositifs peuvent constituer un élément positif, en tant que cadre légitime de travail apportant une reconnaissance à l'action, à condition que leur mise en œuvre ne se substitue pas à un travail de formulation des problèmes et de recherche des solutions et laisse donc place à un débat sur ces problèmes en dehors des questions d'organisation de l'action. Du point de vue de leur conception, ces dispositifs ne semblent cependant pas toujours adaptés pour aider les agriculteurs à produire de nouvelles règles d'action. S'appuyant sur des outils de « sensibilisation », diffusion de « messages », ils cherchent d'abord à « convaincre ». En mettant en avant les « bonnes pratiques » à suivre, ils ont tendance à légitimer les positions des agriculteurs déjà disposés à changer certaines de leurs pratiques (mis en position de « porteurs de projets »).

2.4. Les difficultés liées à la conduite des relations entre les agriculteurs et les autres acteurs

Des constats : la « faiblesse » ou le caractère purement institutionnel des relations entre agriculteurs et autres acteurs

L'observation de la manière dont se déroulent concrètement les relations entre acteurs (axe 5 de notre grille d'analyse) - qui est en relation avec qui, pour faire ou discuter de quoi, dans quel cadre, etc. - met en évidence des situations et des contenus de relations très divers.

✓ *Des cas où il n'y a pas ou peu de relations autant au niveau institutionnel que entre acteurs usagers ou praticiens*

Dans quelques actions (Orne, Pont l'Abbé), il est constaté une quasi-absence de relations en dehors de quelques discussions au moment où un problème est formulé par un acteur institutionnel (le Préfet dans le cas de l'Orne, le distributeur d'eau dans ceux de Pont l'Abbé ou de Vie Mieux) qui s'adresse à la Chambre, un autre acteur institutionnel. Une fois la décision prise par la Chambre de « mettre en place quelque chose », les instances de conduite de l'action sont composées uniquement de représentants du monde agricole.

Dans le cas de Pont l'Abbé, le dispositif mis en place sur le Bassin Versant, dans le cadre de BEP, est pluri-acteurs, mais le volet agricole est conduit de façon relativement séparé. Dans le cas de Irrimieux 47, différents acteurs administratifs et représentants de la cause environnementale sont impliqués dans le pilotage de l'opération mais l'essentiel des discussions sur les objectifs opérationnels et le contenu de l'action (élaboration de la Charte de partage de l'eau) se fait entre deux organismes agricoles : la Chambre et une Association d'Irriguants. Les autres sont consultés pour « valider » les décisions.

✓ **Des cas où les relations entre acteurs existent, mais principalement au niveau institutionnel**

Ce cas de figure concerne la majorité des actions étudiées (Phyt'eau Propre 53, Reysson, Irrimieux 47, Vie Mieux, Léguer, Saison, Sélune, Grues Cendrées, Fertil et Caux, Vire Virène Dathée). Les discussions entre acteurs du monde agricole et les autres acteurs ont lieu au sein des instances de pilotage et, parfois, de groupes de travail ouverts à une diversité de participants.

Ces instances « pluri-acteurs » réunissent des responsables professionnels et des représentants d'organismes: élus et membres des organes de direction dans le cas du comité de pilotage, techniciens et responsables techniques dans le cas des comités techniques. En ce qui concerne les acteurs du monde agricole, on constate que l'on a souvent affaire aux mêmes personnes (avec une participation élargie) dans les deux types d'instances, les comités techniques étant souvent une émanation du comité de pilotage.

Le contrat de rivière Saison définit ainsi un dispositif avec trois types d'instances : un Comité de rivière (de 108 membres), composé pour moitié de représentants des collectivités locales, pour un quart de représentants des utilisateurs de l'eau et pour le dernier quart de représentants des administrations ; un Comité de Pilotage composé de représentants du Syndicat Inter-Cantonal, de la DDAF, de l'Agence de l'eau et de la Chambre d'Agriculture ; des groupes de travail, dont un groupe agriculture. La Chambre participe à ces trois types d'instance.

Dans l'opération Fertil et Caux, un Comité de Pilotage pluri-acteurs est constitué pour mettre en place le dispositif Ferti Mieux. Il travaille sur « les enjeux », l'image de l'action et le logo. Il valide le diagnostic et définit les grandes lignes de l'opération. Un Comité Technique rassemble des agriculteurs du secteur, des techniciens des organismes de développement, des agents des coopératives, des représentants des administrations, des Instituts Techniques, des gestionnaires des captages dans les bassins prioritaires. Il travaille sur la définition des messages et des contenus d'action (guide des bonnes pratiques par exemple).

Ce qui caractérise les discussions entre acteurs dans ce cas de figure est que ***l'organisation de l'action constitue un objet central des échanges***, les principaux points abordés étant notamment :

- le choix d'un périmètre, la répartition des rôles, la définition des objectifs généraux de l'action,
- l'organisation des étapes de travail, l'organisation d'un diagnostic (à qui va-t-on demander de le faire, sur quoi, qui va t-on enquêter).

Une fois les diagnostics réalisés, il y a généralement une phase de discussion sur les résultats du diagnostic et sur les propositions d'actions: il s'agit alors de « valider » ces propositions.

Ces points sont traités autant sous l'angle stratégique que technique, mais nous avons constaté que les aspects relatifs à la définition et au traitement « pratique » du problème, s'ils sont présents sont abordés de manière souvent assez générale et pas toujours distincte du premier niveau.

Dans certains cas, les relations entre acteurs peuvent se traduire aussi par des coopérations « matérielles » dans la conduite de l'action, comme dans les opérations Sélune et Saison, où l'animation est partagée entre la Chambre et un autre organisme, le traitement pratique des problèmes agricoles (par exemple, la mise en place d'une « opération coordonnée de mise aux normes » des exploitations agricoles) étant confié à la Chambre d'Agriculture.

Cette coopération s'appuie, dans ces deux cas, sur une habitude de concertation au niveau institutionnel liée au fonctionnement de structures de développement local qui intègrent les différents représentants des groupes professionnels et des collectivités locales, lesquels ont déjà eu à négocier des projets ensemble. Cette habitude constitue un atout en ce qui concerne le dialogue institutionnel. Dans le cas de Sélune, les questions agricoles sont abordées comme centrales pour le développement de la région. On notera que l'enjeu n'est pas là de préserver l'image du monde agricole, mais bien de préserver son avenir économique dans une zone rurale. Pour autant, il existe

aussi des limites à cette concertation, tenant principalement à une certaine rupture observée entre ces instances et les agriculteurs « de base ».

✓ ***Des cas où il existe des relations directes entre acteurs, des discussions centrées sur les problèmes posés par les uns ou les autres***

Dans les cas de Etel et de la Poitevine, les discussions entre acteurs n'ont pas (d'abord) lieu dans les instances officielles ou les instances de gestion institutionnelle du dispositif, mais s'établissent, de manière informelle et directe, entre professionnels et usagers, sur la base de préoccupations exprimées.

Dans la Ria d'Etel, des pics de pollution bactériologique inquiètent les ostréiculteurs. A la Poitevine, des habitants se plaignent des nuisances, et les agriculteurs de leur côté s'interrogent sur « l'avenir de l'agriculture dans ces conditions ». Le débat s'instaure sur la base de l'interpellation des uns par les autres.

Dans le cas de Celles la Tour Blanche, ce sont les agriculteurs qui expriment une préoccupation liée au manque de ressource en eau pour irriguer ; ils se trouvent alors dans l'obligation, pour mener à bien leur projet, de négocier avec d'autres acteurs - élus et représentants de l'état - , dans un contexte où ils ne peuvent pas (plus) décider seuls. Toujours est-il que le débat se place de fait au niveau du contenu pratique du projet.

Au final, ce qui ressort de l'ensemble des actions étudiées, et malgré les cas que nous venons de citer, c'est une certaine faiblesse des relations entre acteurs dans le sens où, quant elles existent, ces relations mettent rarement en discussion les préoccupations des uns et des autres au regard du problème posé sur la ressource en eau. Les échanges entre acteurs se cantonnent à des relations plus ou moins formelles, au sein d'instances institutionnelles dont la composition semble parfois liée davantage à une obligation de « représentation » pluri-acteurs (posée par les conditions de financement de certains dispositifs) qu'à une volonté de « faire discuter » les différentes parties en présence sur la nature des problèmes posés et sur la manière de les traiter.

Des facteurs explicatifs qui tiennent à : la manière dont les logiques institutionnelles opèrent sur les relations entre acteurs

✓ ***Lorsque les relations entre acteurs sont définies uniquement en termes de « communication »***

Dans certains cas, en particulier ceux où un acteur non agricole interpelle de manière explicite les agriculteurs en tant qu'il les considère responsables de la dégradation de la qualité de l'eau, nous avons constaté (cf. le premier type de difficultés précédemment présenté et analysé) que la réponse du côté du monde agricole - et ce sont alors des responsables ou des agents des chambres qui s'expriment, rarement les agriculteurs - est souvent conçue en termes de communication : il s'agit avant tout de « préserver l'image du monde agricole », de convaincre sur le fait « qu'on s'occupe bien de la question environnementale ».

Le plus souvent, le constat et la responsabilité technique de l'agriculture vis à vis de la dégradation de la qualité de l'eau peuvent être acceptés mais « on se charge de la suite ». Dans ce cas, les discussions entre les représentants du monde agricole et les autres acteurs (Orne, Vire Virène Dathée, Reysson) apparaissent se limiter à la validation d'un diagnostic de la qualité de l'eau et à la question de la délimitation d'un périmètre d'action. En revanche, la manière de « prendre le problème » ne semble faire l'objet d'aucun débat.

Ce qui pose problème ici, n'est pas qu'à certains moments la discussion n'ait lieu qu'au sein du milieu agricole - cela est même nécessaire, nous y reviendrons -, c'est le fait que le problème posé du point

de vue environnemental ne soit pas mis en discussion et que les objectifs de l'action ne soient formulés qu'en termes de communication vis à vis des autres acteurs. Lorsque, en effet, les représentants du monde agricole disent aux autres acteurs : « ne vous inquiétez pas, on prend le problème d'environnement en main, on s'en occupe », ils se placent d'abord dans la situation difficile (à long terme) de devoir relever un défi et d'être seuls responsables : si de fait la qualité de l'eau n'évolue pas, la pression exercée risque d'être d'autant plus forte. Mais surtout, la logique de préservation de l'image du monde agricole, les actions et les messages élaborés dans ce sens, le type d'échanges (s'il y en a) qui s'en suit entre les acteurs, apparaissent difficilement compatibles, voire empêchent, l'établissement d'un autre type de débat, celui que nous qualifions de « pratique », étant entendu par là les discussions qui portent sur la formulation des problèmes et le « comment faire » pour les traiter. Et c'est l'absence de ce type de discussion, parce qu'elle éloigne les agriculteurs directement concernés d'une possibilité de réflexion sur le problème qui leur est adressé - réflexion supposant de mettre sur la table les questions qu'ils se posent et les difficultés qu'engendre pour eux la nécessité de changer leur façon de produire - qui fait que ces questions, faute d'être élaborées, ne peuvent être entendues et prises en compte dans le débat « pluri-acteurs » recherché.

✓ ***Lorsque le débat stratégique prend le dessus sur le débat pratique ou que les contenus des discussions stratégiques et pratiques sont « mélangés »***

Dans la manière d'envisager l'organisation des dispositifs, un enjeu important porte souvent sur le contrôle de l'action, au travers des discussions sur la répartition des rôles des différents acteurs en présence : qui va présider ou être maître d'ouvrage, qui va animer sur le terrain. Dans les cas de l'Orne, de Fertil et Caux, de Pont l'Abbé, de Vire Virène Dathée ou de Phyt'eau Propre 53, on a ainsi pu constater qu'il s'agissait pour la Chambre de s'assurer que le contrôle de l'intervention auprès des agriculteurs ne lui échappe pas ou qu'un rôle suffisamment « moteur » lui soit reconnu.

Ces enjeux d'ordre stratégique sont tout à fait légitimes. La question qui se pose néanmoins, au regard des résultats en termes de participation des agriculteurs et d'échanges avec d'autres acteurs, est de savoir si l'autre type de débat que suppose une action sur l'eau, celui qui est d'ordre « pratique » trouve aussi sa place dans les dispositifs qui soutiennent ce type d'actions. L'hypothèse sur laquelle s'appuie ici notre analyse est en effet qu'il existe un lien entre les contenus de discussion (quels objets de débats et quels types d'argumentation) et le cadre dans lesquels ces discussions ont lieu, ce cadre étant principalement défini par la composition du collectif (qui sont les personnes présentes autour de la table - « qui » renvoyant à la fois à une fonction ou une compétence technique et à une position sociale (responsable, agent de terrain, etc.) -) et par ses modalités de fonctionnement (ce à quoi les gens sont invités, et la manière dont sont conduites leurs « réunions »).

✓ ***Des éléments qui favorisent ou empêchent le débat pratique: les liens entre le « contenu » des relations entre acteurs et l'organisation du dispositif***

Dans un certain nombre de cas, l'absence ou la difficulté à mettre en place une discussion pratique entre acteurs apparaît liée au fait que les relations entre eux se déroulent uniquement dans des lieux institutionnels, au sein des instances de gestion et de pilotage des dispositifs.

Dans ces cas (Phyt'eau propre 53, Orne), nous l'avons signalé plus haut, les discussions sont centrées sur des aspects stratégiques autour d'un enjeu central qui est de « préserver l'image du monde agricole ». Ces discussions prennent le pas sur la réflexion pratique autour de la question « qu'est ce que nous agriculteurs pouvons ou souhaitons faire, à quelles conditions, etc.... ». Ce débat pratique, qui suppose que le problème même posé du point de vue environnemental soit mis en discussion et que puissent s'exprimer les différents points de vue, semble absent au sein même du milieu agricole. Dans le cas de Reysson, par exemple, le problème des pollutions liées à l'usage des produits phytosanitaires n'apparaît pas posé véritablement au sein du milieu viticole concerné.

A l'inverse, on constate que les questions « pratiques » sont débattues plutôt dans le cadre de discussions directes et informelles entre acteurs. Comme on l'a vu dans les cas de Etel ou de la Poitevine, les relations s'instaurent sur la base du problème posé par un acteur ayant une relation concrète à la situation, c'est à dire effectivement concerné dans l'exercice de son métier par la qualité de l'eau. Mais ce qui est aussi à souligner dans ces cas, c'est que les agriculteurs réagissent *après en avoir discuté entre eux*.

Une part importante des discussions se déroule au sein de la section syndicale locale dans le cas de Etel et des groupes de travail dans celui du GVA d'Hennebont. Dans les deux cas, les agriculteurs mettent en débat les reproches qui leur ont été adressés (par les ostréiculteurs, par l'association Eau et Rivière) et se mettent d'accord sur ce qu'ils sont ou non prêts à faire. L'échange se poursuit entre les acteurs de manière relativement pragmatique, sans que la question de la gestion du dispositif « s'autonomise ».

Dans le cas de l'opération Grues Cendrées, qui concerne cette fois des acteurs plus institutionnels, on constate un processus analogue. L'action est engagée sur la base d'une interpellation de représentants de la cause environnementale. Une fois l'opération lancée (sous l'autorité de la Chambre d'agriculture) la définition d'un cahier des charges se fait par confrontation entre des propositions élaborées par le Parc Régional, d'une part, qui discute de son côté avec les associations de protection de la nature, et par la Chambre d'agriculture, d'autre part, qui discute « en interne » avec les agriculteurs.

Nous retiendrons de ces exemples deux points :

- que la simple mise en place d'instances pluri-acteurs ne garantit pas l'existence d'un débat technique et d'un échange de « façons de voir » entre les acteurs, autrement dit, que tout ne peut pas se discuter dans les instances officielles ;
- et que la discussion au sein d'un groupe professionnel est une condition de l'échange avec d'autres acteurs, dans la mesure où elle apparaît indispensable pour « savoir comment prendre le problème » - réfléchir à ce qu'on peut faire (ou non) et comment s'y prendre et où elle est ce qui permet d'élaborer une position des uns vis à vis des autres, des propositions et des arguments sur lesquels on souhaite faire porter la discussion.

l'alternance de la discussion entre « pairs » et de l'échange de points de vue avec d'autres acteurs se révélant déterminante pour une concertation effective.

Quels sont alors les enseignements que l'on peut tirer des constats et des analyses qui précèdent quant à la manière de concevoir et de mettre en œuvre des actions sur l'eau, c'est ce que nous allons maintenant présenter dans la dernière partie de ce rapport.

3.

Des enseignements et des propositions méthodologiques pour l'action

Avant de dégager les enseignements et les conséquences « méthodologiques » du travail d'évaluation dont nous venons de donner les principaux résultats et pour bien préciser la nature des propositions qui vont suivre, nous ferons deux remarques.

- Il ne s'agit pas ici de proposer des outils et des méthodes « prêtes à l'usage ». De tels outils et méthodes sont à choisir ou à mettre au point (s'ils n'existent déjà) en fonction des objectifs retenus pour une action donnée, en lien avec une situation spécifique. Nous entendons plutôt formuler des principes d'action, accompagnés de recommandations quant à la manière de s'y prendre pour les traduire en actes¹².
- Ces principes et ces propositions restent donc à discuter par ceux qui ont à concevoir et à conduire des opérations du type de celles ici étudiées pour trouver à s'inscrire - au cas par cas - dans des modalités concrètes d'intervention : choix d'une échelle de travail, de la composition d'une instance, d'une méthode de conduite de réunion, d'une modalité d'échange entre deux acteurs, etc.

3.1 Formuler des objectifs d'action qui correspondent à des problèmes traitables par les acteurs

Les principes

- ✓ ***L'engagement concret d'un acteur pour modifier une situation est indissociable de la possibilité pour cet acteur de formuler un problème traitable***

Un **problème traitable** peut être défini comme une question que se pose un acteur généralement sur la base d'une préoccupation, de quelque chose qu'il souhaite modifier dans une situation qu'il considère insatisfaisante ou encore - et c'est le cas dans un certain nombre d'actions sur l'eau -, sur la base d'une injonction ou d'une demande qui lui adressée.

Comme nous l'avons indiqué en première partie, un problème n'est pas donné par une situation mais par ceux qui la vivent, à partir de l'évaluation ou de l'appréciation qu'ils en font, *de leur point de vue*. Ce point de vue est défini par une activité spécifique et, de ce fait, un certain rapport à la situation. Ainsi, face à une même situation – une eau qui n'est plus potable sur tel secteur ou un lac pollué – nous avons vu que les différents acteurs : les agriculteurs, des pêcheurs, un maire ou un agent chargé de faire respecter la réglementation, ne voyaient pas les choses de la même façon, non pas qu'ils contestent nécessairement le fait que l'eau soit polluée, mais les causes attribuées à cette situation, et donc la manière de prendre le problème, différent. Cela signifie que, s'il peut y avoir un enjeu

¹² Si ces principes sont directement tirés de l'analyse développée dans la partie 2 de ce rapport, ils s'appuient aussi sur les travaux et l'expérience du GERDAL, notamment ceux qui concernent les fondements du changement technique en agriculture et les relations entre « praticiens » et autres acteurs en jeu dans ces changements. Voir par exemple : Ruault et Candau, 2000 : conditions de la participation des agriculteurs à la gestion concertée des zones protégées. Le cas des marais Charentais. INRA- Gerdal .

commun : la préservation de la ressource en eau, il ne peut y avoir en revanche de problème commun à tous les acteurs.

Dans les actions sur l'eau, nous avons vu au travers des cas analysés qu'un problème est souvent formulé du point de vue environnemental ou du point de vue des consommateurs (par des élus locaux, des organismes distributeurs de l'eau, des associations de protection de la nature). Or, ce que l'on peut retenir, c'est qu'**un problème formulé du point de vue écologique ou environnemental**, s'il peut être compris par les agriculteurs (la préoccupation quant à la dégradation de la qualité de l'eau pouvant être admise), **ne constitue pas, en tant que tel, un problème traitable par les agriculteurs.**

De la même façon un diagnostic ne donne pas en soi un problème traitable. Il donne des informations sur la situation : l'évolution de la teneur en nitrates de l'eau, le nombre d'exploitations concernées sur tel bassin versant et les systèmes de production, éventuellement les différentes pratiques en vigueur dans le secteur. Il ne donne pas les préoccupations ou les questions que se posent les acteurs vis à vis de la situation que l'on veut modifier. Ces questions et préoccupations ne peuvent pas exister dans l'absolu ; elles n'existent qu'en relation avec des événements, des changements précis dans un contexte spécifique et tels qu'ils se traduisent concrètement pour les acteurs.

Autrement dit, l'adhésion « idéologique » à une cause générale, telle que la protection de l'environnement ou la préservation de la ressource en eau, ne peut constituer en tant que telle un motif d'action. Cela peut jouer en faveur d'une attention portée à des préoccupations exprimées dans ce sens par tel ou tel acteur. Pour un agriculteur, cela participe aussi d'une certaine conception de l'exercice du métier d'agriculteur et de la façon dont il envisage concrètement la conduite de ses prairies ou de son troupeau. Cela ne dit pas ce qu'il faut faire dans une situation donnée et comment s'y prendre concrètement par rapport au problème posé du point de vue de l'environnemental sur ce bassin versant ou *cette* rivière.

✓ **Formuler un problème traitable : un processus de réflexion à plusieurs**

Un problème traitable susceptible de constituer la base d'un objectif et d'un programme d'action, se construit au travers d'un processus de réflexion et d'analyse d'une situation donnée. Ce processus est ce qui permet de se situer et de prendre position, dans le sens de savoir « quoi faire et comment », par rapport à des événements et des changements. Il s'opère - et les analyses d'actions sur l'eau l'ont confirmé -, en discutant à plusieurs, et d'abord entre personnes susceptibles de partager les mêmes préoccupations, (parce qu'exerçant une même activité), autrement dit au sein d'un groupe d'acteurs donné¹³.

Quand nous parlons d'événements ou de changements cela peut être de plusieurs ordres : des interpellations ou injonctions d'acteurs non agricoles vis à vis des agriculteurs, une évolution des conditions de production ou de vente des produits agricoles (nature de la demande et prix). En ce qui concerne les problématiques environnementales, et le cas plus spécifique de la ressource en eau, on peut considérer qu'il y a **deux types de situations** :

- il y a une demande, une critique, une préoccupation exprimée de façon relativement précise par un acteur donné (un autre groupe professionnel, une administration, des élus politiques), demande, critique ou préoccupation qu'il reste cependant généralement à traduire en termes de problèmes techniques ;
- il n'y en a pas et dans ce cas, une intervention « volontariste » de la chambre auprès des agriculteurs peut constituer un point de départ.

¹³ Sur ces processus de réflexion collective qui fondent la « production de connaissances » pour l'action, on se reportera à l'ouvrage de Jean Pierre DARRE, *L'invention des pratiques dans l'agriculture*, Karthala, 1996.

Quelle que soit la situation, on se trouve renvoyé à la nécessité d'engager une réflexion qui permette de formuler les questions que recouvre, pour les différents acteurs, le fait que les choses sont considérées comme « ne pouvant rester en l'état » et qu'il convient donc « d'agir ». Cette réflexion suppose l'ouverture de ce que nous avons appelé *un débat pratique* :

- dans le premier cas, le débat a pour objectif de préciser comment on se situe vis à vis du problème posé par x ou y;
- dans le deuxième cas, il s'agit de se situer par rapport à l'objectif de changement de pratiques formulé par la Chambre ou toute autre institution.

Ce qui importe dans ce débat, c'est de préciser les préoccupations, les questions que se posent les agriculteurs sur la base du lien qu'ils peuvent établir entre ce qu'ils font pratiquement (leurs façons de produire) et l'état de la ressource en eau (la situation considérée comme problématique), ou encore entre ce qu'ils font et ce qui leur est demandé de changer suivant un raisonnement du type : *Tel changement risque d'entraîner des baisses de revenu. A quelles conditions peut-on le faire ? Y a-t-il moyen de s'organiser à plusieurs pour ... ? Peut-on négocier les modalités et critères d'attribution des aides avec tel autre acteur ? etc.*

Toujours est-il qu'un tel type de réflexion dont on attend qu'il permette de formuler des problèmes d'action ne peut pas se faire au nom seulement d'un intérêt général mais bien à partir d'un but ou d'une demande précise.

Les conséquences méthodologiques

✓ Un travail spécifique à faire sur la formulation des problèmes

Ce travail renvoie à :

- un temps spécifique, des modalités d'intervention qui visent à favoriser l'établissement d'un débat pratique entre agriculteurs, d'une part, et avec les autres acteurs concernés, d'autre part. Il s'agit notamment :
 - de faire en sorte que les agriculteurs puissent s'exprimer dès le moment où un problème est formulé, et pas seulement une fois le programme d'action défini ;
 - de mettre en discussion, de façon explicite, les préoccupations ou le problème formulé par les autres acteurs, y compris lorsqu'il s'agit de problèmes d'ordre réglementaire (l'application d'une directive ou d'une mesure) ou formulés par une administration, celle-ci représentant de fait un interlocuteur avec lesquels les agriculteurs sont et seront de plus en plus amenés à négocier leurs pratiques.
- des compétences méthodologiques spécifiques répondant à cet objectif (nous y reviendrons).

✓ Un diagnostic - une étude ou une enquête - aussi approfondis soient-ils, ne remplacent pas le travail de réflexion collective.

Ce qu'on appelle habituellement les diagnostics - et en référence aux différentes démarches utilisées dans les cas étudiés, notamment études et enquêtes souvent approfondies – ne remplacent pas le travail de réflexion collective nécessaire à la formulation par les acteurs des problèmes. Ces diagnostics apportent des informations et des éléments d'analyse de la situation qui peuvent contribuer à alimenter la réflexion sur cette situation, mais cela sous certaines conditions :

- tout d'abord ne pas demander aux diagnostics de jouer plus que leur « rôle », à savoir un apport d'informations, voire des pistes de travail, et non des problèmes traitables ;
- faire en sorte que ces éléments soient effectivement discutés par les acteurs concernés, avec un but qui ne soit pas de « valider » les constats ou les propositions faites, mais plutôt d'exprimer les

préoccupations, les attentes, les façons de voir la situation et les questions qu'on se pose au vu des données et points de vue rapportés dans les enquêtes et études.

✓ ***Distinguer les objectifs de type stratégique et de communication, des objectifs pratiques ou d'action***

Les uns et les autres renvoient à des problèmes à traiter ou à des moments du traitement d'un problème différents, et le plus souvent aussi à des acteurs différents.

- S'il s'agit de favoriser l'engagement des agriculteurs dans un processus de changement de pratiques, cela relève d'abord d'objectifs de type technique (ou technico-économique au sens large) situés par rapport à un type de résultat technique attendu : diminuer les apports en fertilisants pour réduire la pollution en nitrates, favoriser l'implantation de haies ou de bandes enherbées pour diminuer les pertes par lessivage ;
- Les objectifs « institutionnels » ou « stratégiques », dans le sens d'objectifs formulés du point de vue des logiques institutionnelles, ne peuvent pas constituer la base d'un engagement pratique. S'il s'agit de « faire reconnaître les actions de tel organisme, de jouer sur l'image de l'agriculture, de s'assurer d'une marge de manœuvre autour de tel domaine d'intervention », cela renvoie aux acteurs institutionnels et ne concerne pas - pas directement, en tout cas - les agriculteurs, à l'exception des responsables professionnels. Cela peut renvoyer aussi à une logique de communication, mais encore faut-il que des choses concrètes soient faites. Le risque à éviter est ici de substituer à l'urgence de faire quelque chose, d'agir « autour » des problèmes d'eau, la mise en place d'une démarche de communication dans le seul but de « vite montrer qu'on fait quelque chose ». Ce deuxième type d'objectifs ne saurait remplacer la formulation d'un problème par les agriculteurs et un niveau de réflexion nécessairement centré sur l'évolution des modes de production .

Ajoutons que, en faisant cette distinction, cela ne veut pas dire que les agriculteurs en tant que praticiens ne sont jamais concernés par la dimension stratégique dans la formulation ou le traitement d'un problème. Lorsqu'ils discutent avec des représentants de la cause environnementale de la définition d'un périmètre de protection ou qu'ils négocient avec une administration les conditions d'attribution de telle aide pour la mise en place de telle pratique , il y a bien aussi une dimension stratégique . Celle-ci est alors déterminée ou décline de l'avancée du traitement d'un problème.

3.2. Quels modes d'intervention auprès des agriculteurs pour quelle participation ?

Les principes

✓ ***Passer d'une logique de « conviction » ou de « sensibilisation » à une logique d'aide à la réflexion pour traiter un problème***

Les propositions ci-dessus s'appuient sur l'idée centrale selon laquelle le changement technique, l'adoption de nouvelles pratiques ne relèvent pas de l'adhésion idéologique ou d'une bonne volonté mais renvoient à un processus de réflexion et de formulation de problèmes. En amont de ce principe, ce qui est proposé c'est donc une conception de la participation des agriculteurs dans une action sur l'eau, comme pouvant contribuer - en tant que « professionnels » - à la façon dont les problèmes sont formulés, d'abord, et à la définition et à la mise en œuvre des solutions, ensuite.

Il s'agit de passer d'une logique de « conviction » ou de « sensibilisation » à une logique de *production de connaissances*, ou encore, d'une forme d'intervention qui consiste à élaborer des messages et à

les diffuser, à une forme d'intervention qui vise à développer les capacités d'innovation et de réflexion pour savoir quoi faire, dans une situation caractérisée par une demande d'évolution des modes de production, et comment s'y prendre y compris pour négocier le changement.

Les actions conçues en termes de « messages techniques » à diffuser s'inscrivent dans un schéma linéaire où le problème est posé de l'extérieur (les acteurs dits de « la société »), les organismes de développement se chargeant de concevoir des réponses (un programme d'action), auxquelles les agriculteurs vont adhérer ou non en fonction de leur degré de « motivation » ou de « prise de conscience ». Cette conception est très normative dans le sens où elle part du postulat d'un agriculteur type, qui en est à un point A (défini par le fait qu'il ne « se sent pas concerné » par les questions de qualité de l'eau), et qu'il faudrait amener à un point B (il est « conscient » des problèmes d'environnement, il se sent « responsable » d'une évolution de la situation et met en œuvre les « bonnes pratiques »). Cela ne permet de prendre en compte ni les expériences et idées d'agriculteurs qui ont déjà réfléchi à l'évolution de leurs pratiques, ni les préoccupations de ceux qui sont considérés comme « les plus éloignés » des « bonnes pratiques ».

✓ ***Partir de la diversité des agriculteurs et l'exploiter***

Au regard des capacités d'innovation que requiert la recherche de solution aux « problèmes d'eau », les différentes façons de produire et les différentes conceptions qui vont avec, sont un atout plutôt qu'un handicap. L'expérience qu'ont certains agriculteurs en matière de pratiques plus extensives, sur des systèmes « tout herbe » par exemple, de gestion des effluents, d'agriculture durable etc. fournit bien des éléments de réponse susceptibles d'alimenter la réflexion.

Il est vrai aussi que les préoccupations environnementales mettent à jour de nouveaux clivages au sein des agriculteurs. Des conceptions divergentes ou opposées se trouvent exacerbées; ce qui est alors en jeu dans le débat technique, c'est une forme de ***discussion et de négociation au sein du milieu agricole***. La formulation d'un problème pratique suppose de mettre en débat cette diversité même des modes de production, ainsi que les difficultés ou les contraintes que représentent, de façon inégale selon les agriculteurs, les mesures environnementales. Sans quoi on risque de n'en rester qu'à des formulations types ou à des positionnements politiques au nom de La Profession qui ont peu de chance de contribuer à la production de solutions et à la mise en œuvre de changements pratiques susceptibles de faire évoluer la situation de façon tangible.

Les conséquences méthodologiques

✓ ***Mettre en place des formes de travail qui favorisent la réflexion collective***

- En s'appuyant sur des collectifs existants. Peu de diagnostics abordent cette dimension. Sans faire des études sociologiques lourdes, il s'agit d'identifier ces collectifs ou plus largement les bases sociales à partir desquelles peuvent être définis les lieux et les échelles potentielles d'un travail effectif de formulation et de traitement de problèmes. Concrètement cela peut se faire par le recensement des réseaux formels (CUMA, groupes d'échanges, syndicats), d'une part, et le repérage des réseaux informels (réseaux d'entraide et de dialogue professionnel), d'autre part, en s'interrogeant, par exemple, sur les aires d'interconnaissance, de relations d'entraide ou de travail en commun des agriculteurs qui peuvent exister sur une zone donnée.
- En mobilisant ces collectifs non pas (ou pas seulement) comme relais d'information mais aussi comme lieu de formulation des problèmes, de production d'idées et d'initiatives concrètes. Là encore, cela renvoie à des modalités de conduite des réunions spécifiques.

✓ **Revoir la place des « leaders » relativement à celle des agriculteurs de base**

En disant cela, il s'agit aussi de revoir la place accordée aux « responsables professionnels » dans les actions sur l'eau, en prenant en considération le fait que leur intervention ne peut se substituer à la réflexion de l'ensemble des agriculteurs concernés, en leur donnant alors un rôle de porte-parole de positions élaborées collectivement plutôt que de « relais » pour diffuser des messages.

✓ **Pour les agents « de terrain », des compétences méthodologiques spécifiques à définir autour de la question : comment aider les agriculteurs à formuler les problèmes et à élaborer des propositions ?**

Sans pouvoir ici détailler des outils de méthode, on indiquera simplement que cette question renvoie à des fonctions « d'aide à la réflexion » ou à la « production de connaissances », qui passent, notamment, par des compétences pour :

- aider les agriculteurs à exprimer des préoccupations, en faire des problèmes traitables, organiser une production d'idées ;
- aider à négocier ou discuter avec d'autres acteurs.

Mais il s'agit aussi de **donner une place centrale aux fonctions de conseil technique** L'efficacité du traitement des questions sur l'eau suppose d'en faire un objet ordinaire de développement agricole, c'est à dire une question qui concerne bien, ni plus ni moins, l'évolution des modes de production et des pratiques. Si l'objectif est d'engager les agriculteurs vis à vis de la protection ou la gestion de la ressource en eau en tant que professionnels dont la contribution est liée à la façon dont ils exercent leur activité, il n'y a pas de raison d'en faire un objet ou un secteur à part. De ce fait il s'agit de placer les activités de conseil technique au centre des moyens d'intervention.

Au vu de nos observations, **deux questions mériteraient alors d'être creusées** :

- comment intégrer la fonction d'aide à la réflexion, telle que formulée plus haut, dans les activités de conseil technique, avec les compétences auxquelles cela renvoie, et finalement dans une certaine évolution du métier de conseiller ?
- comment articuler ces fonctions, qui s'exercent dans la relation directe avec les agriculteurs, à celles d'animation, qui peuvent recouvrir: l'organisation des relations entre acteurs, l'animation des instances « institutionnelles », le lien entre les actions de terrain et le dispositif institutionnel, la circulation de l'information, etc.?

✓ **L'intervention « sur le terrain », une réflexion spécifique dans des lieux spécifiques**

On a vu le poids accordé, dans la mise en place des opérations sur l'eau, à la construction des dispositifs institutionnels. Il s'agit alors de savoir comment donner plus de place à ce qui concerne l'intervention pratique. Dans la mesure où les actions sur l'eau mettent en question non seulement les pratiques des agriculteurs mais aussi les façons d'intervenir des agents et des organismes du développement agricole auprès des agriculteurs, l'établissement d'une réflexion spécifique sur ces aspects semble être une condition de l'efficacité de l'intervention.

Ce qui est en jeu dans cette réflexion c'est la question : *comment traduire des objectifs techniques*, du type diminuer les apports d'intrants, optimiser la gestion des effluents d'élevage ou raisonner l'utilisation de la ressource en eau, *dans des formes d'intervention qui ne se résument pas à dire aux agriculteurs ce qu'ils doivent faire ?*

En conséquence, on peut formuler les propositions suivantes :

- distinguer les tâches et fonctions relevant de la gestion des enjeux stratégiques , de celles relevant de la mise en œuvre pratique de l'action ;

- intégrer les agents de terrain dans la réflexion qu'appelle la définition des modalités d'intervention à mettre en œuvre pour la concrétisation d'une action sur l'eau ;
- réserver des lieux et temps de discussion spécifiques pour cette réflexion ; la mise en œuvre des fonctions évoquées plus haut n'est pas seulement une « histoire » de compétences à acquérir, elle suppose aussi la possibilité pour les agents de pouvoir réfléchir au cas par cas sur ce qu'ils ont à faire, comment s'y prendre (à quelle échelle intervenir, avec quels objectifs, quelles méthodes, etc.) et sur les difficultés qu'ils rencontrent.

3.3. L'organisation des dispositifs: un processus pragmatique à « inventer » au cas par cas

Les principes

Il ressort de ce qui précède que *l'organisation d'une action sur l'eau* (les instances et leur mode d'articulation), *les démarches à mettre en œuvre* (les différentes opérations et leur déroulement dans le temps), *les méthodes d'intervention à privilégier ne peuvent être définies a priori*.

La multiplicité des acteurs concernés, la complexité des problèmes - il y en a le plus souvent plusieurs à traiter et ceux-ci ne sont pas définis une fois pour toutes mais évoluent -, amènent à concevoir la mise en œuvre pratique de l'action comme un dispositif à construire au cas par cas en fonction, tout à la fois : de la nature de ces acteurs (avec les formes d'organisation sociale qui les caractérisent), et de la nature de ces problèmes, appréhendés dans la dynamique de leur formulation.

Les questions qui peuvent être posées par ceux qui sont chargés de conduire l'action sont alors de savoir :

- a) quelle organisation créer pour mobiliser et s'appuyer sur des *collectifs locaux pertinents* et opérationnels ?
- b) quelle articulation mettre en place entre ces collectifs et les instances en charge des dimensions politique et réglementaire de cette action ?

La notion de collectifs pertinents renvoie à l'idée d'une adéquation entre, d'un côté, un type de problème à traiter, une fonction ou un rôle à jouer et, de l'autre, une composition et une échelle de mobilisation, l'idée étant de soumettre le dispositif aux problèmes que l'on veut traiter et aux acteurs que l'on veut mobiliser, et non le contraire.

En ce qui concerne le premier point, s'agit-il d'un problème technique et lequel ? En ce qui concerne une fonction, s'agit-il de mobiliser des moyens financiers, de faire connaître le projet, d'amener deux groupes d'acteurs à discuter sur le problème posé par l'un d'eux ? S'agit-il d'aider les agriculteurs à se situer par rapport à une demande de modification de leurs pratiques ou à s'organiser pour s'équiper. Alors, les instances de travail et leur composition, l'échelle à laquelle réunir les personnes, les étapes du déroulement du travail ne seront pas les mêmes.

Les conséquences méthodologiques

✓ **Intervenir aux échelles et dans les lieux « habituels » de discussion professionnelle**

En ce qui concerne la formulation des problèmes et la recherche de solutions pratiques, l'intervention à une échelle et dans des lieux qui correspondent aux lieux habituels de dialogue professionnel - pour un type d'acteur donné - favorise l'établissement d'un débat pratique et permet de s'appuyer sur des dynamiques existantes. L'idée centrale est ici de mettre en discussion les questions relatives à la

qualité de l'eau, les demandes de modification de pratiques, dans les lieux où les acteurs ont l'habitude de discuter de ce qu'il font et de leurs préoccupations. On est le plus souvent à *des échelles locales*: commune ou quartier, réseau local d'entraide ou de matériel en commun, CUMA, etc.

On retiendra aussi que plus on travaille à des échelles larges, plus on réduit la participation. Pour les habitants d'une commune comme pour les agriculteurs, plus la réunion est loin, moins il y a de monde. Et plus on concentre alors la participation autour des seuls responsables ou représentants des divers acteurs ou groupes sociaux, « habitués » des instances départementales, accentuant ainsi les écarts entre eux et les autres.

Ces propositions amènent à distinguer *échelle d'action* et *échelle du dispositif* ou des procédures qui sont souvent plus larges : bassin versant, département, canton. Une étape d'organisation de l'action consiste alors - ce que nous avons déjà souligné plus haut - à identifier les collectifs constitués ou les réseaux et à évaluer ce qu'ils souhaitent ou peuvent faire ou non.

✓ ***Ne pas mettre en place des instances de pilotage trop tôt, au risque de soumettre la réflexion, non pas aux problèmes à traiter, mais au fonctionnement du dispositif.***

Cela signifie préserver des espaces et lieux de discussion informels. Tout ne peut pas en effet être discuté ou traité dans des instances institutionnelles et par des acteurs institutionnels.

Une autre proposition consisterait aussi à considérer que le traitement des problèmes relatifs à la qualité de l'eau et la contribution des agriculteurs à ce traitement ne passent pas obligatoirement par la mise en place d'un dispositif particulier. Une telle mise en place permet certes de mobiliser des moyens spécifiques, financiers notamment, mais le traitement des problèmes environnementaux, on l'a vu, renvoie aussi aux actions « ordinaires » du développement agricole, même si la conception de ces actions doit sans doute être redéfinie.

En ce qui concerne *l'organisation pratique d'un dispositif*, là encore pas de recettes. Selon le principe énoncé plus haut, il s'agit pour une instance donnée de voir comment aller vers une adéquation entre sa composition (le *qui* étant défini, nous l'avons indiqué dans l'analyse, par une activité et des compétences, un certain rapport au problème posé, un statut) et les fonctions qu'on veut lui voir jouer.

✓ ***Assurer un lien entre les agriculteurs présents dans les instances de pilotage à l'échelle du dispositif et les autres agriculteurs***

Selon la proposition déjà formulée à propos de la façon d'envisager la participation des agriculteurs, il convient de concevoir ce lien en termes de *délégation* du groupe local vers l'instance plutôt qu'en termes de diffusion du responsable vers les autres agriculteurs (faire passer un message, conscientiser la base, servir de relais entre les institutions et les autres agriculteurs). Le « représentant » est alors un porte parole d'un point de vue élaboré au sein de ce groupe, élaboration supposant un travail spécifique. Si le représentant peut, de fait, avoir un rôle pour transmettre de l'information, cette information, au même titre que celle d'un expert, ou celle donnée par un diagnostic demande pour être utile et alimenter la réflexion, à être discutée.

✓ ***Lorsque l'action s'inscrit dans un dispositif déjà établi (Ferti Mieux ou programme régional BEP...)***

Cela peut être un atout, à condition que ce dispositif soit bien considéré comme un « cadre » seulement pour l'action, c'est à dire qu'il ne se substitue pas à la discussion entre acteurs sur les enjeux, au processus de formulation des problèmes et à la réflexion sur les moyens à mettre en œuvre. Cela veut dire concrètement :

- dissocier les activités qui relèvent du montage du dossier de celles qui relèvent du traitement du problème, en gardant de la place pour celles-ci (des moyens en personne et en temps...);
- distinguer les acteurs et les instances chargés respectivement de l'un et l'autre.

3.4. Propositions pour favoriser la concertation entre les différents acteurs

Les principes

De l'ensemble des analyses développées sur les cas d'actions sur l'eau étudiés et en lien avec les enseignements précédents, il ressort que *la concertation n'est pas d'abord une question de communication*. Qu'est ce qu'on peut alors appeler concertation ?

✓ **Un enjeu commun, mais des points de vue différents suivant les acteurs, donc plusieurs problèmes différents**

Compte tenu de ce que nous avons dit à propos de la notion de problème, la rencontre entre acteurs est d'abord **une confrontation de points de vue différents**. Concrètement si un problème est formulé, ou si une préoccupation est simplement exprimée, par un acteur donné, l'échange consiste d'abord, pour celui qui a une préoccupation, à en expliciter les raisons et, pour les autres, à « réagir » en se situant de leur point de vue par rapport à la situation. Partant de là, la concertation peut être entendue comme une forme d'échange qui sur la base d'un enjeu commun permet d'avancer sur :

- quels problèmes et préoccupations spécifiques peuvent être formulés par chacun ;
- ce sur quoi il faut se mettre « un minimum » d'accord, notamment pour ce qui est des « attendus » d'une action ;
- quelle marge de manœuvre et d'action existe pour et est donnée à chacun .

L'idée est donc de passer d'une logique du consensus mou à celle de la confrontation en vue de la recherche de certains « points de compréhension », sachant qu'ensuite l'engagement des différents acteurs se fait sur la base d'un *problème spécifique à chacun*.

La confrontation, dans le sens d'une expression directe à un moment donné des différentes préoccupations et façons de voir en présence favorise la concertation. Partir de l'idée qu'il faudrait être d'accord ou avoir un objectif commun pour établir une collaboration, revient à annuler toute possibilité de discussion, en niant l'existence de points de vue différents du fait même que les acteurs ne sont pas concernés de la même façon par un problème.

✓ **Un point de vue élaboré: condition d'un échange d'égal à égal avec d'autres acteurs**

Un *point de vue élaboré* - nous entendons par là, pour un acteur donné : une position, une réponse, des propositions, argumentées sur la base de son rapport à la situation et de sa façon de voir les choses -, se construit d'abord par la discussion entre « pairs ». Autrement dit, rappelons le, entre personnes ayant une activité commune et susceptibles de partager le même type de préoccupations.

La discussion avec d'autres est alors, dans un premier temps, un moyen de connaître les attentes et préoccupations des autres acteurs. Ensuite, elle peut alimenter la construction de ce point de vue, mais à condition qu'il existe un niveau de discussion entre pairs permettant de rediscuter, des attentes et positions exprimées selon un autre point de vue.

Un autre élément est ici à prendre en compte. Ces « autres acteurs » sont de différents types : autres groupes professionnels (pêcheurs, ostréiculteurs), mais aussi agents de l'administration, défenseurs

de l'environnement, élus locaux ou représentants de l'état, techniciens ou experts. Dans certains cas, les positions sociales des parties en présence ne sont pas égales et les arguments ou idées avancées par les uns et les autres n'ont pas le même « poids ». L'élaboration entre agriculteurs de ce qu'ils veulent dire et qu'ils souhaitent défendre, avant une discussion avec des experts ou des représentants de l'état par exemple, est dans ce sens d'autant plus nécessaire.

Les conséquences méthodologiques

✓ *Deux niveaux de discussion à distinguer, des lieux différents*

discussion « stratégique »	discussion « pratique »
relations institutionnelles (Comité de Pilotage par exemple) ↓ problèmes politiques et institutionnels, organisation et répartition des moyens de l'action, etc.	relations directes entre acteurs (réseaux et groupes locaux) ↓ problèmes techniques, problèmes d'action, recherche de solutions

Des articulations sont bien entendu à trouver entre ces deux niveaux de discussion, les acteurs qui y sont impliqués n'étant pas toujours strictement séparés. La dimension stratégique est aussi présente du côté des acteurs praticiens - les agriculteurs - lorsqu'il s'agit de défendre et négocier un projet et les acteurs institutionnels sont bien confrontés à un certain ordre de problèmes pratiques. Mais ce qui importe c'est de ne pas confondre ces niveaux, et ce faisant de prétendre notamment tout discuter et tout résoudre dans les seuls lieux institutionnels.

✓ *Favoriser les échanges directs entre acteurs*

Il s'agit ici de créer les conditions d'une expression directe des acteurs les plus concernés (en tant qu'usagers ou praticiens) par une situation qui fait problème, pour favoriser une formulation la plus précise et pratique possible des problèmes sur la base de leurs préoccupations et attentes. Cela renvoie à un niveau de discussion entre ces acteurs à la fois plus local et en dehors des lieux institutionnels et instances « officielles » du dispositif.

C'est aussi mettre explicitement en discussion auprès des agriculteurs (comme nous l'avons déjà largement évoqué dans les points qui précèdent) un problème formulé par un autre acteur (quel que soit cet acteur). Cela leur permet de situer l'action que l'on souhaite engager au regard d'un problème précis.

* * * * *

Conclusion

En guise de conclusion, nous rapporterons simplement quelques-uns des éléments du bilan que les participants à la démarche d'analyse d'actions sur l'eau, dont nous venons de présenter les résultats et tirer les enseignements, ont effectué à l'issue de ce travail.

Pour ceux du groupe qui (du fait notamment d'un poste d'appui régional) n'interviennent pas directement sur le terrain, le fait d'avoir eu accès aux difficultés rencontrées dans la conduite concrète des actions et de « mieux comprendre les difficultés vécues sur le terrain par les animateurs » à été considéré comme un résultat en tant que tel de la démarche. Ils y ont vu « une capitalisation d'expériences et une proximité du terrain inhabituelle » permettant de mieux comprendre « dans quelle situation se trouvent les agents ».

Certains participants ont souligné le fait que « l'on prend rarement le temps de faire ce type de réflexion », à savoir une « *réflexion sur la pratique* », alors même qu'elle apparaît indispensable pour « prendre du recul ». Ce qui a, pour eux, constitué la spécificité de cette réflexion c'est alors :

- d'être « entré dans les détails de ce qui se passe concrètement », chose qui n'est pas habituelle dans le travail au quotidien ;
- d'avoir exploré des aspects sur lesquels on s'arrête peu (les méthodes des agents, notamment) ;
- d'avoir pu disposer d'un cadre d'analyse précis (permettant, par exemple, ne pas mélanger la description des faits et leur interprétation)

La conduite du travail effectué dans les groupes régionaux a constitué pour leurs animateurs un « moment fort » de la mise en œuvre de la démarche et le principal moyen de son appropriation. Ils ont souligné l'investissement important des participants dans ces groupes.

Au delà de l'évaluation sociologique des actions sur l'eau qu'elle visait, la démarche d'analyse élaborée apparaît avoir contribué à fournir à ceux qui l'ont menée « des apports méthodologiques qu'on peut utiliser dans notre travail ordinaire de développement ». Ils ont ainsi relevé, par exemple, la nécessité d'une prise en compte, dans toute action, des différents points de vue en présence, et la nécessité de moyens spécifiques pour rendre effective cette prise en compte. Ils ont relevé aussi l'importance de la distinction entre les aspects pratiques et stratégiques .

En même temps, il a été souligné que cette démarche « n'était pas toujours facile à comprendre et à suivre » - les points relevés comme les plus délicats portant principalement sur la phase d'analyse : « faire des liens entre les difficultés et les facteurs explicatifs » n'a pas été évident - et que si « beaucoup de nouvelles questions ont été posées, on n'a pas toujours apporté les réponses ! ».

Mais, comme nous l'avons déjà indiqué, le travail que nous avons ici essayé de restituer n'avait pas pour objectifs de trouver des « recettes » et de donner des outils prêts à l'emploi. La mise en œuvre d'actions sur l'eau relève d'une « construction » au cas par cas, au travers d'une réflexion avec les acteurs concernés localement. Les propositions auxquelles l'analyse ainsi menée a abouti se veulent simplement alimenter cette réflexion.

Evaluation et analyse sociologiques d'actions de protection de la ressource en eau : des enseignements pour l'action

ANNEXES

Annexe 1 : Les participants aux groupes régionaux

**Annexe 2 : Analyse d'actions sur l'eau :
les axes et questions d'analyse (fiche méthodologique)**

**Annexe 3 : Déroulement d'une analyse de cas *d'action de protection de la
ressource en eau* en Groupe de travail Régional**

**Annexe 4 : Liste des cas d'actions de protection de la ressource en eau :
Fiches de synthèse des exposés et de l'analyse en groupe régional**

Annexe 1

Les participants aux groupes régionaux

Normandie

Groupe animé par : Florence KLING EVEILLARD (Institut de l'Elevage) et Antony GUYON (Chambre Régionale de Normandie)

Participants : Alain YAOUANC (CA du Calvados), Hugues LALLEMAND (CA de la Manche), Claude COURANT (CA de l'Orne), Valérie GENOUVILLE (CA de la Seine Maritime), Bénédicte LESAGE (CA Seine Maritime) , Jean GEDOUIN (agriculteur).

Bretagne

Groupe animé par : Jean Paul GOUTINES (TRAME/ FRGEDA – FRSEA), Laurence LIGNEAU et Sylvie SIONNEAU

Participants : Bernard MARGUERIE (CA des Cotes d'Armor), Jean Claude CARN (CA du Finistère), Corinne ROUSSEAU (CA d'Ille et Vilaine), Marc BRIANT (CA du Morbihan), Marie Paule LEVARLET (CA du Finistère), Louis HERVE (Agriculteur).

Pays de Loire

Groupe animé par : Philippe DESNOS (TRAME/ FRGEDA Bretagne) et Janick HUET (CRA des Pays de Loire).

Participants : Jean Claude DUBOS (CA Loire Atlantique), Antoine BESNARD (CA Maine et Loire), Eric DEBAR (CA Mayenne), Christian BAILLERGEAU (CA de la Sarthe), Christine GUILLAUME (CA Vendée), Michel DAUTON (Agriculteur)

Aquitaine

Groupe animé par : Laurence LIGNEAU (CRA de Bretagne) et Laurent GOMEZ (CRA d'Aquitaine).

Participants : Nathalie BESSIERE et Philippe BOURDENS (CA Gironde), Yves GALLATO (CA des Landes), Emmanuel MAUPAS et Denis BARRAULT (CA Lot et Garonne), François DELAGE, Joël SALAÜN, Jean Luc LAFARGUE (CA Pyrénées Atlantiques), Olivier CASSOU (Agriculteur).

Annexe 2

La grille d'analyse des actions sur l'eau

AXE 1- Les problèmes formulés : comment et par qui ils ont été formulés et comment ils ont évolué	Les informations à rassembler (exemples)
<p>Q1-1 Quelles sont les façons de voir la situation <u>exprimées</u> selon les acteurs ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - acteurs usagers (agriculteurs, pêcheurs, etc..) - acteurs institutionnels chargés de mettre en place l'action (Chambre, financeurs, etc...) <p>Q1-2 Quels ont été les problèmes (ou préoccupations) <u>formulés</u>, par qui et dans quels lieux ?</p> <p>en distinguant les problèmes <u>retenus</u> (ou inscrits) dans un projet, un programme, de ceux exprimés et pas forcément retenus.</p> <p><u>Pour ces deux questions (Q1-1, Q1-2), points pour aider à répondre:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - quelles étaient les divergences ou désaccords, entre qui et qui , sur quoi? - qu'est-ce qui a été discuté entre les acteurs pour définir des problèmes? - quels sont les problèmes qui ne sont pas formulés ? - comment ce qui est exprimé par les acteurs a-t-il été (ou non) consigné? 	<p>- Ce qui a été exprimé (par qui): « comment les gens voient la situation », en fonction de quelles préoccupations</p> <p>- Les problèmes et souhaits formulés, où et <u>par qui</u>, à quelle occasion ?</p> <p>- Ce qu'on sait de ce qui n'a pas été exprimé, par qui</p>
AXE 2- Comment les problèmes ont été traités ; le type de réponses apportées	
<p>Q2-1 Quels sont les objectifs fixés au début du projet ?</p> <p>Q2-2 Quels sont les <u>types de réponses</u> apportées?</p> <ul style="list-style-type: none"> - quelles sont les actions proposées (les qualifier) ? - comment cela se passe t-il concrètement pour les mettre en œuvre ? <p>Q2-3 Quels sont les <u>résultats observables</u> ?</p> <p>Préciser aussi les résultats négatifs non obtenus par rapport aux objectifs, en précisant comment ils se sont traduits <u>concrètement</u> ?</p>	<p>Le contenu des programmes, les actions prévues</p> <p>Ce qui a été fait concrètement (formations, réunions, enquêtes, etc...), en précisant : quand, par qui, où et à quelles échelles, à destination de qui;</p> <p>Résultats observables ou quantifiables, en précisant pour qui, selon quelle source ou quel point de vue</p>
AXE 3- Comment est construit et comment évolue le dispositif lié à l'action	
<p>Q3-1 Comment est organisée concrètement l'action, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - quelles sont les instances mises en place avec <u>quel rôle</u> ? - comment se répartissent les niveaux d'intervention et rôles de chacun? - et quels liens entre les différents intervenants et instances ? <p>Q3-2 Quel est le rôle des agents (Chambre en particulier) et comment ils interviennent concrètement ? Avec quelles méthodes ?</p> <p>Q3-3 Y a-t-il des moyens spécifiques mis en œuvre concernant:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la production d'information et sa circulation entre les acteurs; - la participation et l'expression des agriculteurs ? 	<p>Identification et fonction des différents acteurs, qui est chargé de faire quoi...</p> <p>Méthodes et outils utilisés, auprès de qui, à quelles échelles d'intervention, pour faire quoi ,...</p> <p>Qu'est-ce qui fait ou non l'objet d'information, entre qui et qui, (voir documents écrits dont on dispose).</p>

AXE 4- Comment et sous quelles formes les agriculteurs participent dans les actions sur l'eau .

<p>Q4-1 Comment les agriculteurs se sont-ils (ou non) exprimé, et sur quoi ?</p> <p>Q4-2 Sous quelles formes sont-ils intervenus concrètement ?</p> <p><u>Pour ces deux questions</u>, points pour aider à répondre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - quels « collectifs » ont été mobilisés ou non (en précisant lesquels), et comment est organisée la représentation des agriculteurs ? - comment a évolué la participation au cours de l'action (quantitative et qualitative)? - les agriculteurs ont-ils été directement sollicités et sur quels critères ? 	<p>(pour 4-1 et 4-2)</p> <p>- <u>qui</u> intervient (un responsable, un groupe, M. x), pour dire ou faire quoi, dans quels lieux, à quels moments ou étapes de l'action,</p> <p>- réseaux mobilisés (ou groupes) à quelles échelles, sous quelles formes (des représentants, des délégués, tout le monde ...).</p>
---	--

AXE 5- Ce qui caractérise les relations entre les acteurs dans et autour de l'action, en particulier entre les agriculteurs et les autres acteurs

<p>Q5-1 Sous quelles <u>formes concrètes</u> les acteurs sont-ils en relation (ou non) et autour de quoi (= pour faire ou discuter quoi) ?</p> <p>Q5-2 Comment s'échangent (ou non), se confrontent (ou non) leurs objectifs et leurs préoccupations ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - est-ce qu'il y a des points de vue qui dominent, lesquels ? - est-ce qu'il y a des désaccords, des accords, sur quoi? - y a-t-il des moyens spécifiques mis en œuvre pour organiser les relations entre acteurs ? Lesquels ? <p>Q5-3 Quelles sont les formes de <u>coopération « matérielle »</u> entre acteurs dans l'action ?</p>	<p>Qui est (ou n'est pas) en relation avec qui, dans quels <u>lieux</u> et à quelles échelles, à propos de <u>quoi</u>, quand,</p> <p>Contenu des discussions : sujets abordés et arguments échangés</p> <p>Conflits divers ou partenariats, sur quoi, entre qui et qui, ...</p> <p>Actions concrètes partagées : co-organisation d'une activité, co-animation d'une formation..</p>
--	--

Axe transversal : les difficultés rencontrées, les choses qui ont bien marché ?

<p>Pour un axe en particulier ou pour l'ensemble de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> → quelles ont été les difficultés rencontrées? → qu'est-ce qui a bien marché ? → quelles questions cela soulève ? 	<p>Paradoxes apparents entre des résultats et des objectifs, entre des objectifs et des moyens mis en œuvre, etc.?</p>
--	--

Questions pour aider à faire des liens, à formuler des hypothèses

- Dans quelle mesure la façon dont est construit le dispositif (réponses à Q3-1, Q3-2, Q3-3), favorise plus ou moins la participation des agriculteurs et sous quelle forme ? Favorise plus ou moins les échanges de points de vue entre agriculteurs et autres acteurs ?
 - Comment la façon dont les agriculteurs ont (ou non) exprimé leurs préoccupations, leurs souhaits (Q4-1) et la façon dont ils sont intervenus concrètement (Q4-2) a joué sur la façon dont les choses se sont passées ? Sur la façon dont les problèmes ont été formulés, sur les objectifs qui ont été (ou non) retenus, sur l'organisation de l'action, les instances mises en place, sur les résultats visés au travers des objectifs, etc. ?
 - Comment la façon dont les acteurs sont concrètement en relation et ce qui s'est passé au sein de ces relations (Q5-1 à Q5-3) a joué sur les problèmes et objectifs retenus, la façon dont les choses (l'action) se déroulent, les résultats etc.?
-

Annexe 3.

Déroulement d'une analyse de cas d'action de protection de la ressource en eau en Groupe de travail Régional

Une analyse de cas = une journée de travail.

Avant la journée

Un mois avant la journée, le groupe choisit l'action à analyser. L'animateur de l'action est invité à venir présenter lui-même l'action qu'il a menée dans la mesure du possible. Celui qui va exposer la description de l'action au groupe remplit avec soin la grille de description mise au point par le Comité Scientifique et Technique et modifiée par le groupe méthodologique en fonction des suggestions des participants. Lors de cette préparation, la collaboration active de l'animateur est fortement souhaitable.

Remarque : En règle générale, une seule personne à la fois doit parler de l'action ; ce sera souvent l'animateur de l'action ; si le groupe estime qu'il est utile, voire indispensable, de connaître le point de vue d'un autre acteur de cette action (agriculteur ou autre acteur), il pourra être décidé de mandater deux personnes du groupe pour mener ce (ces) entretien(s) complémentaire(s). Les modalités pour intégrer ce matériau à la réflexion en groupe sont à définir, au cas par cas, par le groupe.

La recherche de quelques supports pédagogiques (diapositives, schémas, transparents) pour situer le "terrain" est un moyen de suppléer une visite difficile à caser dans le temps de travail prévu.

La grille remplie est envoyée aux participants quelques jours avant la journée d'analyse.

Les participants lisent cette grille avant la journée d'analyse

Cette grille est mise de côté pendant l'exposé de l'intervenant lors de la journée

Pendant la journée

Le Relais Régional accueille les participants en précisant le programme de la journée et le Relais AC3A donne les dernières nouvelles du projet. L'Appui rappelle les règles de travail que s'est fixées le groupe, puis le travail sur l'action choisie commence.

Première Phase : Décrire

1. L'Appui donne les consignes à l'intervenant.

- Oublier le détail de la grille pendant qu'il expose.
- Ne pas excéder 10 minutes dans la présentation des trois parties, initiation de l'action, préparation de l'action et conduite de l'action.
- L'exposé doit être le plus descriptif possible ; ne pas chercher à analyser.
- Ne pas chercher à tout dire sur l'action ; insister sur ce qui est utile pour la compréhension du groupe et sous l'angle des axes d'analyse retenus.
- Bien préciser qui intervient pour un organisme donné : représentants, élus, salariés...

2. L'Appui donne les consignes aux participants

- Demander aux participants de prendre leurs notes en notant ce qui est réellement dit, sans synthèse, ni interprétation, en laissant une marge suffisante à droite pour rédiger des éléments d'analyse.
- Demander aux participants de ne pas interrompre l'intervenant qui expose pendant son exposé et de noter sur une feuille annexe si des points posent question.
- Préciser qu'à la fin de chaque séquence, les participants pourront poser des questions de clarification de l'exposé et d'informations complémentaires.

- Préciser quels sont les types de questions d'informations à poser : la formulation des questions doit permettre à l'exposant d'aller plus loin dans la description, en particulier sur les points qui paraissent confus, contradictoires. Elles seront du type « Qu'est ce qui s'est passé ? », « Comment ça s'est passé ? », « Qui a fait ? », etc... L'Appui veillera à ce qu'il n'y ait pas de questions d'interprétation ou d'analyse du type : « Pourquoi ça s'est passé comme ça ? » -

3. L'intervenant expose la description de l'action en trois parties (N.B.: L'Appui doit disposer d'une liste de questions d'informations en réserve)

- le contexte, l'origine de l'action (environ 10 minutes)
Questions d'informations complémentaires (environ 5 minutes)
- la préparation de l'action (environ 10 minutes)
Questions d'informations complémentaires (environ 5 minutes)
- le déroulement de l'action (environ 10 minutes)
Questions d'informations complémentaires (environ 5 minutes)

A la fin de chaque séquence, l'Appui demande à l'intervenant les difficultés qu'il a rencontrées au cours de cette partie de l'action.

A la fin de l'exposé des trois séquences, l'Appui demande à l'intervenant : « de son propre point de vue, l'évaluation de l'action qu'il vient de décrire, les difficultés principales qu'il a rencontré, s'il est content des résultats de l'action, les principales réussites, ce qui a bien marché (de son point de vue), comment il voit la suite de l'action, comment il ferait aujourd'hui s'il avait à refaire, ...

Seconde Phase : Analyser

Cette phase se déroule en trois temps :

- **CARACTERISER** l'action selon les axes d'analyse retenus (cf. annexe 2) en organisant l'information récoltée, en répondant aux questions d'analyse par axe et en formulant les difficultés et les réussites, "ce qui a mal marché" et "ce qui a bien marché".
- **HIERARCHISER** les difficultés, **EXPLIQUER** et tirer des enseignements, proposer des facteurs explicatifs ou déterminants en faisant des **LIENS** entre les difficultés et les caractéristiques.
- **FORMULER** les enseignements et hypothèses

L'Appui donne les consignes aux participants, rappelle le but et les résultats attendus

1. CARACTERISER

Une période de travail individuel durant laquelle chacun organise l'information, ses notes personnelles, pour caractériser l'action. Des photocopies de documents peuvent être distribuées à ce moment : « grille remplie », comptes-rendus,...

Dérouler successivement les axes d'analyse et essayer de répondre aux questions.

Relire ses notes personnelles, pointer dans la marge à quel(s) axe(s) ou à quelle question d'analyse répond l'information. Ne pointer que les informations qui apportent un élément de réponse à une question d'analyse.

Hierarchiser sommairement ces informations.

(Remarque : des informations peuvent se rapporter à plusieurs axes)

Une période de travail en deux sous-groupes désignés par le Relais Régional à l'aide du tableau papier pour répondre aux questions d'analyses, pour caractériser l'action étudiée selon les axes d'analyse retenus.

Durant cette période, le Relais Régional et l'Appui animent chacun un sous-groupe.

Chaque groupe s'occupe de deux axes : soit axe 4, soit axe 5 (cf. questions centrales du projet), et un autre (axes 1 et 2 ou axe 3).

Par axe, l'animateur écrit les informations relevées par les participants, réponses proposées aux questions d'analyse. La formulation des phrases doit répondre aux critères suivants :

- la phrase est relative à l'action elle-même, et fait clairement référence à ce qui a été dit au sujet de l'action. Les phrases synthétique ou en terme « général » sont à proscrire.
- la phrase est compréhensible par quelqu'un qui n'a pas entendu le récit de l'action. Elle n'oblige pas à rechercher l'information d'origine.

Les phrases caractérisent l'action, dans le sens où elles constituent une sélection du matériau d'origine, et ce sont sur ces caractéristiques que s'appuieront les travaux à venir du projet *Eau , Agriculture, Société*.

Après avoir rédigé toutes ces informations, le sous-groupe essaie de formuler soit par axe, soit pour l'ensemble de l'action, *ce qui a bien marché, ce qui a moins bien marché dans l'action et les questions qui restent posées*. L'Appui précisera ce qu'on entend par *difficulté* et donnera des exemples.

2. HIERARCHISER (les difficultés) et EXPLIQUER

Après avoir réuni les deux sous-groupes, les animateurs mettent en commun les résultats de leurs travaux sans commentaires. Seules sont prises en compte à ce moment les remarques pertinentes éventuelles venant de l'autre sous-groupe (oubli d'une information importante,...).

Une période de travail en groupe pour trier et hiérarchiser les difficultés et formuler les enseignements. On passe de l'analyse par axe à une vision globale de l'action.

Cette séquence a pour but d'essayer de rapporter les difficultés (ou, par opposition, ce qui a bien marché) à des facteurs explicatifs.

Trier et hiérarchiser les difficultés en privilégiant les axes 4 et 5 qui répondent directement au projet ("Quelle est la difficulté (ou la réussite) la plus importante pour cette action, puis la deuxième, etc. ?" ou "Quelles sont les difficultés (les réussites) que le groupe ou l'intervenant souhaite approfondir ?").

Cela consiste en particulier à faire des LIENS entre les axes, ou entre différentes caractéristiques de l'action :

- d'une difficulté avec une caractéristique,
- d'une difficulté avec une autre difficulté
- d'une réussite avec une difficulté,...

Les facteurs explicatifs seront écrits au tableau papier (avec rappel des liens qui ont conduit à leur formulation). Ils peuvent se rapporter à différentes dimensions : technique, sociale et stratégique.

3. FORMULER DES HYPOTHESES et ENSEIGNEMENTS

A partir du point 2, tirer les enseignements en termes de :

- questions de recherche à approfondir dans la suite du projet.
- hypothèses qui se dégagent de ce travail (*par exemple sur : ce qui favorise plus ou moins la participation des agriculteurs, sur des liens entre tel facteur et tel résultat, etc.*)

Après la journée

L'intervenant revoit sa grille et la complète. Il y joint tous les documents disponibles sur l'action et remet le dossier au Relais Régional.

Le relais AC3A réalise le compte-rendu de la journée, numérise la compilation des notes de quelques participants et les informations retenues dans les axes d'analyse.

L'Appui réalise avec le Relais Régional le compte-rendu des temps "Hiérarchiser" et "Formuler". Le relais AC3A le numérise. Le Relais Régional valide les comptes-rendus et les diffusent aux participants et aux autres Relais Régionaux.

Annexe 4.

Les cas d'actions de protection de la ressource en eau : fiches de synthèse des exposés et de l'analyse en groupe régional

Les fiches qui suivent (une par cas étudié) présentent un résumé des informations et des éléments d'analyse apportés sur chaque action en réunion de groupe régional.

Dans chaque région, 4 à 6 actions sur l'eau ont été étudiées. Nous en avons retenu 18, soit 4 ou 5 par région. Les quelques actions non retenues correspondent à des cas pour lesquels il manquait de l'information, ceux étudiés au cours de la première réunion notamment, et qui ont servi de test de la méthode d'analyse. Il s'agit aussi d'un cas en Ille et Vilaine correspondant à une action, en tout début d'organisation. Ceci ne veut pas dire que les cas non retenus ici ne présentaient pas d'intérêt ; à chacun des lecteurs de trouver des points de comparaison entre ce qu'il vit dans son travail ou ses activités et les cas présentés ici, et de traduire les enseignements à d'autres situations.

Production de l'information

Comme indiqué en première partie de ce document et dans les précédentes annexes, au cours de chaque réunion de travail des groupes régionaux, un cas d'action sur l'eau a été étudié. La journée se déroulait en deux temps:

- un temps d'exposé pour décrire l'action selon une logique chronologique;
- un temps de travail en groupe pour caractériser le cas en répondant aux questions d'analyse organisées selon les cinq axes retenus.

Les exposants

Les exposants étaient des personnes ayant participé directement à la mise en place de l'action de l'action étudiée, soit au niveau de son organisation institutionnelle, soit au niveau de l'intervention sur le terrain (la liste de ces personnes est fournie avec celle des actions étudiées que l'on trouvera ci-après). Les points de vue, et donc le regard porté sur l'action, ont été différents suivant qu'il s'est agi d'un responsable du service environnement, d'une animatrice, d'une chargé de communication, d'un technicien spécialisé en agronomie ou encore d'un agriculteur responsable professionnel , comme ce fut le cas pour quelques actions.

Le matériau réuni pour établir les fiches

- les notes prises par les participants de chaque groupe régional au cours de l'exposé;
- les réponses qu'ils ont apportées aux questions d'analyse (selon le cadre commun retenu), consignées intégralement;
- Les notes des discussions qui ont suivi (phase d'analyse 2) qui consistaient à expliquer les difficultés et formuler des hypothèses;
- Les documents écrits réunis pour chaque cas: programme de l'action , études et diagnostics divers, bilan de l'action et rapport intermédiaires, compte rendu de réunions.

Remarque

Une part importante du matériau dont nous avons disposé est donc le produit du travail (de description et analyse des cas) réalisé en groupe régional. Il va sans dire que les fiches qui suivent ne prétendent pas donner une vision exhaustive des cas étudiés. Elles constituent une base d'informations sur chaque cas étudié qui doit permettre au lecteur de comprendre: à quel type de contexte, d'acteurs et de problématique on avait affaire pour chaque cas. Elles renseignent aussi (selon les cinq axes retenus) sur :

- la manière dont les problèmes ont été formulés (axe 1),
- les objectifs et les contenus d'actions, l'organisation des dispositifs et les formes d'intervention (axes 2 et 3) ,
- et les formes de participation des agriculteurs, leurs relations avec les autres acteurs (axes 4 et 5).

Liste des actions de protection de la ressource en eau étudiées et des personnes ayant exposé les cas

*N.B. La partie du nom en MAJUSCULE correspond à
la désignation de l'action dans le document.*

Normandie

- **Opération FERTIL et CAUX en Seine Maritime** . Action exposée le 18 Novembre par Valérie GENOUVILLE (chef du service Environnement/ Aménagement) et par Dominique CHACHUAT (animateur Fertil et Caux), de la CA 76.
- **Communication en Zone Vulnérable de l'ORNE**. Exposé le 13 janvier 2000 par Claude COURANT (responsable de l'unité Bâtiment – Environnement) et Isabelle BUARD (responsable du service communication) de la CA 61.
- **Contrat Rural SELUNE amont dans la Manche**. Exposé le 3 février 2000 par Yolaine THOMAIN (Directrice du Comité d'Expansion Economique du Mortainais).
- **Bassin de la VIRE VIRENE DATHEE dans le Calvados**. Exposé le 10 Février 2000 par: Louis HEURTAUX (chef de région "bocage") et Alain YAOUANC (chef du service Productions Végétales et Environnement) de la CA 14.

Bretagne

- **Bassin Versant littoral de RIA d'ETEL en Morbihan**. Exposé le 30 Septembre 1999 par Louis HERVE, agriculteur, Président section syndicale locale, Jean Noël YVON, conchyliculteur, Président syndicat professionnel local et Marc BRIANT (CA 56), coordonnateur départemental des bassins versants. Conseiller sur le secteur Hennebont et animateur GVA .
- **Le Groupe de Vulgarisation Agricole d'HENNEBONT et la qualité de l'eau**. Exposé le 13 Janvier 2000 par Marc BRIANT (CA 56).
- **Bassin versant du LEGUER en Cotes d'Armor (22)** . Exposé le 13 octobre 1999 par Julie LE FEVRE (animatrice agricole Bassin Versant) et Bernard MARGUERIE (secrétaire général de l'Antenne Trégor -Cornouaille) à la CA 22.
- **Conseil individuel en fertilisation dans le Bassin versant de PONT L'ABBE (Finistère)**. Exposé le 17 février 2000 par Sylvie LE GUEN (CA 29), agronome sur la rivière de Pont l'Abbé.

Pays de Loire

- **Session RIVIERE – Partage de l'Eau sur la Vègre (Sarthe)**. Exposé le 17 Mai 1999 par Michel DAUTON, agriculteur responsable professionnel impliqué régionalement dans l'action et le Jean Paul GOUTINES (FRGEDA – FRSEA), animateur de l'action.
- **Le SAGE de GRAND LIEU en Loire Atlantique**. Exposé le 20 Septembre 1999, par Jean-Claude DUBOS , responsable du domaine d'activités "Environnement" (CA 44) .
- **Opération PHYT'EAU PROPRE 53 en Mayenne**. Exposé le 23 Juin 1999 par Elisabeth CONGY, animatrice de l'opération et Eric DEBAR, responsable du service Productions Végétales et Environnement à la CA de Mayenne.
- **Opération communale "Environnement" à la POITEVINIERE en Maine et Loire**. Exposé le 22 Novembre 1999 par Antoine BESNARD, coordinateur "Environnement" à la CA du Maine et Loire.

- **Opération VIE- MIEUX** en Vendée (85). Exposé le 26 Mars 1999 par Christine GUILLAUME, responsable de la cellule Environnement à la CA de Vendée.

Aquitaine

- **Phyto Mieux sur le marais de REYSSON**. Exposé le 28 Septembre 1999 par Nathalie BESSIERE, Chargée d'études à la CA de Gironde.
 - **Opération IRRI- MIEUX en Lot et Garonne**. Exposé le 29 Septembre 1999 par Emmanuel MAUPAS , chargé d'étude à la CA de Lot et Garonne.
 - **Opération Locale Agri-Environnementale "GRUES CENDREES " (Landes)** Exposé le 3 novembre 1999 par Yves GALLATO, CA des Landes – Chef du Service Actions Territoriales.
 - **Contrat de rivière du SAISON: Opération coordonnée de maîtrise des effluents d'origine agricole en amont de Mauléon** (Pyrénées Atlantiques). Exposé le 7 décembre 1999 par Jean-Luc LAFARGUE, coordonnateur départemental des bassins versants à la CA, avec le concours de Arnaud LOUGARROT : Président du Syndicat Intercommunal de Soule, et de Maïtena COUTO-BARBA, animatrice du contrat de rivière (au SI de Soule) .
 - **« Pour un consensus autour de l'eau dans la région de CELLES LA TOUR BLANCHE »** (Dordogne) . Exposé le 3 Février 2000 par Michel CAMPAGNAUD, animateur du syndicat des irriguants de la Dordogne.
-